

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025



Accélérateur
de vos ambitions

SAHAM BANK
سهام بنك



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

Accélérateur
de vos ambitions

SAHAM BANK
سهام بنك





SOMMAIRE

01 MOT DU DIRECTOIRE	7
02 UN GROUPE FINANCIER SOLIDE ET PERFORMANT AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE DU MAROC	11
Présentation du Groupe Saham	12
Présentation du Groupe Saham Bank	14
03 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	19
Rapport d'activité 2025	20
La gestion stratégique des risques	35
Rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire	45
Indicateurs financiers	48
Rapports financiers	50
04 RAPPORT ESG (Environnement, Social & Gouvernance)	141
Raison d'être, vision et modèle de performance durable	142
Sobriété au cœur du modèle énergétique et hydrique	151
Inclusion financière, proximité territoriale et impact social	157
L'excellence relationnelle au service des meilleurs standards de la relation clients	164
Responsabilité sociale et capital humain, bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	168
Déontologie et conformité au service de la performance durable	177
Gouvernance	181
05 ACTIVITÉ DAR AL AMANE	197
Activité et réalisations 2025	198
Résultats financiers annuels	201
06 COMMUNICATION CORPORATE	205
Liste des communiqués de presse diffusés en 2025	206



01

MOT DU DIRECTOIRE



NOUVEAU CAP, AMBITIONS CONSOLIDÉES



De gauche à droite :

- François Marchal, Directeur Général en charge du Corporate & Investment Banking,
- Asmae Hajjami, Directeur Général en charge des Technologies, Ressources & Supervision Filiales spécialisées,
- Ahmed El Yacoubi, Président du Directoire,
- Jérôme Brun, Directeur Général en charge de la Gestion Globale des Risques et de la Finance
- Mehdi Benbachir, Directeur Général en charge de l'exploitation.

L'année 2025 restera dans notre histoire comme une année de confirmation et d'ancrage. Premier exercice plein de Saham Bank, elle porte les marques d'une transformation d'envergure conduite à un rythme inédit : reconstruire en profondeur les dispositifs opérationnels et technologiques hérités de notre ancien actionnaire, tout en maintenant le cap sur la performance et la qualité de service. Nous tenons à saluer avec force l'engagement remarquable de nos équipes, qui ont su relever ce défi avec professionnalisme, sans jamais sacrifier la relation avec nos clients.

Cette mobilisation exceptionnelle trouve aujourd'hui sa pleine traduction dans nos performances. Notre Produit Net Bancaire consolidé franchit la barre des 6,2 milliards de dirhams, en progression de près de 7 %. Plus significatif encore, notre Résultat Net Part du Groupe (RNPG) a plus que doublé, atteignant 1,7 milliard de dirhams. Portés par une croissance soutenue de nos encours de crédits et de dépôts, respectivement de 8,7 % et 7,4 %, ces indicateurs confirment la confiance de nos clients dans notre modèle et la solidité de nos fondamentaux, au-delà du changement d'enseigne.

Auprès de nos clients, 2025 marque le déploiement effectif de notre promesse : Saham Bank, Accélérateur de vos ambitions. Les Particuliers bénéficient désormais d'un modèle relationnel renforcé, accessible 24h/24 et 7j/7. Du côté des Entreprises, nous

nous sommes affirmés comme partenaire actif des grandes transitions nationales, illustré par notre accord avec la BERD pour le financement de la transition écologique. Sur le segment patrimonial, une nouvelle entité dédiée à la Banque Privée & Family Office a été constituée pour en faire un véritable pôle d'excellence. Quant à notre banque digitale nabD, elle a confirmé sa position de pionnière du 100 % digital, couronnée par le Trophée Innovation de Global Finance.

La pertinence de notre modèle s'accompagne de reconnaissances internationales décisives. Nos premières notations par Fitch (BB) et Moody's (Ba1) attestent de la robustesse de notre profil financier et de la confiance des marchés dans notre trajectoire. Le renouvellement de notre certification EDGE niveau 2 MOVE et près de 1,2 milliard de dirhams mobilisés en financements durables illustrent par ailleurs notre volonté d'être une banque utile, inclusive et engagée pour le Maroc de demain.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers l'ensemble de nos collaborateurs, véritables artisans de cette réussite. À nos clients et partenaires, nous réaffirmons notre détermination à continuer d'innover et à améliorer chaque jour l'expérience que nous leur offrons. Forts de ces fondamentaux et d'une vision stratégique assumée, nous abordons les prochaines étapes de notre développement avec une ambition intacte.

Le Directoire

SAHAM BANK سهام بنك

SAHAM BANK
سهام بنك



Accélér

am

SAHAM BANK
سهام بنك

L'excellence...
des obstacles
que l'on dépasse

ACCELERATEUR DE VOS AMBITIONS

SAHAM BANK
سهام بنك

التميز هو
معايير
لتجاوزها

SAHAM BANK
سهام بنك

مساعد
لظروفكم

SAHAM BANK
سهام بنك

02

**UN GROUPE FINANCIER
SOLIDE ET PERFORMANT
AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE
DU MAROC**



PRÉSENTATION DU GROUPE SAHAM

Fondé en 1995 par Moulay Hafid Elalamy, le Groupe Saham est aujourd'hui un acteur économique diversifié, avec une forte capacité à bâtir et transformer des plateformes de croissance durable.

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE DURABLE CENTRÉE SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT

Initialement centré sur une compagnie d'assurance au Maroc, le Groupe Saham s'est progressivement développé pour se transformer en opérateur majeur du secteur sur le continent africain. En 2018, le Groupe a choisi de réorienter ses activités afin de renforcer sa diversification et sa capacité d'adaptation aux dynamiques économiques.

Depuis, Saham a renforcé sa dimension internationale et multisectorielle, en s'appuyant sur des partenariats de premier plan. Le Groupe intervient désormais dans les secteurs de l'expérience client, l'immobilier, l'éducation et l'agriculture.

L'année 2024 a marqué une étape structurante avec la prise de contrôle de Société Générale Maroc, devenue Saham Bank en 2025. Cette opération stratégique ouvre un nouveau chapitre dans le développement du Groupe, en positionnant la banque et ses filiales comme un pilier central de sa trajectoire de croissance à long terme.

A travers Saham Bank, le Groupe affirme sa volonté de bâtir une banque solide, responsable et pérenne, reposant sur des fondamentaux financiers robustes et une gestion rigoureuse des risques. Saham s'est

fixé pour priorité de renforcer les fondamentaux de la banque et ses filiales, notamment leurs ratios prudentiels, contribuant ainsi de façon saine au développement de l'économie nationale.

Au cœur de cette stratégie, l'expérience client constitue un axe structurant. Le Groupe Saham ambitionne d'offrir une qualité de service et des parcours clients alignés sur les meilleurs standards, avec pour objectif de renforcer durablement la satisfaction et la confiance de ses clients. Cet engagement se traduit par une forte dynamique d'innovation, de digitalisation et d'amélioration continue de la qualité de service.

Le Groupe Saham accompagne ainsi le développement de Saham Bank dans une trajectoire de croissance maîtrisée, alliant performance économique, solidité financière et excellence relationnelle, au service de ses clients et de l'économie du Royaume.

DES INVESTISSEMENTS DU GROUPE SAHAM DANS DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

	SERVICES FINANCIERS		<ul style="list-style-type: none"> > Rachat en 2024 de Société Générale Maroc, devenue Saham Bank, financé en fonds propres. > Groupe bancaire diversifié opérant dans la banque, l'assurance, le crédit à la consommation, le leasing et les services financiers. > 4^e banque du Maroc, au service de clients particuliers, professionnels et entreprises sur l'ensemble des marchés.
	IMMOBILIER		<ul style="list-style-type: none"> > Entité dédiée au développement de projets immobiliers d'envergure novateurs au Maroc. > 176 hectares en développement à Casablanca (intra-muros).
	AGRICULTURE		<ul style="list-style-type: none"> > Une des plus grandes fermes de palmiers dattiers Mejhoul au monde, plantée en 2015, entrée en production en 2021. > Une unité de conditionnement aux standards internationaux, la seule au Maroc pour le palmier.
	ÉDUCATION		<ul style="list-style-type: none"> > Réseau scolaire international né de l'alliance entre Saham, le fonds souverain singapourien Temasek et la famille Oppenheimer. > Développement d'un réseau de 10 écoles (Pays-Bas, Maroc, Ethiopie) avant le partenariat avec Globeducate* en 2023.
	CX / BPO		<ul style="list-style-type: none"> > Majorel a fusionné avec TP fin 2023 et Saham est devenu un actionnaire de référence. > TP est le leader mondial de la gestion de l'expérience client omnicanal avec plus de 500 000 collaborateurs (8^{ème} employeur mondial) et un chiffre d'affaires de 10,3 MDS € en 2024.

* Leader mondial en éducation K12

UNE HISTOIRE QUI S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE GRANDES ÉTAPES

Avant 2014 Première phase de développement des métiers historiques	1995 Création de Saham avec l'acquisition du courtier Agma	1999 Création de Phone Assistance, 1 ^{er} centre d'appels au Maroc	2004 Partenariat entre Bertelsmann et Phone Assistance	2009 Fusion entre CNIA et Es Saada (rachetées en 2005 et 2006)	2010 Acquisition de Colina Assurance (16 pays d'Afrique)	2010 Introduction en bourse de CNIA SAADA pour ~400M€	2012 Investissement de 250 M\$ par la SFI dans SAHAM Finances (2012)
De 2014 à 2018 Poursuite de l'expansion des métiers historiques et diversification	2014 Création de Saham Immobilier	2014 Création de Saham Agriculture	2015 Création de Meden Healthcare	2015 Création d'IEG (Education)	2018 Cession du pôle Assurance à Sanlam pour 2 Mds \$		
De 2019 à 2023 Montée en puissance de Majorel et fusion avec TP	2019 Création de Majorel en fusionnant les activités CRM Saham et Bertelsmann	2020 Cession de Saham Pharma et Meden Healthcare	2021 Introduction en bourse de Majorel à 3,3 Mds € (à l'Euronext Amsterdam)	2023 Partenariat d'IEG avec Globeducate (groupe international d'éducation)	2023 Fusion de Majorel avec TP, leader de l'expérience client (3 Mds € d'opération)		
Depuis 2024 Renforcement des services financiers	2024 Acquisition de 57,67 % du Groupe Société Générale Maroc et 100 % de La Marocaine Vie (assurance vie) (Participation directe et indirecte)	2025 Augmentation de la participation à 69 % dans le groupe Société Générale Maroc (Participation directe et indirecte)	2025 Société Générale Maroc devient Saham Bank				

PRÉSENTATION DU GROUPE SAHAM BANK

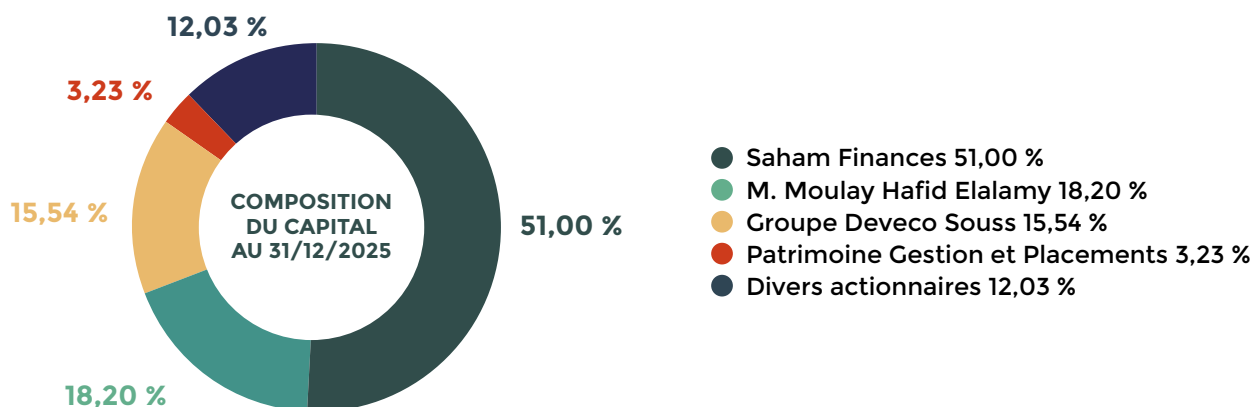
Banque solide et engagée, Saham Bank contribue à accompagner depuis plus d'un siècle le développement économique du pays.

Le Groupe Saham Bank s'est progressivement imposé en tant qu'acteur financier national de premier plan, grâce à la diversité de ses métiers et aux synergies nouées avec ses filiales spécialisées. Année après année, la banque s'est attachée à étoffer sa gamme de produits et renforcer sa proposition de valeur, pour installer une relation privilégiée avec ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises, fondée sur l'expertise, le conseil et la proximité.

Au cœur de la stratégie du Groupe, l'expérience client constitue une priorité majeure, avec pour ambition de proposer une qualité de service et des parcours clients aux meilleurs standards.



COMPOSITION DU CAPITAL



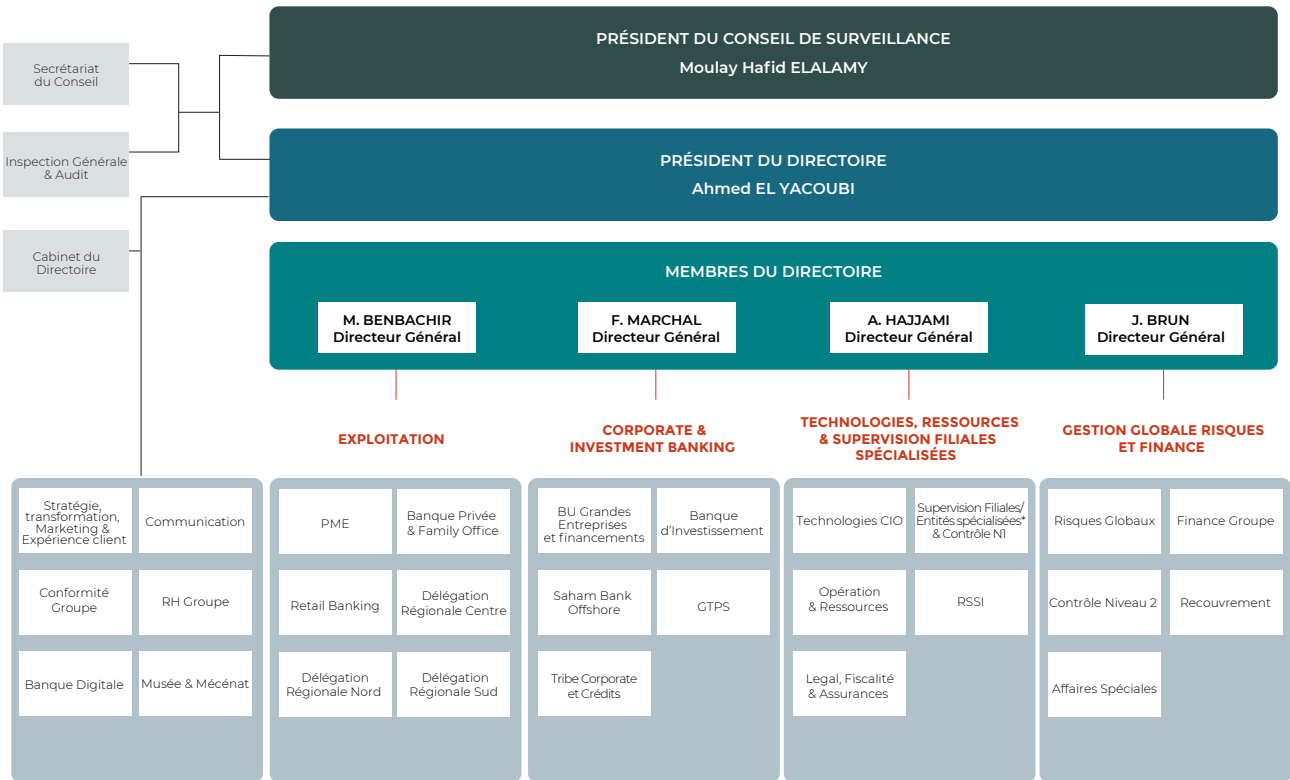
NOTATIONS ET DISTINCTIONS 2025 DE SAHAM BANK

	<p>Saham Bank obtient la notation internationale Fitch “BB” (perspective stable)</p> <p>Saham Bank a obtenu sa première notation internationale attribuée par Fitch Ratings. L’agence a accordé à la Banque une notation de long terme « BB » avec perspective stable, confirmant la robustesse de ses fondamentaux financiers et la pertinence de sa stratégie de développement. La notation attribuée par Fitch reflète à la fois la solidité de la structure financière de Saham Bank, son rôle systémique dans l’économie marocaine et la confiance dont elle bénéficie auprès des parties prenantes.</p> <p>Fitch a également confirmé les notations nationales « AA (mar) » à long terme et « F1+(mar) » à court terme, situant Saham Bank parmi les établissements les mieux notés du secteur bancaire marocain.</p>
	<p>Saham Bank obtient sa première notation Moody’s : Ba1, perspective stable</p> <p>Moody’s Ratings a attribué à Saham Bank une notation long terme Ba1, assortie d’une perspective stable. Cette décision reflète l’appréciation de Moody’s quant à la solidité du profil financier de la banque, soutenu par une rentabilité robuste, une capitalisation élevée, ainsi qu’une gouvernance jugée saine.</p>
<p>EXPÉRIENCE CLIENTS</p>	 <p>Saham Bank a remporté le prix « Design & Expérience Utilisateurs » aux Fix The Future Digital CX Awards 2026. Cette distinction récompense l’application Saham Bank, saluée pour son design intuitif et la fluidité de ses parcours, offrant une expérience digitale simple, moderne et accessible.</p>
<p>EXCELLENCE RELATIONNELLE</p>	 <p>Dar Al Amane a été « ÉLUE SERVICE CLIENT DE L’ANNÉE 2026 », pour la 5^e année consécutive, dans la catégorie banque participative.</p> <p>*Étude Approche client - Inspire Research réalisée du 25 août au 14 novembre 2025 - plus d’informations sur www.esca.ma</p>
<p>SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS</p>	 <p>Saham Bank a obtenu le certificat PCI/DSS qui atteste la rigueur et la robustesse de la banque en matière de sécurité des données pour les transactions par carte bancaire.</p>
<p>ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ</p>	 <p>Saham Bank a obtenu la certification ISO37001 pour son système de management anticorruption.</p> <p>Cette distinction, délivrée par le cabinet international EuroCompliance, atteste que le système de Management de la banque est conforme aux exigences de la norme ISO 37001 et aux réglementations applicables.</p>
<p>DIVERSITÉ ET INCLUSION</p>	 <p>Saham Bank renouvelle sa certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) au deuxième niveau MOVE. Saham Bank est la 1^{ère} banque en Afrique à avoir été certifiée EDGE niveau 2 MOVE pour la diversité Genre.</p>
<p>MARQUE EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE</p>	 <p>Lors de la cérémonie Marque Employeur 2025, Saham Bank a obtenu les labels « KRUNCHY » et « FEEL GOOD » de Rekrute.</p> <p>Le Label KRUNCHY identifie les entreprises les plus attractives du marché et démontre ainsi le dynamisme, le rayonnement, la notoriété mais aussi l’intérêt que les candidats portent à cette entreprise.</p> <p>Le Label FeelGood identifie les entreprises qui sont dans une démarche active autour du bien-être au travail de leurs collaborateurs.</p>

Ces distinctions consacrent la solidité financière, le dynamisme et la capacité d’aller de l’avant de Saham Bank. En s’appuyant sur une stratégie de croissance rentable, responsable et pérenne, la banque capitalise sur ses fondamentaux et valorise ses métiers d’expertise, conformément à sa promesse d’excellence relationnelle et opérationnelle.

Saham Bank conforte ainsi sa position de partenaire bancaire de confiance, fiable et innovant, traduisant sa volonté de placer ses clients au cœur de ses préoccupations.

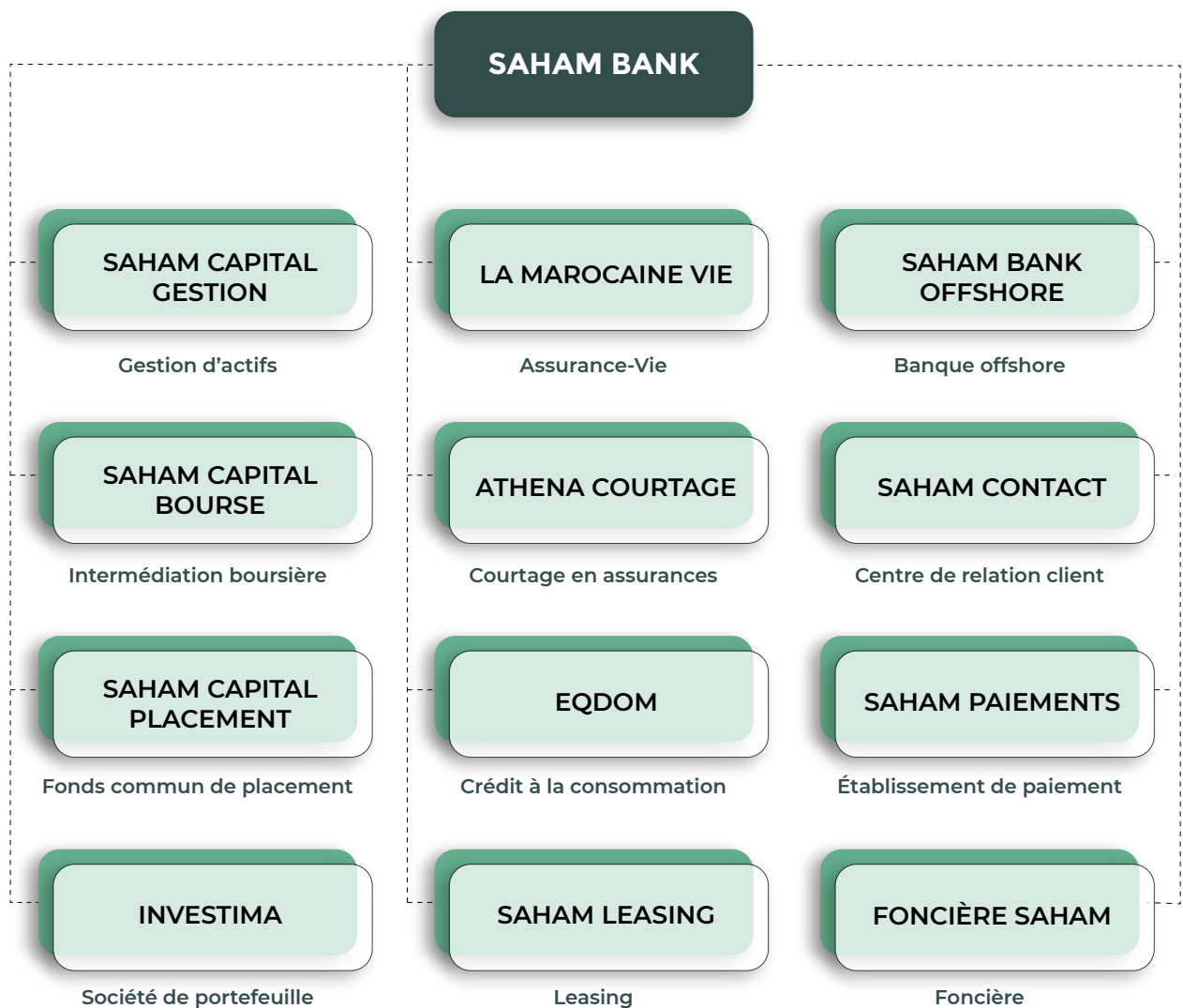
ORGANIGRAMME SAHAM BANK



***Filiales et Entités Spécialisées :**

- EQDOM
- Saham Leasing
- Dar Al Amane
- Saham Paiements

GROUPE SAHAM BANK AU 31/12/2025



TAUX DE PARTICIPATION SAHAM BANK

DÉNOMINATION	INTÉRÊT
FONCIERE SAHAM	100%
SAHAM LEASING	99,99%
SAHAM PAIEMENTS	99,99%
SAHAM CAPITAL BOURSE	99,99%
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	99,96%
SAHAM CAPITAL GESTION	99,95%
SAHAM BANK OFFSHORE	99,94%
ATHENA COURTAGE	96,93%
SAHAM CONTACT	99,87%
INVESTIMA	58,47%
EQDOM	57,00%
LA MAROCAINE VIE	49,01%



03

**RAPPORT
DE GESTION
DU DIRECTOIRE**





RAPPORT D'ACTIVITÉ

Acteur financier national de référence, Saham Bank accompagne le développement économique du pays avec constance et solidité.

Fort d'un modèle universel éprouvé et de synergies efficaces entre ses filiales spécialisées, le Groupe a su enrichir son offre et renforcer sa relation de confiance avec ses clients.

En 2025, portée par l'engagement de ses équipes, Saham Bank confirme ses performances et poursuit son accompagnement auprès de ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises, à travers des métiers diversifiés et une expertise reconnue.

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE CONSOLIDÉE

Depuis son intégration au sein du Groupe Saham, Saham Bank a engagé une feuille de route de transformation ambitieuse, marquant une étape structurante de son histoire et visant à bâtir un groupe bancaire de référence. Cette feuille de route couvre plusieurs dimensions : la poursuite du programme d'autonomisation vis-à-vis de l'ancien groupe de référence, mais aussi l'évolution du modèle organisationnel et managérial ainsi que le renforcement de l'excellence opérationnelle et relationnelle.

Dans le cadre de son programme d'autonomisation, Saham Bank vise une totale indépendance opérationnelle et organisationnelle par rapport à son ancien actionnaire de référence, tout en maintenant un fonctionnement conforme aux standards de bonne gouvernance et aux exigences de la réglementation bancaire marocaine.

Au-delà du programme d'autonomisation, Saham Bank s'est engagée dans un ambitieux plan de développement, visant à ancrer sa nouvelle identité et ses promesses au cœur de sa stratégie, autour de trois piliers structurants :

- > La centricité client,
- > L'excellence opérationnelle et relationnelle,
- > La capacité à accompagner les grandes transformations de l'économie marocaine.

Dans ce cadre, Saham Bank a engagé, dès 2025, une approche prudente et structurée de son développement visant à :

- > Investir dans la durée en consolidant ses fondamentaux prudentiels ;
- > Renforcer la résilience de son modèle économique ;

La banque privilégie ainsi une création de valeur durable fondée sur la qualité de ses actifs, la robustesse de ses processus, le respect des exigences réglementaires et la préservation de sa réputation.



UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE ACCRUE SUR TOUS LES MARCHÉS

“Fidèle à son identité de banque universelle, Saham Bank a poursuivi, cette année encore, une croissance soutenue en consolidant des liens de confiance et de proximité avec l’ensemble de ses clients – particuliers, professionnels et entreprises.

Cette démarche s’inscrit dans une stratégie résolument orientée client, animée par l’ambition de devenir la banque relationnelle de référence et de garantir des standards d’excellence en matière de qualité de service.”

MARCHÉ DES PARTICULIERS

L'année 2025 a été marquée par une dynamique solide sur le marché des Particuliers, dans un environnement économique et concurrentiel exigeant.

Saham Bank a enregistré une performance soutenue sur les crédits portée par l'optimisation des parcours clients et des processus de décision permettant ainsi la fluidification des traitements et la réduction des délais d'octroi. Cette dynamique s'est accompagnée d'une attention particulière portée à la qualité de production et à l'équilibre entre développement commercial, maîtrise du risque et création de valeur. Parallèlement, l'année 2025 a été caractérisée par une bonne dynamique d'acquisition de nouveaux clients, en particulier sur les segments cœur de cible, contribuant au renforcement qualitatif du fonds de commerce. Cette conquête s'est traduite par une évolution positive des encours de dépôts, soutenue par des actions ciblées de prospection, des dispositifs d'animation commerciale et le renforcement des synergies entre canaux.

L'année 2025 a également constitué une étape structurante dans la transformation du modèle relationnel et de l'expérience client en accélérant

le déploiement d'un programme d'amélioration de l'expérience en agence, avec l'installation progressive de nouveaux standards en matière d'organisation, de posture relationnelle et de parcours clients.

En parallèle, le centre de relation client a connu une évolution majeure avec l'élargissement de ses plages de disponibilité, désormais assurées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, renforçant significativement l'accessibilité, la continuité de service et la qualité de prise en charge des clients.

Enfin, Saham Bank a poursuivi ses investissements dans la digitalisation et l'omnicanalité, avec l'enrichissement des parcours à distance, le développement de nouveaux usages et l'amélioration de l'autonomie des clients. L'ensemble de ces actions a contribué à renforcer la satisfaction, la proximité et la qualité de service.

À travers ces chantiers, l'année 2025 apparaît comme une année de consolidation de la performance commerciale et de transformation continue du modèle relationnel plaçant l'expérience client au cœur de la stratégie et posant les bases d'une croissance durable et qualitative.

nabD, L'INNOVATION AVEC LA BANQUE By Saham Bank **100% DIGITALE BY SAHAM BANK**

nabD a pour ambition de simplifier la vie de ses clients en leur proposant une expérience bancaire totalement à distance. La banque digitale de Saham Bank se démarque en tant que première et unique banque 100 % en ligne, couvrant l'ensemble du parcours : de l'ouverture du compte jusqu'à la réception de la carte, en passant par toutes les interactions bancaires.

Au cœur des nouveaux usages, nabD propose une relation de proximité repensée, offrant des expériences adaptées à un besoin d'instantanéité désormais incontournable.

nabD AFFIRME SON MODÈLE RELATIONNEL DIGITAL ET CONSOLIDE SON STATUT DE RÉFÉRENCE

L'année 2025 s'inscrit sous le signe de l'affirmation du modèle relationnel 100 % digital. nabD franchit ainsi un cap décisif avec une croissance de l'acquisition client à deux chiffres par rapport à 2024. Le modèle séduit massivement la Gen Z : plus de 60 % de ses nouveaux utilisateurs ont moins de 35 ans. Cette percée est consolidée par

le succès de l'offre nabD Ado auprès des jeunes âgés de 12 à 17 ans. À travers ce modèle 100 % en ligne, la banque réaffirme son engagement pour l'inclusion financière et l'autonomie des jeunes.

De nouvelles solutions de Personal Financial Management (PFM) et de nouvelles expériences bancaires sont venues soutenir cette croissance :

- > Généralisation de la cagnotte pour l'offre nabD Ado
- > Outil de gestion budgétaire et de coaching financier intégré à une application mobile « Mon budget »
- > Digitalisation des paiements à travers Apple Pay & Google Pay
- > Personnalisation des expériences immersives digitales de l'application mobile nabD
- > Simplification des parcours favorisant le « one click »
- > Selfcarisation de la vente digitale.

Trophée innovation 2025 by Global Finance Magazine pour le lancement de la cagnotte

MARCHÉ DES PATRIMONIAUX

L'année 2025 a marqué une étape structurante avec la définition d'une nouvelle vision stratégique de la Banque Privée.

Cette réflexion a conduit à la conception d'un modèle de Banque Privée différenciant afin de répondre de manière globale, personnalisée et durable aux attentes des clients patrimoniaux et des familles à hauts enjeux.

L'ambition est de positionner Saham Bank parmi les acteurs de référence de la Banque Privée, en offrant une proposition de valeur distinctive et innovante.

Afin de porter cette ambition, la Banque a mis en place une Business Unit dédiée, chargée de concevoir, piloter et déployer l'ensemble du dispositif de Banque Privée. Cette organisation s'appuie sur des moyens humains spécialisés et sur le renforcement des capacités technologiques, avec pour objectif d'offrir une expérience client différenciante, fluide et à haute valeur relationnelle.

Dans cette dynamique, l'année 2025 a également été marquée par le lancement d'une émission de certificats de dépôt structurés, illustrant la capacité d'innovation de la Banque et sa volonté de proposer aux clients patrimoniaux des solutions d'investissement différenciantes, adaptées à leurs attentes en matière de rendement, de diversification et de maîtrise du risque.

Au terme de l'année 2025, la Banque Privée affiche une belle progression de ses indicateurs d'activité avec notamment :

- Une progression de 8 % de l'encours moyen des OPCVM.
- Une croissance de 9,2 % des encours de l'épargne en assurance-vie.

Cette nouvelle dynamique s'inscrit pleinement dans la trajectoire de transformation de Saham Bank, en cohérence avec sa vision long terme et son engagement en faveur de l'excellence, de la proximité client et de la création de valeur durable.

MARCHÉ DES PROFESSIONNELS ET DES TPE

L'année 2025 a été marquée par une dynamique globalement positive de l'activité sur les marchés des Professionnels et des TPE. Saham Bank a poursuivi le développement de ses encours en ressources et en crédits, portée par des besoins d'exploitation et d'investissement des professionnels et des TPE.

L'année 2025 a été rythmée par des actions ciblées de développement et d'animation, combinant présence terrain, partenariats, événements dédiés et des plans d'animation spécifiques pour les centres d'expertises PRO-TPE, mobilisant des intervenants internes et externes.

L'année 2025 a été également consacrée à un travail structurant visant à repositionner durablement ce marché comme moteur de développement pour la banque. Plusieurs chantiers ont été lancés autour de l'offre et des parcours, avec pour ambition de proposer des solutions plus lisibles, plus simples et mieux adaptées aux réalités des professionnels.

Parallèlement, Saham Bank a activement contribué aux travaux menés au niveau de la Place, en particulier sur les chantiers liés à l'évolution des dispositifs d'évaluation du risque et à l'intégration

de nouvelles approches de scoring pour les TPE. Cette démarche s'est traduite par une revue des schémas de délégation et d'organisation, visant à fluidifier les parcours, renforcer la proximité décisionnelle et améliorer la réactivité au bénéfice des TPE.

Aussi, un programme de formation dédié a été déployé auprès d'une première vague de conseillers, couvrant près de la moitié des équipes concernées, avec une approche personnalisée axée sur les compétences clés nécessaires à l'accompagnement des Professionnels et TPE, notamment en matière d'analyse financière, de compréhension des modèles économiques et de conseil.

À travers l'ensemble de ces initiatives, l'année 2025 apparaît comme une année de préparation et d'alignement stratégique pour ce marché. Elle a permis de poser les bases opérationnelles et humaines nécessaires à la mise en œuvre, dès 2026, d'un dispositif pleinement cohérent avec le cadre national, au service d'un accompagnement renforcé des TPE et d'un développement durable de ce segment clé de l'économie marocaine.

MARCHÉ DES ENTREPRISES

Financements corporate et structurés

En tant qu'acteur financier de référence au service du développement économique national, Saham Bank a affirmé en 2025 son positionnement stratégique auprès de la clientèle Corporate. Cette année a été marquée par une progression notable et une diversification des financements, permettant de soutenir des projets d'envergure et des partenaires de premier plan. En proposant des solutions sur mesure, la banque a contribué au financement d'un large éventail de secteurs clés pour l'économie, tels que la logistique, la santé, la grande distribution, l'agro-industrie et la fintech. La banque a également accompagné des opérateurs spécifiques dans des opérations complexes au profit des OPC, des foncières et des sociétés d'aménagement du territoire. La banque a par ailleurs joué un rôle déterminant dans le financement d'infrastructures stratégiques comme les projets liés à l'énergie et à l'eau.

Dans ce cadre, et pour refléter l'engagement de Saham Bank en faveur de la transition écologique et du développement durable, la banque a signé en 2025 un nouveau partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), illustré par la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 50 MEUR.

En s'imposant comme un partenaire clé pour les grands projets nationaux, Saham Bank renforce sa

présence auprès des acteurs majeurs, qu'ils soient publics ou privés, et confirme ainsi son rôle de moteur de la croissance économique du pays.

Financements touristiques

En 2025, Saham Bank a affirmé son rôle d'acteur clé dans le soutien au secteur touristique, grâce à des dispositifs adaptés, comme CAP HOSPITALITY. Ce dispositif spécialement conçu pour soutenir les opérateurs hôteliers vise à renforcer la capacité d'accueil, en prévision notamment des grands événements sportifs internationaux à venir. La banque demeure engagée dans l'appui aux initiatives renforçant la résilience et la compétitivité de ce secteur stratégique pour l'économie nationale.

Financements immobiliers

En 2025, Saham Bank a enregistré une croissance marquée dans le financement de la promotion immobilière. En adaptant ses stratégies et ses politiques d'octroi de crédits aux évolutions du marché, la banque a diversifié son portefeuille et soutenu une large gamme de projets, intégrant ainsi de nouveaux clients de renom. Cette dynamique a non seulement renforcé sa position sur le marché, mais a également permis d'améliorer la qualité et la solidité de ses partenariats dans ce secteur clé.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

L'exercice 2025 a été marqué par des défis structurants pour Saham Bank. La cession, intervenue fin 2024, a en effet rendu nécessaire un vaste chantier d'autonomisation, impliquant la revue et/ou la reconstruction de nombreux dispositifs opérationnels, technologiques et organisationnels, auparavant mutualisés avec l'ancien actionnaire de référence, le Groupe Société Générale. Saham Bank a donc poursuivi son programme d'autonomisation en déployant, à un rythme cadencé, les nouveaux outils et plateformes devant lui permettre de fonctionner en totale indépendance. En parallèle, la banque a engagé des projets structurants de transformation de ses modèles relationnels, portés par une promesse exigeante d'une expérience client de premier plan.

Ces projets, menés dans des délais contraints, ont accru la complexité opérationnelle de l'année, nécessitant une mobilisation exceptionnelle des équipes internes. Les difficultés rencontrées sont liées au fait d'avoir dû mener de front des chantiers lourds, structurants et en rupture pour assurer les meilleures conditions de réussite aux projets d'autonomisation et de transformation de Saham Bank.

Par ailleurs, la banque a évolué dans un contexte de montée des risques cyber, imposant un renforcement continu des dispositifs de sécurité et de résilience afin de protéger les données, les systèmes et la confiance des clients.



DES SOLUTIONS DE PAIEMENT INNOVANTES, ADAPTÉES AUX BESOINS DES CLIENTS

“ Saham Bank poursuit le développement de son offre de paiement en mettant l'accent sur la performance, la sécurité et l'innovation. L'objectif est de proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de ses clients, tout en garantissant des standards élevés de qualité et de fiabilité. ”

CASH MANAGEMENT & PAIEMENTS DOMESTIQUES

Saham Bank continue d'affirmer son positionnement de banque de référence dans le domaine du cash management, grâce à une offre adaptée aux besoins des entreprises et à un accompagnement de qualité, et renforce son engagement de fournir des solutions performantes et innovantes en gestion de trésorerie.

Le PNB des Flux domestiques a connu une nette progression de +5,8% par rapport à 2024 grâce notamment au succès des virements instantanés.

Par ailleurs, l'année a été marquée par une accélération de la digitalisation des opérations de paiements, permettant aux entreprises de gérer leurs transactions de manière plus fluide, sécurisée et efficace.

TRADE FINANCE

En 2025, l'activité Trade Finance a poursuivi ses chantiers d'amélioration continue à travers une optimisation de ses processus de traitement, le renforcement des expertises et le déploiement d'un nouveau dispositif de pilotage sur toute la chaîne de valeur permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi de la production et des délais de traitement. Saham Bank s'est ainsi illustrée comme 1^{ère} banque de la place en délai de traitement des domiciliations.

AFFACTURAGE

Saham Bank met à la disposition de sa clientèle une gamme complète de produits d'affacturage qui combine différents services de factoring, à la fois pour le financement des besoins d'exploitation pour le marché domestique ainsi que pour le marché international.

2025 a été également l'année de déploiement d'un nouveau dispositif de gestion des transferts de scolarité permettant aux bénéficiaires d'être crédités le jour même du traitement de l'opération. Tout au long de l'année 2025, Saham Bank a poursuivi sa dynamique de croissance, marquée par une progression du PNB de l'activité commerce international grâce à une évolution positive des flux, notamment sur les opérations documentaires.

Aussi, des performances très positives ont été enregistrées sur l'activité Affacturage en 2025 avec un chiffre d'affaires en progression de 84 % par rapport à 2024, grâce à la diversification de l'offre et à la volonté de la banque d'accompagner sa clientèle dans le financement de leur besoin de trésorerie.

FILIÈRE PAIEMENT RETAIL

En 2025, la filière Paiement Retail de Saham Bank s'est pleinement mobilisée pour accompagner la transformation en accélérant la digitalisation des services bancaires, avec pour ambition centrale l'amélioration continue de l'expérience client. Parallèlement, une nouvelle activité d'acquisition commerçant a été lancée.

Développement de l'offre et innovation monétique

Sur le plan du développement produit, les efforts ont principalement porté sur l'augmentation du taux d'équipement en cartes ainsi que sur l'élargissement de l'offre de solutions de paiement.

Saham Bank a également franchi une étape importante en matière d'innovation.

Après l'introduction des paiements sans contact via cartes et bracelets, la banque a lancé des solutions de paiements tokenisés en intégrant Apple Pay et Google Pay, offrant ainsi des modes de paiement plus sécurisés, plus intuitifs et parfaitement adaptés aux nouveaux usages digitaux.

Lancement de l'activité d'acquisition commerçant

Dans le cadre de la cession de l'activité d'acquisition commerçant du CMI auprès des établissements de paiements, la filiale Saham Paiements a finalisé avec succès l'acquisition partielle du portefeuille commerçants du CMI. La phase de lancement a confirmé la pertinence du modèle adopté, avec une pénétration rapide du marché et une progression régulière du volume de transactions domiciliées. Le lancement de Saham Paiements illustre l'engagement de Saham Bank à jouer un rôle moteur dans la transformation du paysage des paiements au Maroc, tout en créant les conditions d'une croissance durable et rentable.





UN SAVOIR-FAIRE RECONNU EN CONSEIL EN OPÉRATIONS DE HAUT DE BILAN

“ Forte de son expertise, Saham Bank - à travers la Direction du Conseil qui regroupe les activités de Banque d’Affaires et qui a été agréée par l’AMMC en tant que Conseiller en Investissement Financier (CIF) dans la catégorie n°2 (Conseil aux émetteurs) - s’illustre par sa capacité à accompagner les entreprises dans leurs opérations de haut de bilan.

En 2025, Saham Bank a accompagné plusieurs grands groupes dans le conseil et la structuration de leurs opérations d’émissions obligataires. ”



C'est ainsi que Saham Bank a accompagné Auto Nejma Maroc en qualité de Conseiller financier exclusif et Organisme Placeur dans le cadre d'une émission obligataire par Placement Privé d'un montant de 600 millions MAD visant, d'une part, à optimiser la structure et les conditions de financement de la société et, d'autre part, à financer les projets de développement de son réseau.

Saham Bank a également accompagné l'Office National des Aéroports (ONDA / Airports of Morocco) en qualité de Co-Conseiller et Co-Agent placeur dans le cadre d'une émission obligataire par Placement Privé de taille significative, visant à contribuer au financement du développement des infrastructures aéroportuaires du Royaume, qui constituent un pilier clé de la stratégie « Aéroports 2030 ».

Saham Bank a enfin accompagné OCP Nutricrops-filiale à 100 % du Groupe OCP dédiée aux solutions de fertilisation des sols et des plantes -, en qualité de Co-Conseiller et Co-Agent placeur, dans le cadre d'une émission obligataire inaugurale, réalisée par Placement Privé.

Par ailleurs, dans le cadre du développement et de l'approfondissement des relations avec les grands groupes marocains, la Direction du Conseil a contribué, courant 2025, à la mise en place d'un contrat cadre de partenariat stratégique global en matière de Banque de Financement et d'Investissement (BFI) entre Saham Bank et H&S Invest Holding.

La Direction du Conseil a également accompagné Saham Finances, Société Générale Marocaine de Banques et Investima, agissant de concert, dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat (OPA) obligatoire sur les actions Eqdom, conformément à l'article 18 de la loi 26-03, et ce, suite au changement de contrôle d'Eqdom dans le cadre de l'acquisition

par le Groupe Saham de l'intégralité des actions de Société Générale Marocaine de Banques détenues par le groupe Société Générale.

La dynamique commerciale mise en œuvre par la Direction du Conseil en 2025 a également permis à Saham Bank d'accompagner plusieurs grands groupes internationaux et filiales de multinationales dans le cadre de la mise en œuvre au Maroc de leurs plans mondiaux d'actionnariat salariés, à l'instar des missions réalisées avec succès et des visas de l'AMMC obtenus pour le compte des groupes Airbus, Décathlon et TotalEnergies.

Par ailleurs, Saham Bank est intervenue en tant que Conseiller financier exclusif de RCI Finance Maroc - opérant sous la marque Mobilize Financial Services - dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF) à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 3 émissions de BSF pour un montant total de 1 600 millions MAD en 2025.

Saham Bank a également accompagné Eqdom dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF), à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 9 émissions en 2025 pour un montant total de plus de 2 350 millions MAD.

De même, Saham Bank a accompagné Saham Leasing dans le cadre du même type de programme, à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 4 émissions de BSF en 2025 pour un montant total de 1 900 millions MAD.

Saham Bank a en outre poursuivi au cours de l'année 2025, de façon ciblée, sa stratégie de prospection visant à se positionner en amont sur des opérations de haut de bilan potentielles.



DES SYNERGIES RENFORCÉES AVEC LES FILIALES SPÉCIALISÉES

“ Saham Bank consolide ses relations commerciales auprès de sa clientèle en s'appuyant sur l'expertise de ses filiales spécialisées dans divers métiers financiers. Celles-ci confortent leur position sur le marché marocain à travers une gamme complète de produits et services conçue pour répondre aux besoins des clients. ”


SAHAM CAPITAL GESTION

L'année 2025 a été marquée par un tournant historique pour notre groupe avec l'évolution de son actionariat, conduisant à la nouvelle dénomination sociale Saham Capital Gestion. Ce changement d'identité, porté par une vision stratégique renouvelée, a été parfaitement conduit auprès de nos clients et partenaires. L'identité visuelle, l'ensemble de nos supports de communication, outils de reporting et plateformes digitales ont été mis à jour avec succès, garantissant une continuité de service irréprochable et une visibilité accrue de notre nouvelle signature de marque.

Saham Capital Gestion en chiffres en 2025 :

128,8
millions MAD
de chiffre
d'affaires

39
milliards MAD
d'actif sous
gestion moyen



Sur le plan opérationnel, Saham Capital Gestion a su tirer profit d'un contexte de marché particulièrement porteur, caractérisé par une dynamique favorable sur les compartiments actions et obligataires. Fidèle à sa mission de conseil, Saham Capital Gestion a capitalisé sur ce dynamisme pour orienter ses clients vers les supports les plus adaptés à leurs objectifs de rendement et à leur profil de risque.

Cette expertise, désormais adossée à la force du nouvel actionnariat, a permis d'atteindre des performances records en 2025. L'activité de Saham Capital Gestion affiche une progression exceptionnelle de son chiffre d'affaires de +31 %, tandis que l'actif sous gestion moyen a enregistré une hausse de +19 % par rapport à l'année précédente. Ces résultats témoignent de la solidité

de son modèle et de la confiance du marché dans sa nouvelle configuration.

Pionnier dans l'investissement responsable au Maroc, Saham Capital Gestion réaffirme son engagement en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis 2021. L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) demeure un pilier central de sa sélection d'actifs, visant à concilier performance financière et impact durable.

Enfin, Saham Capital Gestion confirme en 2025 sa position d'acteur de référence sur la place financière, portée par une ambition renforcée et une excellence de gestion reconnue.

SAHAM CAPITAL BOURSE

La Bourse de Casablanca a signé une année 2025 exceptionnelle. L'indice MASI a progressé de +27,57 %, atteignant un plus haut historique de 20 233 points à la fin du troisième trimestre. Le MASI 20 affiche une progression plus modérée mais tout aussi vigoureuse de +24,53 %. Les principaux secteurs moteurs ont été la banque, le BTP et le transport. Il convient toutefois de noter que la progression du MASI n'a pas été linéaire sur l'ensemble de l'année. Après une envolée de +20,19 % au T1, le marché a connu une première phase de consolidation en avril (-2,06 %). Le franchissement du seuil psychologique des 20 000 points en août a ensuite déclenché des prises de bénéfices, entraînant des replis ponctuels, notamment en septembre (-5,14 %) et en novembre (-5,3 %).

Plusieurs facteurs expliquent la performance du marché actions sur l'année à savoir un contexte macroéconomique favorable, un retour massif de liquidités, le regain de confiance des investisseurs et une politique monétaire accommodante. Les résultats des entreprises ont également soutenu cette dynamique. Le chiffre d'affaires cumulé des sociétés cotées au MASI a enregistré une hausse de +7,1 % en glissement annuel au 9M-2025. Par ailleurs, les marges se sont nettement améliorées : la marge d'exploitation globale du MASI au S1-2025 s'est bonifiée de +5,6 points sur un an (+0,7 point hors IAM).

L'année 2025 a également été exceptionnelle pour le marché primaire. Trois introductions en bourse ont marqué la période : en juillet, Vicenne a levé 500 millions de dirhams, suivie par Cash Plus en décembre avec 750 millions de dirhams, et enfin SGTM (Société Générale des Travaux du Maroc) qui a levé 5,04 milliards de dirhams le même mois, réalisant la plus grande IPO privée depuis deux décennies. Les opérations d'augmentation de capital en 2025 ont porté sur TGCC, Sothema et CIH, pour un montant global avoisinant 4,3 milliards de dirhams.

Le marché secondaire de la Bourse de Casablanca n'a pas manqué de dynamisme. Le volume des échanges en actions sur le marché central a atteint un plus haut de plusieurs années, à près de 121 milliards de dirhams en 2025, en progression de +94 % par rapport à 2024. Sur le marché de blocs, le volume a atteint 17 milliards de dirhams, soit une baisse de -41 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans ce contexte, Saham Capital Bourse a su capitaliser sur cette dynamique du marché pour atteindre un niveau record de volume de transactions et de PNB grâce un effort commercial soutenu et à la confiance des investisseurs.

Saham Capital Bourse a également participé à l'ensemble des offres publiques en tant que membre de syndicat de placement et à l'introduction en bourse de la SGTM en tant que co-chef de file pour un montant de 5 milliards de dirhams.

SAHAM LEASING

Saham Leasing, acteur de référence du crédit-bail au Maroc créé en 1979 (sous le nom de Sogelease), poursuit sa dynamique de croissance et affiche des résultats solides au titre de l'exercice 2025.

Spécialisée dans le financement en crédit-bail de biens mobiliers et immobiliers au profit des professionnels et des entreprises, Saham Leasing a réalisé en 2025 une performance remarquable, portée par la transformation de ses cadres de référence, la mise en place d'une nouvelle organisation et une dynamique commerciale soutenue.

A fin décembre 2025, la production Leasing enregistre une progression significative de 28 % par rapport à 2024, pour atteindre 2 793 MMAD, contre 2 180 MMAD un an plus tôt. L'encours financier a poursuivi également sa croissance, avec une hausse de 6 %, s'établissant à 7,23 milliards de MAD, contre 6,86 milliards de MAD à fin 2024.

Cette évolution positive de l'activité se traduit par une augmentation de 10 % du PNB financier à fin décembre 2025, confirmant la solidité du modèle économique de Saham Leasing.

Forte de ces performances, Saham Leasing réaffirme son ambition d'inscrire sa croissance dans la durée, en s'appuyant sur une stratégie centrée sur le client, le développement équilibré de l'ensemble de ses marchés et la conquête de nouveaux secteurs à fort potentiel.

Cette ambition repose également sur le renforcement des synergies avec Saham Bank, visant à accroître le taux d'équipement des clients en solution de leasing.

Parallèlement, Saham Leasing poursuit ses efforts de transformation et d'excellence opérationnelle, à travers une gestion rigoureuse du risque, l'amélioration continue du recouvrement et l'optimisation des coûts, afin de soutenir une croissance rentable et durable.

SAHAM BANK OFFSHORE

Saham Bank Offshore (SBOS) a confirmé en 2025 son orientation stratégique dédiée à l'accompagnement des opérateurs économiques établis au sein des Zones d'Accélération Industrielle (ZAI) du Royaume.

À travers ses centres d'affaires à Tanger Free Zone et Atlantic Free Zone (Kénitra), la filiale déploie une gamme complète de produits et services structurés autour de deux axes majeurs :

- > La gestion optimisée des flux internationaux via un Trade Center spécialisé et des outils de cash management de pointe ;
- > Le financement des cycles d'exploitation et des projets d'investissement.

Une performance consolidée

L'année 2025 a été marquée par des réalisations commerciales et financières probantes, résultant de la nouvelle dynamique commerciale insufflée par le Groupe Saham et de la conjonction de plusieurs facteurs en l'occurrence :

- > L'accroissement du portefeuille clients et le renforcement des parts de marché sur les périmètres ciblés ;
- > Une évolution positive des encours crédits, associée à un niveau de rentabilité satisfaisant ;

> L'évolution intéressante des volumes de flux internationaux traités pour le compte de la clientèle ;

> La performance de l'activité d'Escompte Sans Recours (ESR), corrélée à une gestion optimisée de la trésorerie devises de la banque.

Poursuite de la dynamique de croissance

Pour l'année 2026, SBOS maintient un cap ambitieux :

> **Soutien aux écosystèmes ZAI** : Poursuivre l'accompagnement des opérateurs, tout en assurant une veille permanente pour intégrer toute nouvelle zone lancée dans le Royaume ;

> **Politique de crédit** : Capitaliser sur la dynamique animée par le Groupe Saham et continuer d'exploiter le potentiel commercial avéré des ZAI en développant davantage l'activité crédits ;

> **Optimisation des ressources** : Accroître davantage l'activité dépôts clientèle en devises et optimiser les ressources de financement de la filiale ;

> **Synergies Groupe** : Maintenir une collaboration étroite avec les différentes lignes métiers et entités du groupe Saham Bank (Retail, Corporate, filiales spécialisées).

EQDOM

En 2025, Eqdom confirme le redressement de sa trajectoire et enregistre une amélioration significative de ses performances, dans un environnement demeuré exigeant.

La production nette atteint 3 436 MMAD, en progression de 22 %, tandis que les encours s'établissent à 11 376 MMAD, en hausse de 11 %, traduisant la solidité de la dynamique commerciale et la pertinence des leviers activés, notamment sur le financement automobile. Le Produit Net Bancaire s'inscrit en croissance de 9,3 % à 590 MMAD, porté par l'amélioration de la marge nette d'intérêt et la progression des commissions.

Dans ce contexte, Eqdom renoue avec la rentabilité et dégage un résultat net de 95,5 MMAD, après un exercice 2024 affecté par des éléments exceptionnels. Cette performance reflète la combinaison d'une croissance maîtrisée de l'activité, d'une discipline renforcée sur les charges et d'un coût du risque favorable sur l'exercice, bénéficiant notamment de l'aboutissement de plusieurs actions de recouvrement ciblées et ponctuelles.

Fort de ce redressement et de la solidité retrouvée de ses équilibres financiers, EQDOM poursuivra en 2026 l'accélération de sa trajectoire de croissance à travers :

- > Le développement de partenariats structurants au service de la croissance commerciale ;
- > La transformation du modèle opérationnel et technologique ;
- > L'amélioration des parcours et de l'expérience client ;
- > Le renforcement de la maîtrise du risque sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de l'octroi du recouvrement.

EQDOM aborde l'exercice 2026 avec confiance, pleinement engagée à poursuivre sa performance financière et à offrir à ses clients une expérience de financement de qualité, au service de leurs projets de vie.

LA MAROCAINE VIE

L'année 2025 aura été structurante pour La Marocaine Vie.

Dans la continuité des transformations engagées après son intégration au groupe Saham en 2024, la compagnie a adopté une nouvelle identité de marque, plus moderne, plus affirmée, alignée à l'identité de son nouvel actionnaire, portée par une promesse engageante envers ses clients et la société, « **À vos côtés, pour le meilleur et pour la vie** ».

2025 a aussi été marquée par la consolidation du modèle opérationnel de La Marocaine Vie, la poursuite de son autonomisation et le renforcement de sa gouvernance.

Sur les plans financier et commercial, la compagnie a affiché la même année des performances en nette progression.

Grâce à une gestion prudente et une allocation optimisée des actifs, la solidité financière de La Marocaine Vie s'est renforcée. En rentabilité, le résultat net a ainsi atteint 79,9 millions de dirhams, en hausse de 68 % par rapport à 2024, portant les fonds propres à 997,5 millions de dirhams à fin 2025 (vs 936,5 millions en 2024).

En croissance, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de 2,538 milliards de dirhams, en augmentation de plus de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse, nettement supérieure à la croissance du marché de l'assurance vie (+8,6 % en 2025), s'explique essentiellement par une envolée de l'activité épargne de plus de 20 %. L'activité prévoyance a continué parallèlement de croître (+2 % vs 2024), avec notamment une dynamique positive observée s'agissant de l'offre Assurance Emprunteur (ADE).

La bancassurance, représentant plus de 70 % du chiffre d'affaires, a confirmé son statut de socle de création de valeur et d'accélérateur de croissance, avec des réalisations 2025 en augmentation de plus de 20 %, tirées essentiellement par une épargne patrimoniale qui a atteint (à elle seule) 1,214 milliard de dirhams (+31 % vs 2024).

Dans son sillage, les activités en direct et avec les partenaires externes ne sont pas en reste (+9,4 % vs 2024). La retraite complémentaire a enregistré notamment un volume d'activité en progression de près de 15 %, confortant le regain de confiance et l'attrait de plus en plus observés chez les particuliers et entreprises pour les offres de retraite par capitalisation au Maroc (en renfort des régimes de base).

Dans un contexte économique encore très favorable (avec une inflation maîtrisée, une politique monétaire accommodante et des investissements publics soutenus), le marché boursier a enregistré une performance annuelle de +27,6 % en 2025.

Offrant aux clients un terreau favorable à la diversification de leurs investissements, ce dynamisme a bénéficié au segment épargne en unités de compte, dont l'encours s'élève à 2,172 milliards de dirhams (+34 % vs 2024). La proportion des unités de compte dans la collecte épargne a affiché parallèlement une progression historique (+106 % vs 2024).

Les fonds diversifiés et actions proposés dans les produits en unités de compte ont affiché en 2025 des performances respectives atteignant jusqu'à 11,2 % et 22,8 %.

Par ailleurs, malgré la baisse des taux sur les marchés financiers, La Marocaine Vie a maintenu en 2025 la stabilité des taux de rendement servis à ses clients pour 2024 (jusqu'à 3,4 %) sur son support en dirhams, illustrant la qualité de sa gestion financière et la réussite de sa stratégie de diversification des investissements.

Enfin, l'encours global géré par La Marocaine Vie a poursuivi sa progression (+9,1 % vs 2024), franchissant la barre des 16 milliards de dirhams (pour s'établir à 16,043 milliards). La part des encours en unités de compte s'est renforcée, passant de 11,1 % en 2024 à 13,6 % en 2025.

Parallèlement, en 2025, La Marocaine Vie a réaffirmé sa position de précurseur en matière d'innovation sur le marché de l'épargne en lançant, avec Saham Bank, pour la première fois au Maroc, la souscription 100 % en ligne de produits d'épargne (via l'application mobile de la banque).

Dans ce contexte, la compagnie s'est vu décerner un prix dans la catégorie Innovation Parcours Client à l'occasion de la 3^e édition des Trophées de l'Assurance d'Afrique au Maroc, récompensant son engagement de simplification et de démocratisation de l'accès à l'épargne via la mise en place de la distribution digitale de produits d'épargne.

La même année, la compagnie a été labellisée Société Sportive par la Fédération Marocaine des Professionnels du Sport (FMPS), consacrant sa volonté d'encourager parmi ses collaborateurs la pratique sportive, en tant que facteur de bonne santé et puissant levier d'insertion, de cohésion et d'émancipation.



LA GESTION STRATÉGIQUE DES RISQUES

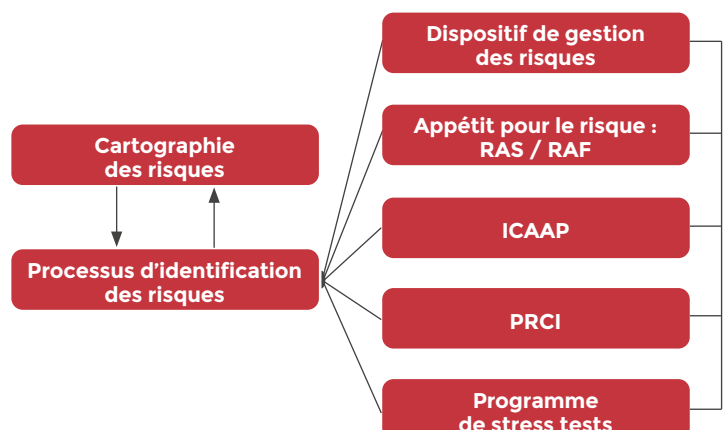
La gestion stratégique des risques vise à aligner les objectifs des actionnaires en termes de rentabilité, d'allocation du capital et l'appétit au risque, garantissant ainsi une performance durable et maîtrisée.

Les objectifs stratégiques et opérationnels doivent à ce titre intégrer la dimension risque, au même niveau que les orientations stratégiques et les exigences en capital.

Cela se traduit par la définition du niveau de risque que la banque est disposée à accepter par activité et par marché, afin d'accroître sa rentabilité dans un environnement macroéconomique normal et de tester sa résilience dans un environnement économique adverse.

C'est dans cette vision que l'architecture globale du pilotage des risques s'appuie sur les processus liés présentés ci-dessous, qui contribuent à la construction d'une vision holistique du pilotage stratégique des risques de la banque :

- Les processus d'identification des risques
- Le dispositif de gestion des risques
- Le processus d'appétit au risque
- Le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne ICAAP
- Le plan de redressement de crise interne PRCI
- Le programme de stress tests



L'IDENTIFICATION DES RISQUES

L'approche globale de l'identification des risques repose sur deux éléments fondamentaux :

- Une cartographie des risques (structurels, de crédit, de marché, opérationnels...), revus périodiquement dans des comités spécialisés. Le suivi de ces risques peut également inclure l'analyse de risques nouveaux ou émergents reposant sur des signaux de détection précoce, ou des alertes internes.

- Des dispositifs complémentaires d'identification des risques, visant à capter les risques additionnels susceptibles d'émerger des évolutions macroéconomiques ou sectorielles, des contraintes réglementaires, ou du lancement de nouveaux produits ou activités (processus « nouveau produit »).

L'APPÉTIT AUX RISQUES

Le pilotage stratégique des risques repose sur une évaluation structurée de la capacité maximale de prise de risque ainsi que des différents niveaux intermédiaires. Cette approche intègre le besoin en capital économique, évalué selon des scénarios central et adverse, afin d'assurer une cohérence entre le niveau de risque envisagé et la solidité financière de banque.

L'Appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que la banque est prête à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques. Il est formalisé dans un document (Risk Appetite Statement) qui décrit les principes, les politiques et les encadrements quantitatifs majeurs qui fixent l'Appétit pour le risque.

Saham Bank élabore son « Risk Appetite Statement » en s'appuyant sur les processus clés d'identification des risques, et en cohérence avec les principaux processus stratégiques de la banque tels que le budget, le plan stratégique et financier (PSF). La tolérance aux risques et la capacité maximale des

risques sont appréhendées respectivement par les processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque, ne devant jamais dépasser le niveau de tolérance des risques, est ainsi formalisé :

- De manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques ;
- De manière quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement des risques par des limites et des seuils d'alerte.

Cet appétit fait l'objet d'une fixation, par les instances de gouvernance, d'une déclinaison opérationnelle dans les métiers et d'un suivi régulier, dont les principes sont édictés dans le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'Appétit pour le Risque : « Risk Appetite Framework ».

L'ICAAP

L'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) est un processus réglementaire de gestion des risques dans lequel sont revus, identifiés et évalués les risques, et leurs facteurs d'atténuation, dans l'objectif de s'assurer que le capital interne de la banque est en adéquation avec son profil de risque.

Dans le cadre de l'ICAAP, les exigences de fonds propres économiques destinées à couvrir des pertes inattendues, résultant de situations de risque exceptionnel, avec une faible probabilité d'occurrence, sont calculées pour chaque risque matériel. Ces calculs sont élaborés selon des

approches et des méthodologies internes ou réglementaires.

L'exercice d'évaluation de l'adéquation des fonds propres est complété par l'exercice de capital planning, basé sur la simulation de scénarios adverses, au regard du scénario central ayant servi au capital planning réalisé dans le cadre de planification stratégique et budgétaire. Cette évaluation prospective de l'adéquation des fonds propres sur un horizon de 3 ans, permet de vérifier que les ratios de fonds propres restent supérieurs aux ratios cibles même dans le cadre des scénarios défavorables.

LE PRCI

Les Plans de Redressement en Cas de Crise Interne (PRCI) constituent un dispositif essentiel pour anticiper d'éventuelles difficultés financières et assurer le rétablissement rapide de la viabilité de la banque en période de crise. À ce titre, ces plans doivent être rigoureusement alignés sur le

cadre de gestion des risques afin de permettre une détection précoce des situations critiques et de garantir la continuité des activités dans des conditions optimales.

Le plan de redressement de crise interne élaboré par la banque décrit un large éventail de mesures

de redressement plausibles et réalisables permettant de rétablir la viabilité financière de la banque. Ce dispositif est testé chaque année par la simulation de scénarios adverses extrêmes, en

cohérence avec les autres processus de gestion des risques (ICAAP, RAS/RAF) et de manière intégrée au dispositif de gestion des risques.

LE PROGRAMME DE STRESS TESTS

Les stress tests ont pour objectif d'identifier et de quantifier les risques importants auxquels la banque est exposée lors des situations extrêmes. Ils contribuent à orienter les analyses concernant le processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et du plan de redressement de crise interne (PRCI) et de servir à définir les limites et seuils de l'appétit au risque.

Le dispositif de stress tests de Saham Bank distingue trois types de stress tests qui diffèrent par leurs méthodologies et par leurs objectifs :

- Les stress tests de scénarios sont élaborés annuellement au regard du scénario central, retenu dans le processus budgétaire (scénario de base), lors des exercices ICAAP / PRCI, où les mêmes scénarios adverses sont retenus avec une intensité dégradée.

- Les stress tests de sensibilité évaluent l'impact de la variation d'un facteur de risque isolé ou d'un ensemble réduit de facteurs de risque (forte variation des taux d'intérêt, forte correction des cours de changes...). Ces stress tests sont généralement appliqués sous la forme de chocs soudains, sans effet de volume, et sont généralement utilisés pour calibrer un seuil ou une limite d'encadrement d'un risque spécifique.

- Les stress tests inversés partent d'un résultat défavorable prédéfini (niveau limite d'un ratio réglementaire, par exemple) et identifient ensuite les scénarios qui pourraient conduire à ce résultat préjudiciable.

PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA BANQUE EST EXPOSÉE

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de Saham Bank qui vise à accompagner le financement de l'économie et de construire des relations à moyen et long terme avec ses clients.

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de la Banque :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédéfinis dans le cadre du budget annuel, du plan financier et de l'appétit au risque.

- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différenciées selon le degré de risque.

S'agissant de la gestion proactive de son risque de crédit, Saham Bank s'appuie sur les leviers ci-dessous :

Une filière risque de crédit experte et indépendante

La filière risques de crédit est du ressort de la Direction des Risques qui couvre de manière indépendante, l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits, à la surveillance des engagements et au pilotage des risques.

Un processus d'approbation de crédit robuste

L'octroi de crédit est effectué dans le respect des principes de validation décrits ci-dessous :

Le niveau et le processus de validation de toute transaction générant un risque de crédit sont déterminés par la nature, le type, l'échéance et le montant de la transaction.

- Toutes les décisions de crédit de la ligne commerciale (ci-après la LOD1) et de la Direction des Risques (ci-après la LOD2) doivent être prises conformément à leurs pouvoirs de signatures et de délégations de pouvoirs respectives.

- Lors de la mise en place de nouvelles limites ou de la validation de nouvelles opérations, la LOD1 lance le processus d'approbation de crédit et, en fonction de la délégation de pouvoirs déléguée, soumet à l'examen de la LOD2, une demande complète, contenant l'ensemble des informations nécessaires pour comprendre et analyser les risques. Les informations recueillies sont conservées comme pièces justificatives et pour la piste d'audit.
- Tous les débiteurs doivent faire l'objet d'une évaluation des risques basée sur des outils et méthodologies de notation ou une approche à dire d'expert le cas échéant.

Des politiques d'octroi de crédit revues régulièrement

Saham Bank s'appuie sur des politiques d'octroi dument formalisées et actualisées chaque année. Les principes généraux régissant ces politiques d'octroi sont rappelés ci-dessous :

- La banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.
- Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération. L'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.
- Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.

- La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- La banque recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).

Dispositif de surveillance des risques

Le monitoring du portefeuille et le dispositif de recouvrement constituent des axes majeurs pour la gestion opérationnelle du risque de crédit :

- La gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. À ce titre, Saham Bank met en place des procédures rigoureuses et des outils de détection précoce et de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.
- Les contreparties saines dont le profil de risque est en dégradation significative doivent être classées avec diligence en « sous surveillance » (« Watch List ») à l'initiative de la Direction des Risques ou de la filière commerciale afin de faire l'objet d'une surveillance rapprochée. En cas de défaut de la contrepartie et afin de minimiser le risque de perte finale, la gestion individuelle des dossiers les plus importants est confiée à des équipes spécialisées de recouvrement, séparées des unités responsables de l'origination du prêt.
- Le dispositif de recouvrement aussi bien en phase amiable que contentieuse, est soutenu par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux désigne le risque que présente, pour les fonds propres et les résultats du Groupe (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire. On distingue principalement quatre types de risque :

- Le risque de niveau des taux ;
- Le risque de courbe lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire ;
- Le risque d'optionalité lié aux options automatiques et aux options comportementales (typiquement le droit pour un emprunteur de rembourser un emprunt à taux fixe sans pénalité) ;

- Le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents indices de taux présents au bilan et hors-bilan.

Ces quatre types de risque peuvent faire varier la valeur, ou le rendement (ou le coût) des actifs, passifs et postes d'hors-bilan sensibles aux taux d'intérêt.

Saham Bank pilote le risque de taux à travers deux types d'indicateurs dits de revenu et de valeur :

- Indicateurs de la valeur : gap de taux et Sensibilité de la VAN/EVE
- Indicateurs de revenu : sensibilité de la MNI (Marge Nette d'Intérêts)

1. Indicateurs de la valeur

➤ Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;

➤ La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

2. Indicateurs de revenu, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

RISQUES STRUCTURELS DE CHANGE

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/hors bilan structurelles.

Le risque structurel de change est encadré par une limite, avec un suivi dans le cadre d'un comité de gouvernance spécialisé.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité est généré par le décalage dans le temps des flux d'actifs et de passifs. Il correspond pour un établissement de crédit au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements ou à ses échéances y compris par la mobilisation de ses actifs.

Le risque de financement se définit comme le risque pour la banque de ne pas pouvoir obtenir les fonds nécessaires pour répondre à ses obligations financières, notamment ses besoins en ressources afin de développer ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

➤ L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ;

➤ Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

La gestion du risque de liquidité repose sur le calcul et le suivi proactif de plusieurs indicateurs réglementaires et internes.

1. Le respect des obligations réglementaires :

➤ Saham Bank a pour objectif de respecter le ratio réglementaire de Liquidity Coverage Ratio (LCR) avec une marge de sécurité suffisante.

➤ Pour les stress tests réglementaires préconisés par BAM, la banque veille au respect du minimum exigé, pour chaque scénario.

2. Gestion de la liquidité en interne :

En plus de l'approche réglementaire, un pilotage du risque de liquidité est réalisé selon une approche interne, basée sur deux types de limites en fonction de la métrique calculée :

➤ Un encadrement via des indicateurs d'impasse statique et dynamique est réalisé.

➤ Sur le court terme, des limites de gestion de trésorerie sont instaurées afin de piloter la capacité de refinancement à court terme. Saham Bank a instauré un seuil et une limite inférieurs sur le Gap de trésorerie quotidien.

En plus des métriques calculées dans des scénarios de *business as usual*, l'ALM calcule des métriques stressées du gap de liquidité ou du LCR.

Pour chaque métrique calculée, tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Des plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALCO. L'ALM s'assure par la suite du suivi des plans d'actions validés.

RISQUES DE MARCHÉ DE TAUX ET DE CHANGE

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires.

Risque de change

Les opérations de change au comptant, à terme ou swap de devises pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, génèrent pour la banque des risques propres résultant d'une position de change, gérée par la Salle des Marchés.

Risque de taux

Les opérations de taux telles que les couvertures de change à terme, les Repo/Reverse repo, les swaps, placements et market making sur titres, génèrent des risques propres résultant d'une position de taux gérée par la Salle des Marchés.

L'encadrement des risques de marché repose sur le suivi quotidien d'un certain nombre d'indicateurs :

- Stress-Tests permettant de prendre en compte des scénarios de perturbations de marché exceptionnelles. Ces indicateurs estiment la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché (taux et change) sur une

durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées

- Les indicateurs en « sensibilité » et en « NPV » permettent d'encadrer la taille des positions : les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV (les limites émetteurs) sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque. Les sensibilités sont encadrées par facteur de risque, par tenor et par devise.
- D'autres indicateurs sont aussi utilisés : durée de détention maximale d'une position, le spread de crédit ainsi que le stress test de crédit.
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change Globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value ».

Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec le Front Office, en cohérence avec l'appétit au risque. Ils sont suivis et remontés quotidiennement par les analystes en Risques Marché.

La revue du dispositif de limites est réalisée régulièrement et fait l'objet de validation par les instances de gouvernance internes.

RISQUE DE CONTREPARTIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE MARCHÉS

Il s'agit du crédit sur les opérations de marché (change à terme, swap de change, swap de taux et repo/reverse repo, etc.). Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. Il est composé du risque de remplacement, du risque de livraison et du risque émetteur.

Les risques de contrepartie liés aux opérations de marchés sont encadrés par des limites que le Front Office est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces lignes sont définies en fonction du besoin du client ou de la contrepartie et validées par la Direction des Risques.

RISQUE PAYS

L'activité de Saham Bank peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire marocain (ex : garantie reçue par une banque étrangère dans le cadre de financements

locaux ou confirmation de crédits documentaires export). Le risque pays est encadré par des limites maximales d'exposition par pays selon son niveau de risque.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Saham Bank encourt des risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

La Banque se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;

- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne, ainsi que la définition d'un dispositif permettant la continuité d'activité en situation de crise ;

- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;

- La promotion, à travers la Banque, d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels ;

- Une attente vis-à-vis de ses prestataires de services critiques d'un niveau de résilience et de sécurité de l'information équivalent au sien.

RISQUE DE RÉPUTATION

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Saham Bank :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à sa réputation, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable

RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Saham Bank s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, la banque veille notamment à :

- Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;
- Travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

RISQUE CLIMATIQUE

Le risque climatique correspond au risque d'exposition de la banque à des pertes financières, à une dégradation de son profil de risque ou à un risque de réputation résultant des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Il comprend principalement deux catégories de risques :

- Les risques physiques, résultant de la survenance d'événements climatiques et environnementaux extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses) ou chroniques (hausse des températures moyennes, modification des régimes de précipitations, raréfaction des ressources naturelles). Ces risques sont susceptibles de se matérialiser notamment à travers les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels ;

visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation de la banque fait l'objet d'une analyse spécifique

- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

- Travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;

- Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;

- Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;

- Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;

- Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;

- Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs.

- Les risques de transition, résultant de l'évolution vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Ces risques sont liés à la mise en place de nouvelles politiques publiques ou réglementations, à des avancées technologiques ou à l'évolution des comportements des acteurs économiques. Ils peuvent entraîner une réévaluation de certains actifs financés ou détenus par la banque et se matérialiser notamment en risques de crédit, de marché et de liquidité.

Afin de maîtriser ces risques, Saham Bank a mis en place une gouvernance dédiée et développe progressivement les procédures et méthodologies nécessaires à l'identification, à l'évaluation et au pilotage du risque climatique, en cohérence avec son dispositif global de gestion des risques.

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE STRUCTURÉ ET PÉRENNE

Le Dispositif du contrôle interne s'inscrit dans le cadre d'une approche globale, visant à sécuriser les activités et par là, à assurer un socle solide pour un développement sain et pérenne du groupe.

C'est pourquoi Saham Bank s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne structuré et pérenne, en charge d'assurer et d'animer les contrôles essentiels et nécessaires au bon fonctionnement de ses différentes activités.

Les 3 lignes de défense :

le dispositif de contrôle interne est articulé autour d'un dispositif de contrôle permanent et d'un dispositif de contrôle périodique, distincts et indépendants tout en étant complémentaires et coordonnés. Il s'appuie aussi sur des référentiels, des méthodologies et des outils adaptés, permettant de couvrir, de suivre et de superviser les zones de risques identifiées.

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense », en accord avec les textes du Comité de Bâle :

CONTRÔLE PERMANENT		CONTRÔLE PÉRIODIQUE
1 ^{ÈRE} LIGNE DE DÉFENSE	2 ^{ÈME} LIGNE DE DÉFENSE	3 ^{ÈME} LIGNE DE DÉFENSE Fonction de contrôle périodique indépendant
<p>La 1^{ère} ligne de défense est en charge de la gestion quotidienne des risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les métiers, en tant que première ligne de défense, prennent des risques et sont directement responsables de leur gestion opérationnelle. À cette fin, les métiers doivent disposer de processus et de contrôles appropriés visant à s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, surveillés, et gérés dans les limites de l'appétit pour le risque de la banque, et que les activités liées aux métiers sont conformes aux exigences externes et internes. ▶ La Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels a pour fonction de coordonner le contrôle permanent de niveau 1. Elle est à ce titre en charge de la mise en œuvre, de la coordination, du challenge et de l'animation du dispositif de contrôle de niveau 1. 	<p>La deuxième ligne de défense, composée des trois fonctions Risque, Conformité et Finance, veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, analysés, mesurés, surveillés, gérés et correctement remontés par les lignes métiers concernées, en formant une vue d'ensemble sur tous les risques. À ce titre, ces 3 fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Définissent les normes, standards et procédures liés au dispositif de maîtrise du risque, et fournissent des indicateurs clés et une analyse pour le suivi global des risques. ▶ Évaluent le profil de risque de la banque, ainsi que l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques des BU/SU. ▶ Challenge et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les métiers afin de s'assurer que les processus et les contrôles mis en place par la première ligne de défense sont bien conçus et efficaces. <p>La Direction de Contrôle Permanent niveau 2 réalise les contrôles permanents de second niveau, afin de vérifier l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le contrôle périodique (inspection/ audit) constitue la troisième ligne de défense. Il est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent. ■ En tant que troisième ligne de défense, le contrôle périodique aide la banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôles et de gouvernance d'entreprise. Il évalue la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. ■ La fonction de contrôle périodique est également en charge de la revue indépendante des deux premières lignes de défense.

La Direction du Contrôle Permanent & Risques Opérationnels (CPRO)

La Direction CPRO, à travers ses coordinateurs de Contrôle Permanent Niveau 1, a pour missions essentielles de :

- Veiller à la mise en place d'un dispositif de contrôle couvrant l'intégralité des activités de la banque et de ses filiales directes, ainsi qu'au maintien d'un niveau de contrôle pertinent et exhaustif dans le cadre des activités opérationnelles de la banque, à travers :
 - L'accompagnement des métiers dans l'identification et l'évaluation de leurs risques ainsi que la définition et la mise en place des contrôles liés à chaque activité opérationnelle (contrôles standards définis au niveau de la bibliothèque des contrôles normatifs, contrôles complémentaires jugés pertinents par les entités opérationnelles);
 - La vérification de la pertinence des contrôles existants lors de la survenance de pertes opérationnelles et la modification éventuellement des points de contrôle inadéquats ;
 - La mise en place des contrôles nécessaires à la couverture des nouvelles activités ou produits approuvés en Comité Nouveaux Produits,
 - La sensibilisation des métiers aux risques opérationnels à travers des formations, la Mise en place des flash report partagés trimestriellement avec les responsables des BU/SU (taux SM, anomalies, plans d'actions, KRI, pertes opérationnelles, PSE) et la mise en place des réunions mensuelles avec les responsables des BU/SU et délégations régionales afin d'échange sur les sujets à vocation risques et dispositif en place pour mitigation.
- Encadrer et animer le dispositif de contrôle permanent de niveau 1. À ce titre, la Direction CPRO est amenée à :
 - Intervenir en soutien des entités opérationnelles pour la bonne appropriation et la bonne exécution de leurs contrôles et Supervision Managériale ;
 - Veiller au renforcement et la mise en qualité continue du dispositif de contrôle à travers la mise en place des Mitigants et leurs pilotages, tout en assurant une couverture adéquate des zones de risque.

- Préparer, à partir des contrôles et des constats relevés, des états de synthèse trimestriels à destination du management de la banque, du Groupe et des Comités de gouvernance ;
- Alerter ces instances sur les anomalies graves recensées ou les déficiences constatées dans l'organisation des contrôles.
- Veiller à la réalisation de la Supervision Managériale, en procédant à (au) :
 - La vérification de la réalisation effective de la Supervision Managériale par l'ensemble des acteurs ;
 - Suivi, en collaboration avec les entités opérationnelles, de la régularisation des anomalies détectées par les travaux de Supervision Managériale ;
 - Suivi de la réalisation des plans d'actions initiés pour corriger les dysfonctionnements relevés par les travaux de Supervision Managériale.

La Direction du Contrôle Permanent de Niveau 2

La Direction du Contrôle Permanent de Niveau 2 fait partie de la 2^e ligne de défense. Elle vise à sécuriser les activités de la banque et prévenir les risques correspondants à travers la vérification de l'adéquation, de la performance et de l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau. Ses principales missions se déclinent :

- Procéder à la vérification des résultats des contrôles de niveau 1 couvrant l'ensemble des activités et s'exerçant sur des contrôles sélectionnés en fonction des risques sous-jacents.
- Revoir le design des contrôles mis en place et leur exécution, les anomalies identifiées et les actions correctives mises en place ;
- Challenger les résultats des contrôles pour garantir une couverture efficace des risques encourus.
- À l'issue de chaque mission, identifier les axes d'améliorations éventuels, les communiquer aux managers des métiers concernés et/ou aux propriétaires des processus le cas échéant.

La Direction de l'Inspection Générale

Constituant la troisième ligne de défense, le contrôle périodique de Saham Bank, assuré par la Direction de l'Inspection Générale & Audit (IGAD), effectue des audits indépendants des entités opérationnelles, réalisés de manière objective, approfondie et impartiale conformément aux normes et procédures de la profession et du Régulateur.

Dans le cadre de ses missions, IGAD vérifie notamment la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, l'application adéquate des procédures ainsi que l'efficacité et la pertinence du dispositif de contrôle permanent. IGAD évalue également la sensibilité aux risques du management de l'entité auditée.

Le rôle principal de IGAD consiste à vérifier, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Les missions d'audit menées par la IGAD permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques des entités auditées tout en vérifiant la qualité du dispositif de contrôle interne. Toute zone de risque non maîtrisée fait l'objet de recommandations.

Aujourd'hui, Saham Bank s'appuie sur :

- Un dispositif de contrôle moderne et efficace, qui élargit la définition de contrôles de 1er niveau au-delà de la Supervision Managériale pour capturer tous les contrôles exécutés, comme les contrôles automatisés, les outils & workflows, mais aussi les politiques et procédures, les comités et les formations...
- Une organisation flexible et adaptée : le modèle d'organisation en lignes de défense, tel que recommandé par le régulateur, est appliqué et décliné.
- Des référentiels adaptés et cohérents, s'appuyant sur un corpus des activités et processus, ainsi qu'une taxonomie de risques et une bibliothèque de contrôles. La logique qui organise ces référentiels repose sur une approche APRC (Activité x Processus x Risque x Contrôle) et permet à la Banque de savoir « quels contrôles doivent être déployés et où ».
- Une gouvernance dédiée, au travers notamment d'un Comité de Contrôle Interne Groupe (CCIG) qui a pour principal objectifs d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne au sein des BU/SU et filiales du Groupe dans le respect des exigences du régulateur local (Directive BAM N°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit).



RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application des statuts de notre banque et de l'article 104 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes sociaux et consolidés annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis par ce dernier à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes sociaux et consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le rapport de gestion ainsi que les documents visés à l'article 141 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée, nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous avons par ailleurs été tenus régulièrement informés par le Directoire de la marche des affaires et de l'activité de la société et du groupe, et nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés nécessaires.

Les comités spécialisés - comité d'audit et des comptes, comité des risques et comité des rémunérations et des nominations - se sont réunis régulièrement et ont eu accès à toutes les informations nécessaires leur permettant de donner leurs avis et recommandations.

Par ailleurs, à la suite des démissions de Mme Caroline Zanaret-Giros et de M. Amine Lahrichi, le Conseil de Surveillance a procédé à la cooptation de Mme Sophie Elkrief en qualité de membre indépendant, par décision du 26 novembre 2025, et de M. Moulay Abdelaziz Elalamy en qualité de membre, par décision du 30 mars 2026. Ces nominations sont soumises à votre ratification conformément aux dispositions de la loi 17-95.

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le rapport du Directoire et les résultats de l'exercice clos au 31.12.2025 et nous vous invitons, en conséquence, à approuver les comptes ainsi que les résolutions présentées par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17 des statuts et des dispositions de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les rapports du Conseil de Surveillance, du Directoire et des Commissaires aux comptes, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 1.427.737.847, 43 dirhams ainsi que la proposition d'affectation et de répartition de ce bénéfice.

Nous vous demanderons d'approuver ces documents tels qu'ils vous seront présentés.

Nous vous demanderons également de donner aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus et décharge pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2025.

Vous aurez à fixer le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Enfin nous vous demanderons de renouveler et de nommer les commissaires aux comptes proposés pour un mandat de 3 ans.

Le Directoire

PROJET DE RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport d'observation du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Directoire, le rapport général des Commissaire aux Comptes ainsi que les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net comptable de 1 427 737 847,43 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale approuve également les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat net part du groupe de 1 705 468 394,46 dirhams.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale confère quitus définitif et sans réserve aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2025.

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de 1 427 737 847,43 dirhams comme suit :

Résultat net de l'exercice	1 427 737 847,43
Report à nouveau	-
Bénéfice Distribuible	1 427 737 847,43
Affectation	
Réserve Légale	-
Réserve Extraordinaire	853 737 847,43
Total Réserves	853 737 847,43
Dividendes	574 000 000,00
Report à Nouveau	-
Taux de distribution	40,20%

L'assemblée générale décide la distribution de dividendes aux actionnaires d'un montant de 574 000 000,00 dirhams, soit un dividende brut de 28 dirhams par action, qui sera mis en paiement à partir du mois de juillet 2026.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 6 250 000,00 dirhams.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale constate que les mandats des Commissaires aux Comptes, le Cabinet PwC Maroc et le Cabinet Fidaroc Grant Thornton, viennent à expiration ce jour et décide de :

- renouveler le mandat du cabinet PwC Maroc, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.
- nommer le cabinet Forvis Mazars, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale ratifie la nomination à titre provisoire de Mme Sophie Elkrief en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance, intervenue par décision du Conseil de Surveillance en date du 26 novembre 2025, en remplacement de Mme Caroline Zanaret-Giros, démissionnaire, pour la durée restante du mandat de cette dernière

venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026, à tenir en 2027.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale ratifie la nomination à titre provisoire de M. Moulay Abdelaziz Elalamy en qualité de membre du Conseil de Surveillance, intervenue par décision du Conseil de Surveillance en date du 30 mars 2026, en remplacement de M. Amine Lahrichi, démissionnaire, pour la durée restante du mandat de ce dernier venant à expiration à l'issue de la présente assemblée.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale renouvelle le mandat de M. Moulay Abdelaziz Elalamy en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre (4) années, prenant effet à l'issue de la présente assemblée et venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, à tenir en 2030.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

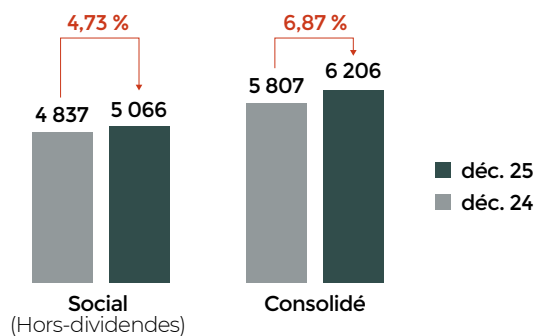
La composition des Conseils de Surveillance ou d'administration de la banque et de ses filiales, ainsi que la liste des mandats des administrateurs figurent au niveau des pages 186 à 191 du présent rapport.



INDICATEURS FINANCIERS

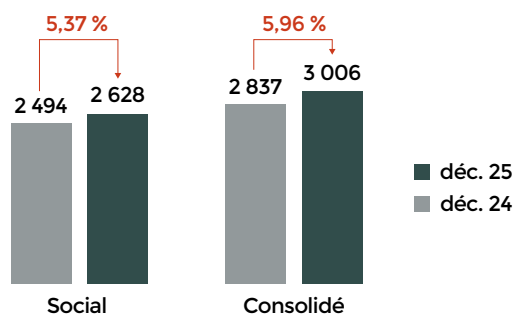
“ Au titre de l'exercice 2025, le Groupe Saham Bank enregistre une performance commerciale solide, avec des indicateurs en progression, confirmant ainsi la pertinence de son modèle de croissance sur l'ensemble des marchés. ”

PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)



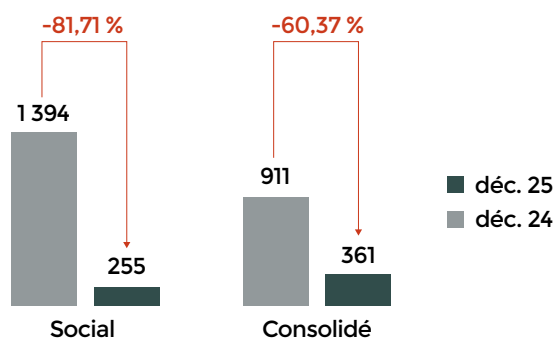
Saham Bank affiche une croissance du PNB hors dividendes de +4,73 % en social et de +6,87 % en consolidé. La bonne performance du PNB est portée par l'augmentation de la marge d'intérêts, des commissions et des opérations de marché.

FRAIS GÉNÉRAUX



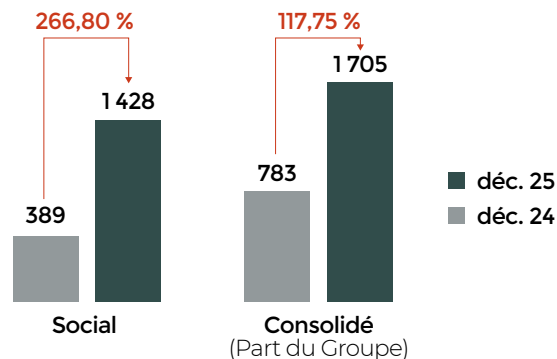
Saham Bank affiche une progression des frais généraux de +5,37 % en social et de +5,96 % en consolidé, tout en maintenant un programme d'investissement ambitieux.

COÛT NET DU RISQUE



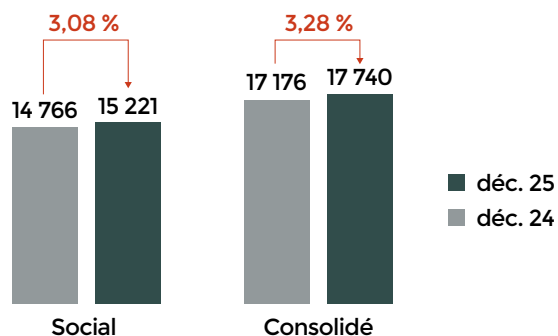
Saham Bank affiche un Coût Net du Risques en social de -81,71 % et en consolidé de -60,37 %.

RÉSULTAT NET



Une année d'inflexion marquée par une accélération sur le PNB combinée à une maîtrise du CNR.

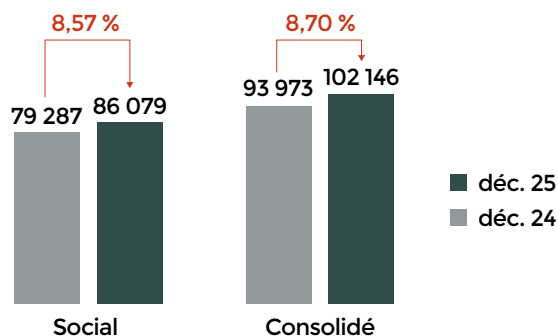
FONDS PROPRES



Les ratios prudentiels sont solides, et au-delà des exigences réglementaires.

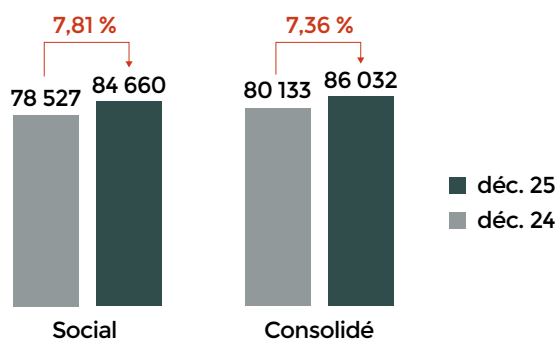
Les fonds propres prudentiels sont de 15 573 MMAD, le ratio de solvabilité est de 14,33 % et le ratio Core Tiers 1 est de 13,85 %.

CRÉDITS



Les encours de crédits sont en hausse à fin décembre 2025 tant en social qu'en consolidé.

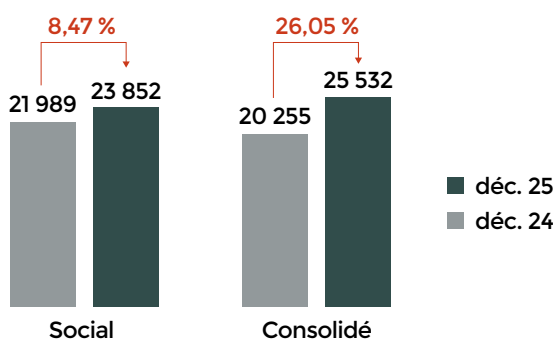
DÉPÔTS *



* Hors certificats de dépôts

Les dépôts sont en hausse à fin décembre 2025 tant en social qu'en consolidé.

CRÉDITS PAR SIGNATURE



Les engagements par signature enregistrent une hausse de +8,47 % en social et de +26,05 % en consolidé.



RAPPORTS FINANCIERS

“ Saham Bank franchit une étape structurante de son développement et confirme l’inflexion stratégique engagée au cours de l’exercice. L’année 2025 se distingue par une accélération marquée de la performance financière avec une amélioration significative de la rentabilité, tant en social qu’en consolidé. ”

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2025

BILAN CONSOLIDÉ

En milliers de Dirhams

ACTIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisse et banques centrales		1 780 344	7 297 706
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	8 770 010	3 294 972
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions		7 229 154	2 827 018
- Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 540 856	467 954
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Prêts et créances sur les ec et assimilés au coût amorti	2.2 / 2.13	4 174 159	6 509 582
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	2.3 / 2.13	102 146 379	93 972 646
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Titres au coût amorti	2.4 / 2.13	10 368 892	7 993 069
Actifs d'impôts courants	2.5	1 219 097	1 235 729
Actifs d'impôts différés	2.5	1 914 591	1 784 277
Comptes de régularisation et actifs divers	2.6	1 208 816	1 098 259
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		523 008	460 108
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	2.7	2 626 079	2 557 311
Immobilisations incorporelles	2.7	1 251 965	1 135 491
Écarts d'acquisition	2.8	172 472	172 472
TOTAL ACTIF		136 155 812	127 511 623

En milliers de Dirhams

PASSIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.9	77 614	27 833
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		77 614	27 833
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.10	9 654 943	6 748 809
Dettes envers la clientèle	2.11	86 032 006	80 132 722
Titres de créance émis	2.14	13 697 487	14 351 901
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigible	2.5	1 880 160	2 122 418
Passifs d'impôt différé	2.5	855 344	765 282
Comptes de régularisation et autres passifs	2.6	5 011 193	4 951 227
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-
Provisions	2.12	1 206 663	1 235 643
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2.14	816 395	1 634 402
Capitaux propres		16 924 007	15 541 387
Capital et réserves liées		12 976 903	12 742 665
Réserves consolidées		2 104 791	1 916 391
- Part du groupe		1 529 960	1 266 976
- Part des minoritaires		574 831	649 414
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		96 027	87 249
- Part du groupe		82 758	91 011
- Part des minoritaires		13 268	-3 763
Résultat de l'exercice		1 746 286	795 082
- Part du groupe		1 705 468	783 347
- Part des minoritaires		40 818	11 735
TOTAL PASSIF		136 155 812	127 511 623

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de Dirhams

Compte Résultat	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés		5 209 141	5 340 273
Intérêts et charges assimilés		-1 138 293	-1 413 146
MARGE D'INTÉRÊT	3.1	4 070 848	3 927 127
+ Commissions (produits)		2 128 493	1 996 350
+ Commissions (charges)		-387 189	-364 317
MARGE SUR COMMISSIONS	3.2	1 741 303	1 632 033
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente		-	-
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	161 063	176 165
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		104 009	112 601
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		57 054	63 564
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		25 711	4 759
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur		-	-
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs		-	-
+/- Produits nets des activités d'assurance		-	-
+ Produits des autres activités	3.4	207 347	142 414
- Charges des autres activités	3.4	-75 998	-75 998
Produit net bancaire		6 206 272	5 806 501
- Charges générales d'exploitation	3.5	-2 479 997	-2 371 673
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.5	-525 934	-465 507
Resultat brut d'exploitation		3 200 341	2 969 321
- Coût du risque de crédit	3.6	-361 426	-911 468
Resultat d'exploitation		2 838 914	2 057 853
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		44 332	32 807
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		-5 751	-18 358
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-119 220
Resultat avant impôts		2 877 495	1 953 082
- Impôts sur les résultats	3.7	-1 131 209	-1 158 000
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RÉSULTAT NET		1 746 286	795 082
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-40 818	-11 735
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 705 468	783 347

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET	1 746 286	795 082
Éléments recyclables en résultat net :	19 222	2 255
Écarts de conversion	-8 660	2 254
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	27 882	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	-	-
Éléments non recyclables en résultat net :	-21 649	45 340
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-3 969	-1 657
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-19 102	46 359
Impôts liés	1 422	638
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-2 427	47 595
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 743 859	842 677
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	1 686 231	830 239
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	57 628	12 438

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de Dirhams

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Résultat l'exercice	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2024	2 152 500	10 590 165	-	1 722 941	-	40 888	14 506 494	714 149	15 220 644
Opération sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-410 000	-	-	-410 000	-46 856	-456 855
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	783 347	-	783 347	11 735	795 082
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	50 104	50 104	-3 746	46 359
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-1 019	-	-	-1 019	-	-1 019
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	2 252	-	-	2 252	2	2 254
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-	-142 940	-	-	-142 940	-	-142 940
Variation de périmètre	-	-	-	-50 705	-	-	-50 705	-14 374	-65 079
Capitaux propres clôture : 2024.Décembre	2 152 500	10 590 165	-	1 120 530	783 347	90 992	14 737 534	660 911	15 398 445
Affectation résultat 2024	-	233 486	-	549 861	-783 347	-	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2025	2 152 500	10 823 651	-	1 670 391	-	90 992	14 737 534	660 911	15 398 445
Opération sur capital	-	752	-	-	-	-	752	-	752
Dividendes	-	-	-	-155 801	-	-	-155 801	-35 201	-191 002
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 705 468	-	1 705 468	40 817	1 746 286
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-8 234	-8 234	17 014	8 780
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-2 369	-	-	-2 369	-178	-2 547
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-8 635	-	-	-8 635	-25	-8 660
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	26 374	-	-	26 374	-54 421	-28 047
Capitaux propres clôture : 2025.Décembre	2 152 500	10 824 403	-	1 529 960	1 705 468	82 758	16 295 090	628 917	16 924 007

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	2 877 495	1 953 232
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	355 948	465 507
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition	-	119 220
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-	-824
+/- dotations nettes aux provisions	-162 762	-17 687
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-44 332	-32 807
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-5 601	-17 551
+/- autres mouvements	-19 686	-6 396
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	123 568	509 461
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 882 293	-50 192
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 931 826	6 947 473
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-8 496 205	-959 544
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-586 901	780 420
Impôts	-1 167 083	-1 149 778
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-7 299 722	5 568 379
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-4 298 659	8 031 072
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-167 310	19 664
+/- flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-586 170	-599 776
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-753 480	-580 112
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	48 312	-456 352
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-818 007	-199
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-769 695	-456 551
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-51 930	10 640
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-5 873 763	7 005 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 204 283	1 199 234
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	7 297 706	1 388 649
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	906 577	-189 415
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 330 520	8 204 284
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	1 780 344	7 297 706
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	550 176	906 578
Variation de la trésorerie nette	-5 873 764	7 005 049

2. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31/12/2025

2.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de Dirhams

	31/12/2025		31/12/2024	
	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilés	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 229 154	-	2 827 018	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	1 300 194	-	151 568
Titres de participation non consolidés	-	240 662	-	316 386
Instruments dérivés	-	-	-	-
Juste valeur au bilan	7 229 154	1 540 856	2 827 018	467 954

2.2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Comptes à vue	1 568 514	1 934 639
Prêts	606 602	447 946
Opérations de pension	2 002 823	4 128 640
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	4 177 939	6 511 225
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3 780	-1 643
bucket -1-	-3 780	-1 643
bucket -2	-	-
bucket -3-	-	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	4 174 159	6 509 582

2.3. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur la clientèle		
Comptes ordinaires	5 863 286	7 345 463
Prêts consentis à la clientèle	92 732 193	87 342 323
Opérations de pension	2 878 644	-
Opérations de location-financement	12 494 691	11 267 311
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	113 968 814	105 955 097
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-11 822 435	-11 982 451
Bucket -1-	-606 027	-515 412
Bucket -2-	-946 387	-693 355
Bucket -3-	-10 270 021	-10 773 685
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	102 146 379	93 972 646

2.4. TITRES AU COÛT AMORTI

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
Titres au cout amorti		
Effets publics et valeurs assimilées	10 368 255	7 993 249
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Titres subordonnés	-	-
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI AVANT DEPRECIATION	10 368 255	7 993 249
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	637	-180
bucket -1-	637	-180
bucket -2-	-	-
bucket -3-	-	-
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI NET DES DEPRECIATIONS	10 368 892	7 993 069

2.5. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En milliers de Dirhams

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	31/12/2025	31/12/2024
Actifs d'impôts courants	1 219 097	1 235 729
Actifs d'impôts différés	1 914 591	1 784 277
Actifs d'impôts courants et différés	3 133 688	3 020 006
Passifs d'impôt exigible	1 880 160	2 122 418
Passifs d'impôt différé	855 344	765 282
Passifs d'impôts courants et différés	2 735 504	2 887 700

2.6. COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de Dirhams

COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes d'encaissement	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	348 976	504 202
Autres débiteurs et actifs divers	859 840	594 058
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 208 816	1 098 259
Dépôts de garantie reçus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2 986	395
Comptes d'encaissement	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	2 544 633	2 211 055
Dettes locatives	155 221	177 284
Autres créditeurs et passifs divers	2 308 353	2 562 493
Total des comptes de régularisation et passifs divers	5 011 193	4 951 227

2.7. IMMOBILISATIONS

En milliers de Dirhams

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	2 282 774	-1 192 755	1 090 019	2 247 928	-1 099 816	1 148 112
Equip. mobilier, installation	3 207 900	-1 826 481	1 381 419	2 981 401	-1 721 740	1 259 661
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	149 050	5 591	154 641	161 721	-12 183	149 538
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 639 724	-3 013 645	2 626 079	5 391 050	-2 833 739	2 557 311
Logiciels informatiques acquis	2 936 517	-2 141 120	795 397	2 654 153	-1 854 662	799 492
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisation incorporelles	456 568	-	456 568	335 999	-	335 999
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 393 085	-2 141 120	1 251 965	2 990 153	-1 854 662	1 135 491
TOTAL IMMOBILISATIONS	9 032 809	-5 154 765	3 878 044	8 381 203	-4 688 401	3 692 802

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

En milliers de Dirhams

Actifs au titre de droits d'utilisation	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles	2 626 079	2 557 311
Dont: droits d'utilisation des contrats de location	291 219	313 180

PASSIFS AU TITRE DE DETTES LOCATIVES

En milliers de Dirhams

Passifs au titre de dettes locatives	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de régularisation et autres passifs	5 011 193	4 951 227
Dont : dettes locatives	155 221	177 284

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

	En milliers de Dirhams	
Détail des charges de contrats de location	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et charges assimilées	-1 138 293	-1 413 146
dont: Charges d'intérêts sur dettes locatives	-6 369	-7 010
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-525 934	-465 507
dont: dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-48 174	-45 111

CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION : VARIATION (PRENEUR)

	31/12/2024	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2025
Valeur brute	502 094	65 651	-30 794	536 951
Amortissements et dépréciations	-209 020	-84 497	30 794	-262 723
TOTAL IMMOBILIER	293 074	-18 846	-	274 228
Valeur brute	54 979	3 259	-24 148	34 090
Amortissements et dépréciations	-34 873	-5 865	23 639	-17 099
TOTAL MOBILIER	20 106	-2 606	-509	16 991
TOTAL DROITS D'UTILISATION	313 180	-21 452	-509	291 219

2.8. ÉCARTS D'ACQUISITION

	En milliers de Dirhams	
ÉCARTS D'ACQUISITION	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute comptable en début de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-267 415	-148 195
Valeur nette comptable en début de période	172 472	291 692
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-119 220
Écarts de conversion	-	-
Filiales précédemment mises en équivalence	-	-
Autres mouvements	-	-
Valeur brute comptable en fin de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-267 415	-267 415
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	172 472	172 472

2.9. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	En milliers de Dirhams	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs données en pension EC	-	-
Instruments dérivés	77 614	27 833
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	77 614	27 833

2.10. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	En milliers de Dirhams	
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	1 019 337	1 028 077
Emprunts	2 974 252	4 157 723
Opérations de pension	5 661 354	1 563 009
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	9 654 943	6 748 809

2.11. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de Dirhams

DETTE ENVERS LA CLIENTÈLE	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	65 144 262	64 227 740
Comptes à terme	9 074 382	5 332 622
Comptes d'épargne à taux administré	9 984 745	10 057 690
Bons de caisse	1 828 617	514 670
Opérations de pension	-	-
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	86 032 006	80 132 722

2.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de Dirhams

Provisions pour risques et charges	31/12/2024	Dotations	Reprise disponible	Reprise utilisée	Autres variations	31/12/2025
Provisions pour engagement par signature	389 041	57 686	-7 344	-94 560	-4 420	340 404
Bucket 1	29 953	5 413	-	-	-64	35 302
Bucket 2	38 833	1 988	-	-	-15	40 806
Bucket 3	320 256	50 285	-7 344	-94 560	-4 341	264 296
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	434 740	35 598	-26 245	-	-1 031	443 062
Autres provisions pour risques et charges	411 862	68 724	-25 363	-4 954	-27 072	423 197
Provisions pour risques et charges	1 235 643	162 008	-58 952	-99 514	-32 522	1 206 663

2.13. RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKETS SOUS IFRS 9

En milliers de Dirhams

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2025	Créances et Engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	4 177 939	-	-	-3 780	-	-
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	97 245 926	3 823 823	12 899 065	-606 027	-946 387	-10 270 021
Titres de dettes au coût amorti	10 368 255	-	-	637	-	-
Engagements Hors Bilan	23 862 808	938 313	730 696	-35 302	-40 806	-264 296

En milliers de Dirhams

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2024	Créances et Engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	6 511 225	-	-	-1 643	-	-
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	86 555 977	3 874 255	15 524 865	-515 412	-693 355	-10 773 685
Titres de dettes au coût amorti	7 993 249	-	-	-180	-	-
Engagements Hors Bilan	18 474 986	826 942	953 041	-29 953	-38 833	-320 256

2.14. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de Dirhams

DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE ET DETTE SUBORDONNÉE	31/12/2025	31/12/2024
Autres dettes représentées par un titre	13 697 487	14 351 901
titres de créances négociables	13 485 484	14 115 674
emprunts obligataires	212 003	236 227
Dettes subordonnées	816 395	1 634 402
emprunt subordonnés	-	-
à durée déterminée	-	-
à durée indéterminée	-	-
titres subordonnés	816 395	1 634 402
à durée déterminée	816 395	1 634 402
à durée indéterminée	-	-
Total	14 513 882	15 986 303

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. MARGE D'INTÉRÊTS

En milliers de Dirhams

MARGE D'INTÉRÊTS	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 805 603	398 362	4 407 241	4 830 546	564 103	4 266 443
Comptes et prêts/emprunts	4 353 008	556 478	3 796 530	4 263 700	555 208	3 708 492
Opérations de pensions	3 667	1 973	1 694	-	241	-241
Opérations de location-financement	448 928	-160 089	609 017	566 846	8 654	558 192
Opérations interbancaires	403 538	739 931	-336 393	509 727	849 043	-339 316
Comptes et prêts/emprunts	142 901	691 584	-548 683	322 965	803 595	-480 630
Opérations de pensions	260 637	48 347	212 290	186 762	45 448	141 314
Emprunts émis par le groupe	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	5 209 141	1 138 293	4 070 848	5 340 273	1 413 146	3 927 127

3.2. COMMISSIONS NETTES

En milliers de Dirhams

COMMISSIONS NETTES	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 839 903	387 189	1 452 714	1 698 848	364 317	1 334 530
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	751 113	129 677	621 436	697 107	92 923	604 184
Sur titres	53 509	8 832	44 677	32 371	8 830	23 541
De change	1 035 282	248 680	786 601	969 369	262 564	706 805
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	288 589	-	288 589	297 503	-	297 503
produits nets de gestion d'OPCVM	12 440	-	12 440	14 962	-	14 962
produits nets sur moyen de paiement	223 262	-	223 262	235 172	-	235 172
assurance	10 665	-	10 665	2 967	-	2 967
autres	42 222	-	42 222	44 402	-	44 402
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 128 493	387 189	1 741 303	1 996 350	364 317	1 632 033

3.3. GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

En milliers de Dirhams

Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur	31/12/2025	31/12/2024
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur	161 063	176 165
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	161 063	176 165
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	104 009	112 601
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	57 054	63 564
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-

3.4. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers de Dirhams

Produits et charges des autres activités	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'assurance	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	8 192	-	8 192	948	-	948
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Autres produits	199 155	-	199 155	141 466	-75 998	65 468
Total	207 347	-	207 347	142 414	-75 998	66 416

3.5. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers de Dirhams

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	-1 291 408	-1 480 903
Impôts et taxes	-57 668	-131 194
Charges externes	-1 176 216	-783 701
Autres charges générales d'exploitation	45 295	24 125
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-525 934	-465 507
Charges générales d'exploitation	-3 005 931	-2 837 179

3.6. COÛT NET DU RISQUE

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions	-1 734 919	-2 827 697
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 619 455	-2 611 722
bucket 1	-92 205	-25 826
bucket 2	-119 564	-8 800
bucket 3	-1 407 686	-2 577 096
Provisions engagements par signature	-57 247	-148 052
bucket 1	-4 974	-
bucket 2	-1 988	-14 633
bucket 3	-50 285	-133 419
Autres provisions pour risques et charges	-58 217	-67 923
Reprises de provisions	1 912 951	2 853 627
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 774 804	2 641 087
bucket 1	-439	1 558
bucket 2	2 563	24 041
bucket 3	1 772 680	2 615 488
Reprises de provisions engagements par signature	101 904	195 891
bucket 1	-	4 440
bucket 2	-	-
bucket 3	101 904	191 451
Reprise des autres provisions pour risques et charges	36 243	16 649
Variation des provisions	-539 458	-937 398
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-35 664	-68 567
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-521 703	-896 332
Récupérations sur prêts et créances amorties	6 916	12 863
Autres pertes	10 993	14 638
COÛT DU RISQUE	-361 426	-911 468

3.7. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

En milliers de Dirhams

Gains et pertes nettes sur les autres actifs	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	-
Plus-value de cession	62 584	-
Moins-value de cession	-68 335	-147
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-5 751	-147
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5 751	-147

3.8. IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

3.8.1 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'impôts courant	-1 167 083	-1 149 628
Charge nette d'impôt différé de l'exercice	35 874	-8 372
Charge nette d'impôt sur les bénéfices	-1 131 209	-1 158 000

3.8.2 TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	2 877 495	1 953 082
Charge d'impôt sur les bénéfices	-1 131 209	-1 158 000
Taux d'impôt effectif moyen	39,31%	59,29%

3.8.3 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'impôt en vigueur	39,25%	38,50%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	0,06%	20,79%
Taux d'impôt effectif moyen	39,31%	59,29%

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle du groupe Saham Bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

- Banque Maroc et Offshore comprenant Saham Bank et la filiale Saham Bank Offshore,
- Filiales de Financement Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation et leasing.
- Autres comprenant toutes les entités qui rentrent dans le périmètre de consolidation et qui n'exercent pas dans le secteur bancaire dont les plus significatives sont Investima, Saham Capital Gestion, Athena Courtage, Saham Capital Bourse, etc.

En milliers de Dirhams

	Banque Maroc et Offshore	Financement spécialisées	Autres	Total
Total bilan	116 728 761	17 802 252	1 624 799	136 155 812
dont	-	-	-	-
Elements de l'actif	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 506 181	6 298	257 531	8 770 010
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	4 174 268	-323	214	4 174 159
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	85 053 531	17 092 839	9	102 146 379
Immobilisations corporelles	2 198 076	72 169	355 834	2 626 079
Elements de passif	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	9 393 578	261 365	-	9 654 943
Dettes envers clientèles	85 946 450	85 438	118	86 032 006
Dettes subordonnées	816 395	-	-	816 395
Capitaux propres	15 398 914	1 086 277	438 816	16 924 007
Compte de résultat	-	-	-	-
Marge d'intérêts	3 265 384	804 904	560	4 070 848
Marge sur commissions	1 433 353	47 100	260 850	1 741 303
Produit net bancaire	5 082 400	852 004	271 868	6 206 272
Charges de fonctionnement	2 141 429	284 357	54 211	2 479 997
Résultat d'exploitation	2 442 569	543 565	214 207	3 200 341
Résultat net	1 246 361	286 160	213 765	1 746 286
Résultat Net Part du Groupe	1 246 342	250 591	208 535	1 705 468

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
Aux établissements de crédit	-	-
A la clientèle	7 747 040	5 854 475
Ouverture de crédit	-	-
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-
Total des engagements de financement donnés	7 747 040	5 854 475
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS		
des établissements de crédit	-	-
de la clientèle	189 091 296	185 820 256
Total des engagements de financement reçus	189 091 296	185 820 256

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS		
D'ordre des établissements de crédit	2 872 193	1 056 703
D'ordre de la clientèle	14 912 585	13 343 792
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-
Total des engagements de garantie donnés	17 784 778	14 400 495
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS		
des établissements de crédit	1 695 143	1 771 587
de l'état et d'autres organismes de garantie	15 747 676	17 124 533
Total des engagements de garantie reçus	17 442 819	18 896 121

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES RÉSULTATS PAR ACTION

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Capital appelé	2 152 500	2 152 500	2 152 500
Nombres d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part du groupe	1 705 468	783 347	1 317 134
Résultat par action (KMAD)	83	38	64

6.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
SAHAM BANK	Bancaire	100,00%	100,00%	IG
INVESTIMA	Société de participation	58,48%	58,48%	IG
SAHAM CAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00%	100,00%	IG
SAHAM CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	IG
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,95%	99,95%	IG
SAHAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
SAHAM BANK OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00%	100,00%	IG
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	IG
SAHAM PAIEMENT	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
SAHAM CONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	IG
CRÉDIT EQDOM	Crédit à la consommation	56,99%	56,99%	IG
LA MAROCAINE VIE	Assurances	49,00%	49,00%	MEE
FONCIÈRE SAHAM	Activité immobilière	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	IG

6.3. PARTIES LIÉES

En milliers de Dirhams

Relation entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2025	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Globale
ACTIF		
prêts, avances et titres	-	3 702 457
Comptes ordinaires	-	664 767
Prêts	-	3 037 690
Titres	-	-
Opérations de location financement	-	-
actifs divers	111	170 815
Total	111	3 873 272
PASSIF		
dépôts	-	4 000 152
Comptes ordinaires	-	667 764
Autres emprunts	-	3 332 388
dettes représentées par un titre	6 500	-
passif divers	-	170 812
Total	6 500	4 170 964
Engagements de financement et de garantie	-	-
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées au 31/12/2025	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Globale
Intérêts et produits assimilés	260	119 529
Intérêts et charges assimilés	-	118 434
Commissions (produits)	-	72 156
Commissions (charges)	12 009	3 271
Prestations de services données	730	67 715
Prestations de services reçues	-	144 086
Loyers reçus	-	-
Autres	146	4 388

6.4. PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités d'assurance		
Charges afférentes aux contrats d'assurance		
Résultat des activités d'assurance		
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance		N É A N T
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance		
Produits nets des activités d'assurance		

6.5 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	En milliers de Dirhams						
	31/12/2024	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur brute							
Amortissements et provisions							N É A N T
VALEUR NETTE AU BILAN							

6.6. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

	En milliers de Dirhams				
	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total Bilan	Revenu (PNB ou CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	La Marocaine Vie	90 455	523 008	327 694	44 332
Autres	-	-	-	-	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE		90 455	523 008	327 694	44 332

ANALYSE DES RÉSULTATS SUR LA PARTICIPATION DES FILIALES

En milliers de Dirhams

Dénomination de la société émettrice	Participation au capital au 31/12/2025	Produits inscrits au CPC
Participations dans les entreprises liées		5 123 465
SAHAM LEASING	100,00%	2 416 467
SAHAM CAPITAL GESTION	99,95%	97 622
INVESTIMA	58,47%	36 931
SAHAM CAPITAL BOURSE	100,00%	12 179
SAHAM CONTACT	99,87%	25 953
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	99,97%	3 903
ATHENA COURTAGE	96,93%	105 265
SAHAM OFFSHORE	99,97%	84 236
SOGEFINANCEMENT	100,00%	291
CREDIT EQDOM	57,00%	2 266 757
FONCIERE SAHAM	100,00%	73 754
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	99,99%	106
Autres titres de participation		6 487 557
FINEA	0%	187 046
LESIEUR AFRIQUE	0%	6 042 676
SETTAPARK	16%	12 357
ECOPARC DE BERRECHID	20%	53 821
SOGEPIB	5%	24 760
ACMAR	10%	117 062
SOGEPOS	13%	49 835

HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

en milliers de DH

	PWC				FIDAROC				AUTRES				Total
	Montant/Année		Pourcentage/Année*		Montant/Année		Pourcentage/Année*		Montant/Année		Pourcentage/Année*		
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 516	1 466	76%	84%	1 662	1 680	77%	73%	412	856	68%	64%	3 589
Émetteur	1 131	1 131	75%	77%	1 131	1 131	68%	67%	-	-	-	-	2 262
Filiales	385	335	25%	23%	531	550	32%	33%	412	856	100%	100%	1 327
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	280	260	14%	15%	368	308	17%	13%	116	147	19%	11%	764
Émetteur	200	200	71%	77%	200	200	54%	65%	-	-	-	-	400
Filiales	80	60	29%	23%	168	108	46%	35%	116	147	100%	100%	364
Sous-total	1 796	1 726	90%	99%	2 030	1 988	94%	87%	528	1 003	87%	75%	4 353
Autres prestations rendues	190	20	10%	1%	135	310	6%	13%	80	329	13%	25%	405
Autres	190	20	100%	100%	135	310	100%	100%	80	329	100%	100%	405
TOTAL GÉNÉRAL	1 986	1 746	100%	100%	2 165	2 298	100%	100%	608	1 331	100%	100%	4 758

(*) Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée

1. NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES IFRS

En application des normes et principes de l'IASB (International Accounting Standards Board), le groupe SAHAM BANK a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) applicable à cette date.

1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (Contrôle ou contrôle conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément aux normes IFRS.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :

Deux cas d'exception existent :

- La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- Le caractère significatif.

Regroupements d'entreprises :

Le groupe SAHAM BANK n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :

Le groupe SAHAM BANK applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement : Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe Saham Bank détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité) ;
- Droits de contrôle > 40 % ;
- Total bilan > 0,1 % de celui de l'activité agrégée du groupe SAHAM BANK.

Filiales mises en équivalence : Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe Saham Bank n'a pas la capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements

de l'entité ;

- Droit de contrôle compris entre 15 % et 40 % ;
- Part dans la situation nette > 0,5 % des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- Total bilan > 0,1 % de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe SAHAM BANK ne dispose pas d'entité ad hoc.

Faits marquants de la période :

Le périmètre de consolidation du groupe Saham Bank a connu des variations pendant l'exercice 2025, qui se détaillent comme suit :

• Saham Paiements (Entrée en périmètre)

Pendant l'exercice 2025, le groupe Saham Bank a lancé sa filiale Saham Paiements S.A, dédiée à l'encaissement digital. La filiale propose des solutions simples et sécurisés pour accompagner la digitalisation des commerçants marocains.

La filiale a fait l'objet d'une entrée en périmètre, détenue à 100 % et consolidée par la méthode d'intégration globale.

• Foncimmo (Sortie du périmètre)

Pendant l'exercice 2025, Foncimmo S.A a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société Saham Bank S.A conformément à la décision AGE du 20 novembre 2025.

La fusion-absorption est motivée par des mesures de restructuration et de réorganisation interne du groupe dans l'objectif de simplifier sa gouvernance et sa structure juridique.

La filiale a fait l'objet d'une sortie du périmètre de consolidation.

• Nema Capital (Sortie du périmètre)

Pendant l'exercice 2025, Saham Bank a signé un protocole d'accord avec le groupe DEMAY concernant la cession des parts de la banque dans Nema Capital, société de gestion OPCI.

La filiale Nema Capital a fait l'objet d'une sortie du périmètre de consolidation.

• EQDOM (Mouvement des taux d'intérêt et de contrôle)

EQDOM est la filiale opérant dans le secteur du crédit à la consommation du groupe Saham Bank. Avant 2025, EQDOM était détenue directement par Saham Bank à hauteur 57,72 % et indirectement via la filiale INVESTIMA à hauteur de 3,10 %.

Les opérations réalisées sur la participation de la filiale EQDOM réalisées en 2025 se présentent comme suit :

- Rachat des parts détenus par INVESTIMA dans EQDOM par Saham Bank (+3,10 %) :

Saham Bank a repris les 51 812 actions détenues par INVESTIMA dans EQDOM, ce qui a augmenté sa participation de +3,10 %

- Acquisition de 2 928 actions d'EQDOM au prix de l'OPA (+0,17 %) :

Saham Bank a effectué une acquisition au prix de l'OPA d'EQDOM qui est de 1 045 MAD/Action, 2 928 actions. Cette opération a augmenté sa participation de +0,17 %.

L'absence de la participation indirecte dans la filiale explique l'équilibre entre le taux de contrôle et celui d'intérêt.

La filiale EQDOM a fait l'objet de variations des taux d'intérêt et de contrôle.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque.

Évaluation initiale :

Les immobilisations sont inscrites au bilan au coût d'acquisition qui se compose du prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les réductions commerciales obtenues, des taxes légalement récupérables, les frais de transports, les frais de transit, les frais d'assurance, les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question....

Sont exclus du coût d'acquisition les droits de mutation, les honoraires et commissions et les frais d'actes.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Saham Bank est le linéaire.

Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation :

Le Groupe SAHAM BANK n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitations.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation.

Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- Les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),

- Les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- Les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

Les frais d'acquisition sont constatés au réel à la suite de l'inventaire physique des immobilisations SAHAM BANK, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

Coût d'emprunt :

Le groupe SAHAM BANK n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- Affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.

- Distinction entre part terrain et construction.

- Calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.

- Retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe SAHAM BANK, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros-œuvres	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façades	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogènes)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que :

les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font parties des immobilisations corporelles.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- **la recherche** : les dépenses sont passées en charge.
- **le développement** : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
 - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement ;
 - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente ;
 - Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne) ;
 - La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement ;
 - La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Évaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- Juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- Les réévaluations régulières
- Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif.

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe SAHAM BANK sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5. CONTRATS DE LOCATION

La norme IFRS 16 « contrats de location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers du preneur, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 16

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Options retenues

MODALITÉS DE TRANSITION

Pour la première application de la norme IFRS16, le Groupe SAHAM BANK a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée par la norme.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date en tenant compte de la durée résiduelle estimées des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative. La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres au 1^{er} janvier 2019.

EXEMPTIONS

- Contrats de location à courte durée (inférieurs à 1 an),
- Contrats de location des biens de faible valeur.

DURÉE

- La durée retenue généralement pour les baux commerciaux est de 9 ans ;
- La durée retenue pour les contrats LLD est la durée contractuelle.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation de la dette locative pour les contrats de location est le taux de refinancement sur le marché financier.

Comptabilisation chez le preneur :

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêt de la dette.

Comptabilisation chez le bailleur :

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location.

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Saham Leasing et Eqdom.

Le traitement comptable appliqué par le groupe SAHAM BANK dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le groupe SAHAM BANK applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

6.1 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- Coût amorti : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.
- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI
- Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables
- Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable.

6.1.1 Critères de classement sous IFRS9

La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :

Caractéristiques du produit (SPPI ou no SPPI) :

La norme IFRS9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.

Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de trésorerie contractuels
- Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
- Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

6.1.2 Instruments de capitaux propres

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres :

- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable.

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.

L'option de la Juste valeur par capitaux propres OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

6.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9

La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.

Les catégories comptables disponibles :

- Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

6.2.1 Principaux changements

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
- À chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

6.2.2 Modèle de dépréciation

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :

- **Bucket 1** : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.

- **Bucket 2** : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances,
- **Bucket 3** : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou Juste valeur par capitaux propres OCI sur option irrévocable ligne à ligne.

6.2.3 Méthodologie de classification sur les périmètres Retail

La méthodologie de classification sur le périmètre Retail est réalisée à la « maille contrat » et se déroule en fonction des critères suivants :

- **Pour les impayés de crédits amortissables** :
 - Entre 31 et 89 jours de retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 2.
 - Au-delà de 90 jours retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 3.
- **Pour les dépassements d'autorisations de découvert** :
 - Entre 31 et 89 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 2.
 - Au-delà de 90 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 3.
- **Pour les restructurés sortis du défaut**, l'engagement est classé en Bucket 2 pendant 2 ans.

6.2.4 Méthodologie de classification sur les périmètres Non retail

Tout comme le Retail, la norme IFRS 9.2 introduit la classe « Sensible » (S2) pour les contreparties Non Retail dès lors qu'elles nécessitent une surveillance spécifique au vu de certains facteurs traduisant la détérioration de leur qualité de crédit.

L'évaluation de ce risque de crédit pour les contreparties Non Retail est réalisée à la « maille client » et se base sur plusieurs types de critères permettant de déterminer la Watchlist, base des contreparties sensibles Non Retail.

L'enjeu étant d'identifier rapidement les contreparties Non Retail en situation sensible avant qu'elles ne basculent en défaut et ainsi améliorer le taux de prédictivité du passage en défaut.

SAHAM BANK se base sur plusieurs critères pour décider du caractère sensible de la contrepartie :

- **Un critère qualitatif** : qui résulte de la relation commerciale directe avec le client (exemple : baisse significative des revenus, forte dépréciation de la valeur des actifs, dépassements répétés d'une autorisation de crédit, changement significatif de l'actionnariat ou de la direction de l'entreprise,).
- **Des critères quantitatifs** discutés lors de comités des sensibles dont le but est de décider l'entrée/sortie en sensible des contreparties Non Retail.

7. LA JUSTE VALEUR

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal à la date

d'évaluation selon les conditions courantes du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations brokers/dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêtés des comptes).

Données d'entrée de niveau 2

Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix «cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Il s'agit d'instruments valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché. Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti au bilan et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Crédit Default Swap (CDS).

Données d'entrée de niveau 3

Instruments pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables). Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

Au cours de l'exercice 2025, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

ÉVOLUTIONS NORMATIVES IFRS

Depuis le 01/01/2018, les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe SAHAM BANK au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie des réserves.

8. PROVISIONS

8.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges ; l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

8.2 IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1^{er} janvier 2016.

8.3 IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Cette incertitude doit être reflétée dans les comptes consolidés.

Méthode de transition :

Le groupe SAHAM BANK a opté pour l'approche partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres au bilan d'ouverture sur l'exercice 2019.

9. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

Comptabilisation du Goodwill :

- **Évaluation Initiale du Goodwill** : À la date d'acquisition, le goodwill doit être évalué initialement à son coût. Le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

- **Évaluation Ulérieure du Goodwill** : Après la comptabilisation initiale, le coût est ajusté du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, constatées lors des tests de dépréciation effectués annuellement ou en réponse à des indices pouvant remettre en question sa valeur comptabilisée.

- **Écart d'Acquisition** : Si la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise dépasse le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Options retenues :

Tests Réguliers de Dépréciation des Goodwill :

Il est impératif d'effectuer des tests de dépréciation réguliers pour garantir que la valeur comptable des Goodwill demeure inférieure à leur valeur recouvrable. En cas de constatation d'une valeur recouvrable inférieure, une dépréciation doit être enregistrée.

Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs opérant selon un modèle économique distinct.

Valeur Recouvrable et Tests de Dépréciation (Norme IAS 36) :

La valeur recouvrable, déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession, intervient dans les tests de dépréciation selon la norme comptable IAS 36. Si le test révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation équivalente à la différence entre ces deux valeurs doit être constatée.

Le test de dépréciation réalisé au titre de l'exercice 2025 n'a pas mis en évidence la nécessité de constater une dépréciation des goodwills.

10. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.

- Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs.

La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor

pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

AVANTAGES AU PERSONNEL	31/12/2024	31/12/2025	Taux d'actualisation
Indemnités Fin de Carrière	197 951	210 208	3,21 %
Avantages Post Emploi	19 883	23 294	3,42 %
Prime de fidélisation	179 091	180 930	3,00 %
Total	396 925	414 432	

11. DÉRIVÉS

Change à termes

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe SAHAM BANK n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- Le résultat social et le résultat fiscal ;
- Le résultat social et le résultat consolidé.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Aux Actionnaires de
Groupe Saham Bank
55, Bd Abdelmoumen
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Saham Bank et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 16 924 007 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 1 746 286 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Saham Bank à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 113 969 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 11 822 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;

SAHAM BANK
Page 3

Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FidaroC Grant Thornton

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International (S4)
7 Bd. Drieh Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Ghali Guessous
Associé

PwC au Maroc

PwC Maroc
Lot 57, Tour CFC, 1^{er}ème étage, Casa Anfa,
29220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 99 88 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC : 080167 - TP : 37999135
IF : 1105766 - CNSS : 7567045
A.3

Mohamed Rqibate
Associé

COMPTES SOCIAUX AGRÉGÉS AU 31/12/2025

BILAN AGRÉGÉ AVANT ET APRÈS RÉPARTITION DU RÉSULTAT

en milliers de DH

ACTIF	Avant répartition	Après répartition
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 778 902	1 778 902
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 084 037	7 084 037
. A vue	3 279 522	3 279 522
. A terme	3 804 516	3 804 516
Créances sur la clientèle	84 263 774	84 263 774
. Crédits de trésorerie et à la consommation	26 989 417	26 989 417
. Crédits à l'équipement	22 156 429	22 156 429
. Crédits immobiliers	29 179 141	29 179 141
. Autres crédits	5 938 786	5 938 786
Créances acquises par affacturage	1 815 625	1 815 625
Titres de transaction et de placement	11 770 039	11 770 039
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 198 210	10 198 210
. Autres titres de créance	441 072	441 072
. Certificat de SUKUK	-	-
. Titres de propriété	1 130 756	1 130 756
Autres actifs	1 824 454	1 824 454
Titres d'investissement	6 903 431	6 903 431
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 903 431	6 903 431
. Autres titres de créance	-	-
. Certificat de SUKUK	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2 497 720	2 497 720
. Participation dans les entreprises liées	2 018 842	2 018 842
. Autres titres de participation et emplois assimilés	478 878	478 878
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	1 216 551	1 216 551
Immobilisations corporelles	1 209 970	1 209 970
TOTAL DE L'ACTIF	120 364 503	120 364 503

en milliers de DH

PASSIF	Avant répartition	Après répartition
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 776 848	9 776 848
. A vue	2 149 688	2 149 688
. A terme	7 627 160	7 627 160
Dépôts de la clientèle et clientèle sur produits participatifs	84 654 441	84 654 441
. Comptes à vue créditeurs	61 480 685	61 480 685
. Comptes d'épargne	9 985 938	9 985 938
. Dépôts à terme	8 814 455	8 814 455
. Autres comptes créditeurs	4 373 363	4 373 363
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	5 493	5 493
Titres de créance émis	4 177 535	4 177 535
. Titres de créance négociables	4 177 535	4 177 535
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	4 105 067	4 679 067
Provisions pour risques et charges	2 119 143	2 119 143
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	816 395	816 395
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	304 941	304 941
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	10 824 403	11 678 141
Capital	2 152 500	2 152 500
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 427 738	-
TOTAL DU PASSIF	120 364 503	120 364 503

BILAN AGRÉGÉ

En milliers de Dirhams

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service CP	1 778 902	7 297 501
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 084 037	9 199 287
. A vue	3 279 522	1 644 055
. A terme	3 804 516	7 555 232
Créances sur la clientèle	84 263 774	77 569 323
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	26 989 417	27 253 485
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	22 156 429	20 216 390
. Crédits et financements participatifs immobiliers	29 179 141	26 162 105
. Autres crédits et financements participatifs	5 938 786	3 937 343
Créances acquises par affacturage	1 815 625	1 717 631
Titres de transaction et de placement	11 770 039	2 829 125
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 198 210	2 715 325
. Autres titres de créance	441 072	96 656
. Certificat de SUKUK	-	-
. Titres de propriété	1 130 756	17 144
Autres actifs	1 824 454	1 910 917
Titres d'investissement	6 903 431	7 993 308
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 903 431	7 993 308
. Autres titres de créance	-	-
. Certificat de SUKUK	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2 497 720	2 290 004
. Participation dans les entreprises liées	2 018 842	1 717 481
. Autres titres de participation et emplois assimilés	478 878	572 523
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 216 551	1 129 449
Immobilisations corporelles	1 209 970	1 200 826
TOTAL DE L'ACTIF	120 364 503	113 137 371

En milliers de Dirhams

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 776 848	6 067 865
. A vue	2 149 688	491 887
. A terme	7 627 160	5 575 978
Dépôts de la clientèle	84 654 441	78 522 010
. Comptes à vue créditeurs	61 480 685	60 630 279
. Comptes d'épargne	9 985 938	10 058 883
. Dépôts à terme	8 814 455	3 676 026
. Autres comptes créditeurs	4 373 363	4 156 822
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	5 493	5 417
Titres de créance émis	4 177 535	6 647 642
. Titres de créance négociables émis	4 177 535	6 647 642
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	4 105 067	4 399 739
Provisions pour risques et charges	2 119 143	2 445 342
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	816 395	1 634 402
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	304 941	283 003
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	10 824 403	10 590 165
Capital	2 152 500	2 152 500
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 427 738	389 286
TOTAL DU PASSIF	120 364 503	113 137 371

HORS BILAN AGRÉGÉ

En milliers de Dirhams

HORS BILAN	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	25 270 689	22 241 375
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7 348 473	5 747 237
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 906 708	3 050 640
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	14 749 957	13 191 287
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	265 550	252 210
Engagements reçus	12 529 089	12 845 526
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 942 549	4 711 705
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 815 256	8 133 820
Titres vendus à réméré	-	-
Titre de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	771 284	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AGRÉGÉ

En milliers de Dirhams

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	31/12/2025	31/12/2024
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 732 475	6 619 815
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	241 416	431 681
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 945 057	3 856 403
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	255 321	185 410
4. Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	222 571	259 019
5. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
6. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
7. Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
8. Commissions sur prestations de service	818 481	758 199
9. Autres produits bancaires	1 249 556	1 129 073
10. Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	73	30
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 445 216	1 525 295
11. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	186 386	241 202
12. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	427 299	435 170
13. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	208 733	287 364
14. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
15. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
16. Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
17. Autres charges bancaires	614 161	553 962
18. Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	8 637	7 596
III.PRODUIT NET BANCAIRE	5 287 259	5 094 520
19. Produits d'exploitation non bancaire	144 235	159 032
20. Charges d'exploitation non bancaire	122 142	72 338
IV.CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 628 202	2 493 855
21. Charges de personnel	1 121 678	1 125 629
22. Impôts et taxes	50 729	45 985
23. Charges externes	980 112	877 854
24. Autres charges générales d'exploitation	2 694	18 374
25. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	472 989	426 014
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	2 117 959	3 657 546
26. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 402 396	1 984 591
27. Pertes sur créances irrécouvrables	432 190	758 827
28. Autres dotations aux provisions	283 373	914 128
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 863 390	2 142 914
29. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 750 043	2 071 622
30. Récupérations sur créances amorties	6 780	12 788
31. Autres reprises de provisions	106 567	58 504
VII.RÉSULTAT COURANT	2 426 582	1 172 727
32. Produits non courants	1 797	21 112
33. Charges non courantes	101 590	146 772
VIII.RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 326 789	1 047 066
34. Impôts sur les résultats	899 052	657 780
IX.RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 427 738	389 286
TOTAL PRODUITS	8 741 898	8 942 873
TOTAL CHARGES	7 314 160	8 553 586
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 427 738	389 286

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de Dirhams

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/2025	31/12/2024
1.(+) Intérêts et produits assimilés	4 280 200	4 333 211
2.(-) Intérêts et charges assimilées	822 418	963 736
MARGE D'INTÉRÊT	3 457 782	3 369 475
3.(+) Produits sur financements participatifs	161 594	140 283
4.(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	161 594	140 283
5.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
6.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
7.(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
8.(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara	-	-
9.(+) Commissions perçues	904 213	841 485
10.(-) Commissions servies	114 019	98 394
Marge sur commissions	790 193	743 091
11.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	146 440	119 611
12.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-24 429	180
13.(+) Résultat des opérations de change	691 207	615 092
14.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-4 727	-1 363
Résultat des opérations de marché	808 491	733 521
15.(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
16.(+) Divers autres produits bancaires	225 562	260 098
17.(-) Diverses autres charges bancaires	147 799	144 381
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT ET DES MOUWAKIL	-8 564	-7 566
PRODUIT NET BANCAIRE	5 287 259	5 094 520
18.(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	- 8 542	-88 040
19.(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	143 627	126 772
20.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	122 142	72 338
21.(-) Charges générales d'exploitation	2 628 202	2 493 855
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 672 001	2 567 059
22.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	77 763	659 009
23.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	167 656	735 323
RÉSULTAT COURANT	2 426 582	1 172 727
RÉSULTAT NON COURANT	-99 793	-125 661
24.(-) Impôts sur les résultats	899 052	657 780
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 427 738	389 286

En milliers de Dirhams

II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2025	31/12/2024
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 427 738	389 286
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	472 989	426 014
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immob. financières	44 630	120 301
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	168 813	447 911
23.(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
24.(+) Dotations non courantes	-	20 000
25.(-) Reprises de provisions	81 175	76 622
26.(-) Plus-values de cession des immob. incorporelles et corporelles	18	-
27.(+) Moins-values de cession des immob. incorporelles et corporelles	68 333	147
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	608	32 260
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	2 100 703	1 294 777
31.(-) Bénéfices distribués	155 800	410 000
(+) AUTOFINANCEMENT	1 944 903	884 777

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	6 144 926	5 881 840
2.(+) Récupérations sur créances amorties	6 780	12 788
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	146 033	180 144
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	-1 445 216	-1 525 295
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-223 732	-219 110
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	-2 155 212	-2 067 842
7.(-) Impôts sur les résultats versés	-899 052	-657 780
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 574 527	1 604 745
Variation des :		
8.(-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 115 250	2 560 017
9.(-) Créances sur la clientèle	-6 792 445	813 351
10.(-) Titres de transaction et de placement	-8 940 914	-630 665
11.(-) Autres actifs	86 463	-742 179
12.(+) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13.(-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14.(+) Immobilisation données en Ijara	-	-
15.(+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés	-	-
16.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 708 983	-1 877 025
17.(+) Dépôts de la clientèle	6 132 431	5 949 923
18.(+) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	76	1 930
19.(+) Titres de créance émis	-2 470 107	-1 428 348
20.(+) Autres passifs	-294 672	1 330 820
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-6 454 934	5 977 822
III.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-4 880 407	7 582 568
21.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	1 089 877	90 765
22.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23.(-) Acquisition d'immobilisations financières	-207 716	-1 048 035
24.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-568 485	-478 320
25.(+) Intérêts perçus	-	-
26.(+) Dividendes perçus	-	-
IV.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	313 677	-1 435 590
27.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
28.(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
29.(+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	-	-
30.(+) Emission d'actions	-	-
31.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-818 008	-199
32.(-) Dépôts d'investissement remboursés	21 939	69 770
33.(-) Intérêts versés	-	-
34.(-) Rémunération versées sur DI et Wakala Bil Istithmar	-	-
35.(-) Dividendes versés	-155 800	-410 000
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-951 869	-340 429
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	-5 518 599	5 806 549
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	7 297 501	1 490 953
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 778 902	7 297 502

NOTES ANNEXES COMPTES SOCIAUX

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévue par le plan de comptable des établissements de crédit (PCEC).
Les États de Synthèse sont conformes à la présentation stipulée dans le PCEC.

ÉTAT DES DÉROGATIONS

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de Dirhams

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	643 216	-	152 248	1 003 738	1 799 202	6 966 464
Valeurs reçues en pension	-	2 002 823	-	-	2 002 823	4 128 640
- Au jour le jour	-	2 002 823	-	-	2 002 823	-
- À terme	-	-	-	-	-	4 128 640
Prêts de trésorerie	-	100 000	1 556 295	283 245	1 939 540	1 302 653
- Au jour le jour	-	100 000	12	-	100 012	143 612
- À terme	-	-	1 556 283	283 245	1 839 528	1 159 041
Prêts financiers	-	-	1 453 031	-	1 453 031	1 455 193
Créances sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
Autres créances (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	318 047	194 131	-	512 178	803 041
Intérêts courus à recevoir	-	7	6 058	14 415	20 480	25 872
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
Dont créances en souffrance sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	643 216	2 420 877	3 361 763	1 301 398	7 727 254	14 681 863

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers de Dirhams

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2025	31/12/2024
		Entreprises finan- cières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRÉSORERIE	2 666 625	242 634	18 132 896	235 817	21 277 972	21 872 283
- Comptes à vue débiteurs	401 623	242 634	4 640 684	216 120	5 501 061	6 952 443
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 721 410	-	2 721 410	4 318 728
- Crédits à l'exportation	-	-	80 877	-	80 877	83 443
- Autres crédits de trésorerie	2 265 002	-	10 689 925	19 697	12 974 624	10 517 669
- Autre financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CRÉDITS ET FINANCEMENT PARTICIPATIFS À LA CONSOMMATION	-	-	7 710	5 604 108	5 611 818	5 293 445
- Crédits à la consommation	-	-	7 710	5 338 576	5 346 286	5 109 809
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	265 261	265 261	183 418
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autre financements participatifs à la consommation	-	-	-	271	271	218
CRÉDITS ET FINANCEMENT PARTICIPATIFS À L'ÉQUIPEMENT	4 328 536	-	17 362 066	339 554	22 030 156	20 086 065
- Crédits à l'équipement	4 328 536	-	17 199 064	339 554	21 867 154	19 981 990
- Mourabaha à l'équipement	-	-	163 002	-	163 002	104 075
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autre financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	-	469 700	3 643 808	24 997 766	29 111 274	26 093 820
- Crédits immobiliers	-	469 700	3 643 808	20 721 929	24 835 437	22 232 197
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	4 275 837	4 275 837	3 861 623
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
AUTRES CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	59 287	2 878 396	603 284	251 211	3 792 178	298 180
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	814 759	-	1 000 866	-	1 815 625	1 717 631
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	294 014	294 014	286 365
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	12 627	1 018 476	1 115 258	2 146 361	3 639 164
Créances pré-douteuses	-	-	198 462	326 794	525 256	1 600 110
- Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs	-	-	-	10 374	10 374	8 566
Créances douteuses	-	6 496	297 500	182 089	486 086	611 312
- Dont créances douteuses sur financements participatifs	-	-	-	7 225	7 225	6 998
Créances compromises	-	6 131	522 514	606 375	1 135 019	1 427 742
- Dont créances compromises sur financements participatifs	-	-	-	6 783	6 783	1 923
TOTAL	7 869 207	3 603 357	41 769 106	32 837 728	86 079 398	79 286 953

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

En milliers de Dirhams

TITRES	Établissement de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS	-	-	-	1 130 756	1 130 756	17 144
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	1 130 756	1 130 756	17 144
TITRES NON COTÉS	-	17 542 714	-	-	17 542 714	10 805 289
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	17 101 641	-	-	17 101 641	10 708 633
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	441 072	-	-	441 072	96 656
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	17 542 714	-	1 130 756	18 673 470	10 822 433

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers de Dirhams

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	10 639 282	10 198 210	10 198 210	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	10 198 210	10 198 210	10 198 210	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	441 072	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	1 130 756	-	-	-	-	993
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	1 130 756	-	-	-	-	993
TITRES D'INVESTISSEMENT	6 903 431	16 921 106	17 546	146 133	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 903 431	16 921 106	17 546	146 133	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

En milliers de Dirhams

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en % 31/12/2025	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Produits inscrits au CPC
A - Participations dans les entreprises liées		-	-	1 977 205	1 681 618	-	3 316 487	177 905	5 123 465
SAHAM LEASING	ACTIVITES FINANCIERES	250 600	100,00%	250 600	250 600	31/12/2024	594 350	26 250	2 416 467
SAHAM CAPITAL GESTION	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,95%	999	999	31/12/2024	549 667	53 860	97 622
INVESTIMA	GESTION VALEURS MOBILIERES	15 000	58,47%	32 791	54 250	31/12/2024	194 944	6 015	36 931
SAHAM CAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	15 000	100,00%	14 999	14 999	31/12/2024	25 877	2 562	12 179
SAHAM CONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,87%	300	300	31/12/2024	10 723	5 014	25 953
SAHAM CAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,97%	999	999	31/12/2024	1 594	489	3 903
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	96,93%	291	291	31/12/2024	66 745	65 876	105 265
SAHAM OFFSHORE	BANQUE	500	99,97%	4 561	4 561	31/12/2024	109 043	31 799	84 236
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2022	45 700	-1 542	291
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	57,00%	1 247 899	937 617	31/12/2024	1 369 225	-6 963	2 266 757
FONCIERE SAHAM	ACTIVITES IMMOBILIERES	355 000	100,00%	355 000	355 000	31/12/2024	345 268	-2 400	73 754
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	6 000	99,99%	6 000	297	31/12/2024	3 351	-3 054	106
SAHAM PAIEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	-	100,00%	20 000	20 000	-	-	-	-
SG EPARGNE PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,84%	1 000	1 000	-	-	-	-
FCP SG COURT TERME OBLIG	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,03%	999	999	-	-	-	-
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,44%	999	999	-	-	-	-
F.C.P.SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	2,93%	360	360	-	-	-	-
FCP INVEST EQUILIBRE	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,15%	999	999	-	-	-	-
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,06%	900	900	-	-	-	-
FCP HORIZON FLEXIBLE	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,56%	999	999	-	-	-	-
SICAV SG EXPANSION	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,36%	133	350	-	-	-	-
SICAV SG VALEUR	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,07%	543	213	-	-	-	-
SICAV SG PERSPECTIVES	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,01%	17	401	-	-	-	-
SICAV SG OBLIG PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,04%	584	249	-	-	-	-
FCP HORIZON PREMIUM	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,37%	999	999	-	-	-	-
FCP HORIZON DISRIPERF	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,81%	999	999	-	-	-	-
FCP HORIZON OBLIG TRESOR	ACTIVITES FINANCIERES	-	56,48%	999	999	-	-	-	-
ALLIANCES DÉVELOPPEMENT	ACTIVITES IMMOBILIERES	-	0,00%	187	187	-	-	-	-
FCP HORIZON MID & SMALL CAP	ACTIVITES FINANCIERES	-	3,18%	1 000	1 000	-	-	-	-
F.C.P.SG CASH PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	50	50	-	-	-	-
FCP HORIZON REASURY FUND	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,10%	999	-	-	-	-	-
B - Autres titres de participation		-	-	395 777	395 777	-	-	-	-
C/C SCI GPBM	ACTIVITES IMMOBILIERES	-	-	724	724	-	-	-	-
C/C ECOPARC DE BERREACHID	ZONE INDUSTRIELLE	-	-	4 341	4 341	-	-	-	-
C/C D'ASSOCIES SOGEFONCIERE	COMMERCE BIENS IMMOBILIERES	-	-	-	-	-	-	-	-
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750	49,00%	390 712	390 712	-	-	-	-
C - EMPLOIS ASSIMILÉS		-	-	82 717	81 636	-	2 308 493	314 006	6 487 557
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	-	-	-	-	-	-	-
FINEA	ACTIVITES FINANCIERES	180	0,22%	344	344	31/12/2022	-	40 140	187 046
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	697	697	31/12/2022	1 771 594	217 116	6 042 676
GPBM SCI	ACTIVITES IMMOBILIERES	19 005	-	1 267	1 267	-	-	-	-
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	-	-	-	-
RECOURS	AUTRES ACTIVITES	2 500	-	250	250	-	-	-	-
SANOFI PHARMA MAROC	ACTIVITES INDUSTRIELLES	44 513	-	22	22	-	-	-	-
SETTAPARK	ZONE INDUSTRIELLE	-	16,33%	6 530	5 450	31/12/2023	21 248	329	12 357
PME CROISSANCE	ACTIVITES FINANCIERES	452 135,10	13,16%	24 058	24 058	30/06/2023	347 325	19 561	-
SAHAM ASSISTANCE	ACTIVITES SERVICES	-	-	-	-	-	-	-	-
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	3,30%	1 229	1 229	-	-	-	-
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	1,76%	351	351	-	-	-	-
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	98 200	11,20%	11 000	11 000	-	-	-	-
ECOPARC DE BERREACHID	ZONE INDUSTRIELLE	55 000	20,00%	11 000	11 000	31/12/2023	915,00	2 369	53 821
SOGEPiB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2023	33 400	7 856	24 760
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	5 339	31/12/2023	69 533	11 907	117 062
PORTNET	ACTIVITES INFORMATIQUES	6 000	2,65%	300	300	-	-	-	-
BVC	ACTIVITES FINANCIERES	387 517,90	2,99%	11 765	11 765	-	-	-	-
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES	-	-	145	145	-	-	-	-
SOCIETE DE GESTION DES FOND DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	5,88%	59	59	-	-	-	-
SOGEPPOS	ZONE INDUSTRIELLE	35 000	13,20%	4 622	4 622	31/12/2023	64 478	14 728	49 835
FCP SG SOCIAL IMPAC FUND	ACTIVITES FINANCIERES	-	1,44%	999	999	-	-	-	-
Titres de Moucharaka	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moucharaka fixe		-	-	-	-	-	-	-	-
Moucharaka dégressive	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de Moudaraba	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moudaraba restreinte		-	-	-	-	-	-	-	-
Moudaraba non restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL				2 455 699	2 159 031		5 624 980	491 911	11 611 022

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de Dirhams

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 003 177	1 081 080
Valeurs et emplois divers	37 168	3 344
Comptes de régularisation	784 109	826 494
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	1 824 454	1 910 917

CRÉANCES SUBORDONNÉES

En milliers de Dirhams

CRÉANCES	MONTANT				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	31/12/2025			31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
	Brut 1	Prov. 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés				NÉANT		
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

En milliers de Dirhams

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2025	31/12/2024
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	652 327	891 743	25 772 555	34 164 028	61 480 653	60 630 251
Compte d'épargne	-	-	-	9 984 745	9 984 745	10 057 691
Dépôts à terme	2 591 761	-	1 613 006	4 525 428	8 730 195	3 644 828
Autres comptes créditeurs (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	38 747	3 500 867	833 749	4 373 363	4 156 822
Intérêts courus à payer	-	-	-	85 484	85 484	32 418
TOTAL	3 244 088	930 490	30 886 428	49 593 435	84 654 441	78 522 010

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de Dirhams

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Instruments optionnels vendus	-	-
Opérations diverses sur titres	2 986	395
Créditeurs divers	1 832 811	1 701 990
Comptes de régularisation	2 269 270	2 697 354
TOTAL	4 105 067	4 399 739

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

En milliers de Dirhams

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT										
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Créances en souffrance										
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Loyers en souffrance										
Total										

NÉANT

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

En milliers de Dirhams

DETTES	Établissements de crédits et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	-	413 296	388 938	128 855	931 089	487 769
VALEURS DONNÉES EN PENSION	5 152 580	508 741	-	-	5 661 321	1 563 009
- au jour le jour	-	508 741	-	-	508 741	-
- à terme	5 152 580	-	-	-	5 152 580	1 563 009
EMPRUNT DE TRÉSORERIE	1 450 000	942 208	214 242	-	2 606 450	2 654 439
- au jour le jour	-	714 000	-	-	714 000	-
- à terme	1 450 000	228 208	214 242	-	1 892 450	2 654 439
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	157 831	157 831	285 638
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
AUTRES DETTES (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	409 713	4 070	-	413 783	1 068 419
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	3 196	-	33	3 144	6 373	8 590
TOTAL	6 605 776	2 273 958	607 283	289 830	9 776 847	6 067 864

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de Dirhams

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice*	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortis. et/ou prov. début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortis. sur immo. sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 831 522	401 372	42 789	3 190 106	1 702 073	281 644	10 162	1 973 554	1 216 552
- Droit au bail	142 281	-	-	142 281	-	-	-	-	142 281
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	2 689 241	401 372	42 789	3 047 824	1 702 073	281 644	10 162	1 973 554	1 074 270
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 229 744	236 118	67 857	4 398 005	3 028 918	191 346	32 229	3 188 035	1 209 970
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 495 553	-	11	1 495 542	1 095 969	38 734	4	1 134 699	360 843
. Terrain d'exploitation	122 984	-	-	122 984	-	-	-	-	122 984
. Immeubles d'exploitation, Bureaux	1 372 569	-	11	1 372 558	1 095 969	38 734	4	1 134 699	237 859
. Immeubles d'exploitation, Logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	845 286	102 236	25 981	921 541	492 350	86 890	7 037	572 203	349 339
. Mobilier de bureau d'exploitation	130 820	3 975	2 758	132 037	107 003	5 376	2 719	109 661	22 377
. Matériel de bureau d'exploitation	14 444	534	49	14 929	13 237	347	42	13 542	1 387
. Matériel informatique	580 355	90 774	22 780	648 349	284 420	75 382	3 891	355 911	292 437
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	106	-	-	106	106	-	-	106	-
. Autres matériels d'exploitation	119 561	6 954	394	126 121	87 584	5 785	385	92 983	33 138
- AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPLOITATION	1 503 762	120 760	41 589	1 582 932	1 188 666	58 584	24 913	1 222 337	360 595
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITAT.	385 143	13 122	275	397 989	251 934	7 137	275	258 796	139 193
. Terrains hors exploitation	25 398	-	-	25 398	-	-	-	-	25 398
. Immeubles hors exploitation	74 828	-	-	74 828	64 896	1 290	-	66 186	8 642
. Mobilier et matériel hors exploitation	55 572	1 149	269	56 452	53 400	666	269	53 797	2 655
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	229 344	11 973	6	241 311	133 638	5 182	6	138 813	102 498
Total	7 061 266	637 490	110 646	7 588 111	4 730 991	472 989	42 391	5 161 589	2 426 521

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

En milliers de Dirhams

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
06/05/2025	Agencement exploitation	1 485	780	705	-	-	705
06/05/2025	Agencement hors exploitation	6 000	6 000	-	-	-	-
06/05/2025	Autres matériels d'exploitation DMG	340 884	340 735	150	-	-	150
06/05/2025	Immeubles d'exploitation, Bureaux	8 372	2 567	5 805	-	-	5 805
06/05/2025	Matériel de bureau d'exploitation	40 101	36 027	4 074	-	-	4 074
06/05/2025	Matériel mobilier hors exploitation	269 203	269 203	-	-	-	-
06/05/2025	Matériel sécurité surveillance	53 005	44 663	8 343	-	-	8 343
06/05/2025	Mobilier d'exploitation	2 739 467	2 699 610	39 857	-	-	39 857
07/05/2025	Mobilier d'exploitation	1 015	1 015	-	-	-	-
26/05/2025	Mobilier d'exploitation	8 105	8 105	-	-	-	-
03/06/2025	Matériel de bureau d'exploitation	5 130	3 634	1 496	-	-	1 496
09/12/2025	Logiciels finis	2 114 560	-	2 114 560	-	-	2 114 560
10/12/2025	Logiciels finis	11 935 335	1	11 935 334	-	-	11 935 334
11/12/2025	Logiciels finis	1 258 653	381 414	877 239	-	-	877 239
11/12/2025	Matériel informatique	160 333	32 067	128 267	-	-	128 267
25/12/2025	Logiciels finis	14 231 229	9 195 165	5 036 063	-	-	5 036 063
25/12/2025	Matériel informatique	22 616 958	3 856 272	18 760 686	-	-	18 760 686
26/12/2025	Logiciels finis	13 170 966	507 363	12 663 603	-	-	12 663 603
30/12/2025	Agencement exploitation	3 089 309	2 695 066	394 243	-	-	394 243
30/12/2025	Logiciels finis	78 128	78 128	-	-	-	-
30/12/2025	Matériel de bureau d'exploitation	3 392	2 262	1 131	-	-	1 131
31/12/2025	Agencement exploitation	38 498 606	22 217 398	16 281 207	-	-	16 281 207
31/12/2025	Immeubles d'exploitation, Bureaux	3 042	1 004	2 038	-	-	2 038
31/12/2025	Matériel informatique	2 958	2 958	-	-	-	-
31/12/2025	Mobilier d'exploitation	9 799	9 799	-	-	-	-
TOTAL		110 646 036	42 391 235	68 254 801	-	-	68 254 801

TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

En milliers de Dirhams

NATURE TITRES	CARACTÉRISTIQUES					MONTANT	dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux Nominal	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
Certificat de dépôts	22/02/2019	22/02/2026	100,00	3,11%		500 000,00			
Certificat de dépôts	29/03/2019	29/03/2026	100,00	2,95%		600 000,00			
Certificat de dépôts	30/08/2024	02/03/2026	100,00	3,09%		800 000,00			
Certificat de dépôts	31/10/2024	30/04/2026	100,00	3,03%		300 000,00			
Certificat de dépôts	16/12/2025	16/12/2030	100,00	2,00%		95 400,00			
Certificat de dépôts	22/12/2025	22/12/2028	100,00	2,87%		400 000,00			
Certificat de dépôts	22/12/2025	22/12/2027	100,00	2,76%		400 000,00			
Certificat de dépôts	31/12/2025	31/12/2026	100,00	2,58%		500 000,00			
Certificat de dépôts	31/12/2025	01/10/2026	100,00	2,54%		500 000,00			
TOTAL						4 095 400,00			

PROVISIONS

En milliers de Dirhams

PROVISIONS	Encours 31/12/2024	Dotations	Reprise	Autres variations	Encours 31/12/2025
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	7 906 122	1 440 302	1 626 381	812	7 718 230
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7 617 093	1 349 295	1 590 901	1 313	7 374 174
Titres de placement	176	46 376	-	-	46 552
Titres de participation et emplois assimilés	288 853	44 631	35 480	-501	297 503
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	2 445 342	291 844	230 229	-237 815	2 119 143
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	356 192	53 101	159 142	-	250 151
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	1 237 127	168 813	45 695	75 000	1 285 245
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	852 024	69 930	25 392	-312 815	583 747
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	10 351 464	1 732 146	1 856 610	-237 003	9 837 372

DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de Dirhams

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaieur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaieur KDH)	Montant N-1 (en contrevaieur KDH)	Montant N (en contrevaieur KDH)	Montant N-1 (en contrevaieur KDH)
MAD	749 500		4 % (Taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	50 500		4 % (Taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	6 500	6 500	-	-
Total	800 000						6 500	6 500		

(2) éventuellement indéterminée

(3) se référer au contrat de dettes subordonnées

CAPITAUX PROPRES

En milliers de Dirhams

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2024	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2025
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	10 590 165	233 486	752	10 824 403
Réserve légale	215 250	-	-	215 250
Autres réserves	9 777 415	233 486	-	10 010 901
Primes d'émission, de fusion et d'apport	597 500	-	752	598 252
Capital	2 152 500	-	-	2 152 500
Capital appelé	2 152 500	-	-	2 152 500
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	389 286	-389 286	1 427 738	1 427 738
TOTAL	13 131 951	-155 800	1 428 490	14 404 641

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

En milliers de Dirhams

ENGAGEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	25 079 302	21 989 165
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements révocables sur produits participatifs	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7 348 473	5 747 237
Crédits documentaires import	2 717 811	2 310 685
Acceptation ou engagements de payer	-	-
Ouverture de crédit confirmés	4 584 345	3 391 897
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements révocables sur produits participatifs	42 449	40 787
Autres engagements de financement donnés	3 868	3 868
Engagement de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	2 906 708	3 050 640
Crédits documentaires export confirmés	34 097	29 820
Acceptation ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	902 446	1 057 121
Autres cautions, avals et garanties donnés	1 970 165	1 963 700
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	14 824 121	13 191 287
Garanties de crédits donnés	1 496 719	1 417 418
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	10 792 305	9 283 365
Autres cautions et garanties donnés	2 460 933	2 490 504
Engagements en souffrance	74 163	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	11 757 805	12 845 526
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits et assimilés	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédits et assimilés	4 942 549	4 711 705
Garanties de crédits	1 691 548	1 651 089
Autres garanties reçues	3 251 001	3 060 616
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organisme de garantie divers	6 815 256	8 133 820
Garanties de crédits	6 815 256	8 133 820
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

En milliers de Dirhams

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Titres achetés à réméré	-	-
Titres à livrer	265 550	252 210
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	265 550	252 210
- Autres	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS		
Titres vendus à réméré	-	-
Titres à recevoir	771 284	-
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	771 284	-
- Autres	-	-

SUBVENTIONS FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

En milliers de Dirhams

Réseau	Objet économique	Montant global	Montant au 31/12/2025	Utilisation 2025	Montant au 31/12/2025
Subventions					
Fonds publics affectés			NÉANT		
Fonds spéciaux de garantie					

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

En milliers de Dirhams

TITRES	Opérations de couverture	
	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de change à terme	6 769 286	5 211 883
Devises à recevoir	800 423	442 999
Dirhams à livrer	653 511	316 221
Devises à livrer	2 730 376	2 286 652
Dirhams à recevoir	2 584 976	2 166 011
- Dont swaps financiers de devises	-	-
Engagements sur produits dérivés	94 914	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	94 914	-
TOTAL	6 864 200	5 211 883

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

En milliers de Dirhams

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-
Autres titres	104 835	-	-
Hypothèques	52 766 908	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	135 172 795	-	-
TOTAL	188 044 538	-	-

En milliers de Dirhams

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	66 900	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	66 900	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers de Dirhams

	D ≤ 1mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 462 795	176 104	448 630	1 205 030	-	3 292 559
Créances sur la clientèle	11 505 427	6 477 884	8 570 695	24 135 888	24 176 998	74 866 892
Titres de créances	150 014	117 600	1 888 566	3 863 508	737 610	6 757 298
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
IJARA	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	13 118 236	6 771 588	10 907 891	29 204 426	24 914 608	84 916 749
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 916 685	3 128 345	43 197	114 633	-	7 202 860
Dettes envers la clientèle	1 709 805	1 597 438	5 282 470	140 483	-	8 730 196
Titres de créances	-	1 900 000	1 300 000	895 400	-	4 095 400
Emprunts subordonnées	-	-	-	800 000	-	800 000
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Isithmar reçus	85 466	25 556	190 393	400	-	301 815
TOTAL PASSIF	5 711 956	6 651 339	6 816 060	1 950 916	-	21 130 271
TOTAL	18 830 192	13 422 927	17 723 951	31 155 342	24 914 608	106 047 020

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

En milliers de Dirhams

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
6	15 184 181	9 177 633	3 864 129	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

En milliers de Dirhams

BILAN	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF	6 586 777	6 068 259
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	36 798	37 785
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	2 052 344	2 149 201
Créances sur la clientèle	3 920 240	3 277 502
Titres de transaction et de placement et invest	532 370	582 673
Autres actifs	40 317	15 901
Titres de participation et emplois assimilés	4 708	5 197
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF	3 499 242	4 698 822
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	457 406	1 110 781
Dépôts de la clientèle	2 792 959	2 939 888
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	248 877	648 153
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	16 218 015	17 873 144
Engagements donnés	11 402 212	11 723 581
Engagements reçus	4 815 803	6 149 563

MARGE D'INTÉRÊT

En milliers de Dirhams

INTÉRÊTS	Montant 31/12/2025	Dont montant relatif aux exercices précédents	Montant 31/12/2024
INTÉRÊTS PERÇUS	4 280 200	-	4 333 211
Dont Intérêts sur opérations effectuées avec des entreprises liées	119 529	-	117 788
Dont Intérêts sur créances subordonnées	-	-	-
INTÉRÊTS VERSÉS	822 418	-	963 736
Dont Intérêts sur opérations effectuées avec des entreprises liées	118 434	-	117 566
Dont Intérêts sur dettes subordonnées	49 330	-	67 715

En milliers de Dirhams

COMMISSIONS	Montant 31/12/2025	Dont montant relatif aux exercices précédents	Montant 31/12/2024
COMMISSIONS PERÇUES	904 213	-	841 485
Commissions sur engagements de financement donnés	108 760	-	99 452
Commissions sur engagements de garantie donnés	14 594	-	10 815
COMMISSIONS VERSÉES	114 019	-	98 394
Commissions sur engagements de financement reçus	4 558	-	1 241
Commissions sur engagements de garantie reçus	37 934	-	3 981

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

En milliers de Dirhams

CATÉGORIE DES TITRES	PRODUITS PERÇUS
Titres de placement	-
Titres de participation	-
Participations dans les entreprises liées	221 441
Emplois assimilés	1 130
TOTAL	222 571

COMMISSIONS

En milliers de Dirhams

COMMISSIONS	Montant
COMMISSIONS PERÇUES :	904 213
sur opérations avec les établissements de crédit	11
sur opérations avec la clientèle	262 286
sur opérations de change	85 732
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	34 745
sur produits dérivés	-
opérations sur titres en gestion et en dépôt	67 651
sur moyens de paiement	422 502
sur activités de conseil et d'assistance	4 931
sur ventes de produits d'assurances	13 677
sur autres prestations de service	12 678
COMMISSIONS VERSÉES	114 019
sur opérations avec les établissements de crédit	-
sur opérations avec la clientèle	-
sur opérations de change	3 321
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
sur produits dérivés	-
opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
sur moyens de paiement	102 803
sur activités de conseil et d'assistance	-
sur ventes de produits d'assurances	-
sur autres prestations de service	7 896

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

En milliers de Dirhams

PRODUITS ET CHARGES	Montant
PRODUITS	1 160 834
Gains sur les titres de transaction	202 990
Plus value de cession sur titres de placement	21 947
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-
Gains sur les produits dérivés	2 232
Gains sur les opérations de change	933 664
CHARGES	352 343
Pertes sur les titres de transaction	56 551
Moins value de cession sur titres de placement	-
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	46 376
Pertes sur les produits dérivés	-
Pertes sur opérations de change	249 416
RÉSULTAT	808 491

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers de Dirhams

CHARGES	Montant
CHARGES DE PERSONNEL	1 121 678
IMPÔTS ET TAXES	50 729
CHARGES EXTERNES	980 112
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 694
Dotations aux amortiss. et aux provisions des immob. incorporelles et corporelles	472 989

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de Dirhams

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2025
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES:	
Autres produits bancaires	1 249 556
Autres charges bancaires	614 161
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	
Produits d'exploitation non bancaire	144 235
Charges d'exploitation non bancaire	122 142
AUTRES CHARGES	
Dotation aux provisions et pertes sur creances irrecoverables	2 117 959
AUTRES PRODUITS	
Reprises de provisions et recuperations sur creances amorties	1 863 390
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	
Produits non courants	1 797
Charges non courantes	101 590

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIER OU PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

1. VENTILATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En milliers de Dirhams

Pôle d'activité	Produit Net Bancaire	Résultat courant	Résultat avant impôt
- Activité bancaire	5 287 259	2 426 582	2 326 789
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	5 287 259	2 426 582	2 326 789

2. VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de Dirhams

Pôle d'activité	Produit Net Bancaire	Résultat courant	Résultat avant impôt
- Maroc	5 287 259	2 426 582	2 326 789
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	5 287 259	2 426 582	2 326 789

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

		En Dirhams	
INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS	
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	-	-	
. Bénéfice net	1 427 737 847,43	-	
. Perte nette	-	-	
II - REINTEGRATIONS FISCALES	2 070 697 761,23	-	
1- Courantes	714 779 637,15	-	
- Loyers sur véhicules de tourisme	2 702 152,40	-	
- Dons	50 000,00	-	
- Cadeaux à la clientèle	1 264 373,60	-	
- Provisions pour CES Prédoutoux et Douteux	450 978 740,08	-	
- Provisions pour CES	226 048 885,25	-	
- Provisions pour risques et charges	33 526 421,00	-	
- Provisions pour risques Généraux	209 064,82	-	
2- Non courantes	1 355 918 124,08	-	
- Pénalités et Amendes Fiscales	3 656 354,00	-	
- Autres Charges d'exploitation	92 972 956,08	-	
- Autres Charges non courantes	274 811 286,00	-	
- Impôts sur les sociétés	899 051 610,00	-	
- Contribution Sociale de Solidarité (CSS)	85 425 918,00	-	
III - DEDUCTIONS FISCALES	-	1 207 858 268,52	
1- Courantes	-	1 207 858 268,52	
- Abattement sur les produits de participation (Dividendes)	-	221 440 862,30	
- Reprises de provisions CES Prédoutoux et Douteux	-	527 988 447,41	
- Reprises de provisions CES	-	104 756 283,08	
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	277 815 368,00	
- Reprises de provisions pour risques généraux	-	75 857 307,73	
2- Non courantes	-	-	
TOTAL	3 498 435 608,66	1 207 858 268,52	
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	-	-	
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	2 290 577 340,14	
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (I)	-	-	
. Exercice n-4	-	-	
. Exercice n-3	-	-	
. Exercice n-2	-	-	
. Exercice n-1	-	-	
VI - RÉSULTAT NET FISCAL	-	-	
. Bénéfice net fiscal (A - C)	-	2 290 577 340,14	
OU	-	-	
. Déficit net fiscal (B)	-	-	
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS	-	-	
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER	-	-	
. Exercice n-4	-	-	
. Exercice n-3	-	-	
. Exercice n-2	-	-	
. Exercice n-1	-	-	

(I) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

		En milliers de Dirhams
I. Détermination du résultat		Montant
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges		2 426 582
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)		714 780
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)		1 207 858
. Résultat courant théoriquement imposable (=)		1 933 503
. Impôt théorique sur résultat courant (-)		729 898
. Résultat courant après impôts (=)		1 203 606
II. Indications du régime fiscal et des avantages octroyés par les codes des investissements ou par des dispositions légales spécifiques		

SAHAM BANK est soumise à l'IS selon le régime de droit commun, avec un taux d'imposition de 39,25 %.

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

En milliers de Dirhams

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
A. TVA collectée	179 136	535 572	517 542	197 166
B. TVA à récupérer	94 885	276 820	276 555	95 150
. Sur charges	67 754	190 873	192 044	66 583
. Sur immobilisations	27 131	85 947	84 511	28 567
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	84 251	258 752	240 987	102 016

ÉTAT DES AGIOS RÉSERVÉS

Année provision	Créances vivantes n-1	Créances amorties n-1	Total n-1	Créances vivantes n	Créances amorties n	Total n	Evolution
État des agios réservés							
TOTAL							

N É A N T

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIION DES TITRES DE PLACEMENT, DES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

En milliers de Dirhams

Date d'acquisition	Date de cession	Titres cédés	Valeur comptable brute	Provisions constituées	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession	Taux d'abattement	Abattement
Titres de placement										
Titres de participation										
Total										

NEANT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital 2 152 500 000 DHS

Montant du capital social souscrit et non appelé -

Valeur nominale des titres

105 DHS

Nom des principaux actionnaires ou associés	N° IF	N° CIN	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
				Exercice précédent	Exercice actuel	
SAHAM FINANCES				11 823 393	10 455 002	51,00%
MOULAY HAFID ELALAMY				-	3 729 997	18,20%
DEVECO-SOUSS	6928071		153, Bd de la Gironde - Casablanca	5 644 794	3 184 794	15,54%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES			55, Bd Abdelmoumen - Casablanca	728 691	847 085	4,13%
PATRIMOINE GESTION ET PLACEMENTS	11085200		78, Rue d'Alger - Casablanca	661 764	661 764	3,23%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE	3331405		C/Hakam frères, avenue Hassan II route de Casa - Rabat	473 480	473 480	2,31%
FINAM	2221142		C/ets Hakam frères, avenue Hassan II route de Casa - Rabat Y El Mansour	239 416	239 416	1,17%
MAD INVEST	46009		C/ets Hakam frères, avenue Hassan II route de Casa - Rabat Y El Mansour	219 379	219 379	1,07%
MEKOUAR MOUNA			55, avenue Victor Hugo - 75116 Paris France	151 682	151 682	0,74%
MEKOUAR AZIZA			6, allée des noisetiers Anfa 20170 Casablanca	121 434	121 434	0,59%
MEKOUAR MALIKA			5, Rue Abdellaziz Ben Driss Oasis 20103 Casablanca Oasis	121 434	121 434	0,59%
CHEDDADI NAÏMA EP MEKOUAR		B430452	BP 13321 Casablanca	106 366	106 366	0,52%
MEKOUAR MOHAMMED CHAKIB		BE69823	Icomabd Hassan II - Mohammadia	86 256	66 256	0,32%
ZAK FINANCE	1622659		16-18, Rue soldat Raphaëlmariscal Casablanca	68 406	68 406	0,33%
SOCIETE BISMILLAH HOLDING	3331491		C/ Hakam, av. Hassan II route de Casa Rabat	53 505	53 505	0,26%
TOTAL				20 500 000	20 500 000	100,00%

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers de Dirhams

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Projet de l'AGO du 24/06/2025			
Report à nouveau	-	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	155 800 000
Résultat net de l'exercice	389 286 444	Autres affectations	233 486 444
Prélèvements sur les bénéfices	-		-
Autres prélèvements	-		-
TOTAL A	389 286 444	TOTAL B	389 286 444

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	En milliers de Dirhams		
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	14 404 641	13 131 951	13 152 665
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1. Produit net bancaire	5 287 259	5 094 520	4 823 096
2. Résultat avant impôts	2 326 789	1 047 066	1 778 348
3. Impôts sur les résultats	899 052	657 780	686 490
4. Bénéfices distribués	155 800	146 177	-
5. Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	1 427 738	389 286	1 091 858
RÉSULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	70	19	53
Bénéfice distribué par action ou part sociale	8	7	-
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 121 678	1 125 629	867 229
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 790	2 800	2 911

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I - DATATION	
. Date de clôture ⁽¹⁾	31/12/2025
. Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾	Mars 2026
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - Évènement nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachable à cet exercice et connus avant la 1^{ère} communication externe des états de synthèse	
	N É A N T

EFFECTIF

	En nombre	
	31/12/2025	31/12/2024
Effectifs rémunérés	2 790	2 800
Effectifs utilisés	2 790	2 800
Effectifs équivalent plein temps	2 743	2 744
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 323	1 229
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 420	1 515
Cadres (équivalent plein temps)	1 915	1 848
Employés (équivalent plein temps)	828	896
dont effectifs employés à l'étranger	-	1

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Titres dont l'établissement est dépositaire	28 099	18 167	147 746 206	122 641 940
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	42	40	49 384 433	38 566 906
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	12	13	17 779 474	15 658 124
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	8	5	2 413 189	1 936 311
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RÉSEAU

	En nombre	
RÉSEAU	31/12/2025	31/12/2024
Guichets permanents	266	281
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	474	455
Succursales et agences à l'étranger	-	-
Bureaux de représentation à l'étranger	-	-

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

	31/12/2025	31/12/2024
	En nombre	
Comptes courants	34 684	35 529
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	19 488	13 740
Autres comptes chèques	442 571	482 410
Comptes d'affacturage	71	68
Comptes dépôts d'investissement	-	-
Comptes d'épargne	286 982	301 386
Comptes à terme	1 750	1 673
Bons de caisse	279	263
Autres comptes de dépôts	-	-

EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	déc-25	déc-24	déc-23
	En milliers de Dirhams		
	6 732 475	6 619 815	5 937 364

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS, IMPRODUCTIFS ET EN SOUFFRANCE

	31/12/2025	31/12/2024
	En milliers de Dirhams	
Créances en Souffrance	9 525 833	11 263 682
Watchlist	3 410 155	3 364 777

ÉTAT A1 : ÉTAT DES PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

Les comptes sociaux de SAHAM BANK sont préparés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). L'objectif de ces comptes est de présenter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Banque.

1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances comptabilisées, qui concernent aussi bien les établissements de crédits que les créances sur la clientèle, sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique et ce, comme suit :

- Créances sur les établissements de crédits et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie. Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit ou clientèle).

Les créances en souffrance

Les créances en souffrance sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur régissant l'activité des établissements de crédit. Ces créances sont, après déduction des quotités de garantie prévues par ladite réglementation, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses ;
- 50 % pour les créances douteuses ;
- 100 % pour les créances compromises.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles. Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont, quant à elles, constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable.

2. DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,

- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargnes, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur les dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3. PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de l'intention de leur détention en titres de transaction, titres d'investissements, titres de placements ou titres de participations.

• Titres de transaction

Ces titres sont acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif. Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupons courus inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée directement au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Ils correspondent à des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupons courus inclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

4. OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminuées des amortissements cumulés calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

6. PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- Les provisions pour risques et charges : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- Provisions pour risques généraux : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.
- Les provisions réglementées : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

7. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Les intérêts correspondent aux produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés. Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation. Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

8. CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Aux Actionnaires de
Saham Bank
55, Bd Abdclmoumen,
Casablanca, Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Saham Bank, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 15 221 035 KMAD dont un bénéfice net de 1 427 738 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Saham Bank au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).

L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :

- L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2025, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 374 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 86 079 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;
- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque
- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;
- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FidaroC Grant Thornton

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International (S4)
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Chali Guessous
Associé

PwC au Maroc

PwC Maroc
Loi 57 Tour CFC, 19^{ème} étage, Casablanca,
20220 Fds/Tlassani - Casablanca
T: +212 (0)5 22 88 88 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC : 189167 - TP : 37909135
IF : 1106706 - CNSS : 7567045

Mohamed Rqibate
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Aux Actionnaires de
Saham Bank
 55, Boulevard Abdelmoumen,
 Casablanca, Maroc

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1. Conventions conclues avec Saham Finances

Entités et personnes concernées

- Saham Finances est actionnaire majoritaire de Saham Bank (51%) ;
- Monsieur Moulay Hafid El Alamy est Président Directeur Général et Administrateur de Saham Finances, et actionnaire et Président du Conseil de Surveillance de Saham Bank ;
- Monsieur Moulay Mhamed El Alamy est Administrateur de Saham Finances, et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Saham Bank.

1.1.1. Contrat de prestation de service (Management Fees)

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu de ce contrat, Saham Finances s'engage à fournir à Saham Bank, son assistance technique et son expertise en matière de stratégie, d'organisation et de développement et notamment, dans le cadre des services suivants :

- Accompagnement dans la définition et le déploiement des orientations et objectifs stratégiques ;
- Mise à disposition du réseau de contacts de Saham Finances en vue de la recherche de partenariats avec des investisseurs nationaux et internationaux (en ce compris des partenaires commerciaux type correspondant banking) ;

- Accompagnement en matière d'autonomisation par rapport à Société Générale (France) et ses filiales et de transition IT ;
- Accompagnement en matière de gestion et de mise à disposition des ressources humaines ;
- Apport d'expertise sur les sujets immobiliers ;
- Appui en matière de déploiement de la communication ;
- Appui en matière RSE, comptable, prudentielle, juridique et fiscale.

La rémunération s'élèvera à 15 MMAD HT par an et sera réglée à fréquence trimestrielle. Le montant de la rémunération pour les années suivantes sera convenu d'un commun accord entre les parties au plus tard à la date de renouvellement du contrat.

Cette convention a été conclue le 20 janvier 2025.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 15 581 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par Saham Bank au titre de l'exercice 2025 s'élève à 18 000 KMAD TTC.

1.1.2. Convention de mise à disposition de noms de Domaines

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les termes et conditions de la mise à disposition des Domaines par Saham Finances au bénéfice de Saham Bank. Cette mise à disposition fera l'objet d'un procès-verbal de constat consigné par les parties. Il est à noter que Saham Bank disposera des Domaines mis à disposition, à titre gratuit, aucune redevance, ni contrepartie, ni indemnité n'est accordé à Saham Finances en contrepartie de la mise à disposition des Domaines objet de la convention ; Sans préjudice de la prise en charge des frais de renouvellement et des frais de transfert.

Il est expressément entendu entre les parties que (i) Saham Bank, s'engage pendant toute la durée de la convention, à accomplir l'ensemble des diligences nécessaires au renouvellement annuel des droits sur les Domaines et à en informer par écrit Saham Finances, au plus tard à la date d'expiration des droits et/ou Domaines correspondants et à régler l'ensemble des frais de renouvellement.

Cette convention a été conclue le 25 mars 2025.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Bank au cours de l'exercice 2025.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2025

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

Saham Bank
Page 3

1.1.3. Convention de mise à disposition de marques

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention de mise à disposition de marque conclue entre Saham Finances et Saham Bank a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Saham Finances met gratuitement à la disposition de Saham Bank le droit d'usage de la marque « Saham ». Cette mise à disposition permet à la banque d'exploiter, dans le respect de la législation en vigueur, les marques intégrant le verbal « Saham » listées sur les annexes de la convention, toute nouvelle utilisation étant soumise à l'accord préalable de Saham Finances.

La convention est conclue pour une durée initiale d'un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles successives, sauf dénonciation moyennant un préavis de trente jours.

L'usage de la marque est consenti à titre gratuit, sans redevance ni contrepartie financière, la pleine propriété et l'ensemble des droits de propriété intellectuelle demeurant acquis à Saham Finances pendant toute la durée de la convention.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

1.2. Conventions conclues avec Eqdom

Entités et personnes concernées

- Eqdom est détenue par Saham Bank à hauteur de 57 % ;
- Monsieur Moulay Mhamed El Alamy est Vice-Président du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et Président du Conseil d'Administration d'Eqdom ;
- Monsieur Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et Administrateur d'Eqdom ;
- Madame Asmaa Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Administrateur représentant Saham Bank au Conseil d'Eqdom ;
- Monsieur Abdelhalim Fadil est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur d'Eqdom ;
- Madame Fadwa Bcn Saad est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur d'Eqdom.

1.2.1. Contrat de prestation de services (Management Fees)

Nature, objet et modalités de la convention

Le contrat de prestation de services conclu entre Saham Bank et Eqdom a pour objet la fourniture par Saham Bank d'une assistance technique et d'une expertise en matière de stratégie, d'organisation et de développement, ainsi que l'accompagnement d'Eqdom dans le cadre de la supervision exercée par Saham Bank, notamment dans les domaines de la conformité, des ressources humaines, des risques, des finances, des achats, du contrôle permanent et de la responsabilité sociale et environnementale.

Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles successives, sauf dénonciation moyennant un préavis de trente jours. En contrepartie des prestations rendues, Saham Bank perçoit une rémunération annuelle hors taxes fixée à 3,9 millions de dirhams au titre de l'exercice 2025, facturée et réglée sur une base trimestrielle selon un échéancier prédéfini.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 3 900 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 3 510 KMAD TTC.

1.2.2. Convention de contrôle permanent N2 relatif aux risques informatiques (Risques SI)

Nature, objet et modalités de la convention

La convention de prestation de services (SLA – Domaine Contrôle Permanent de niveau 2) conclue entre Saham Bank et Eqdom a pour objet de définir le cadre dans lequel Saham Bank assure, pour le compte d'Eqdom, certaines activités du contrôle permanent de niveau 2 relatives aux risques informatiques (Risques SI).

Les prestations couvrent notamment l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des contrôles de niveau 1, la réalisation des contrôles de niveau 2 selon une approche fondée sur les risques, le suivi des anomalies détectées, la définition et le suivi des plans d'actions ainsi que la restitution régulière des résultats aux organes de gouvernance concernés.

La convention est conclue pour une durée initiale d'un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles successives, avec possibilité de résiliation dans les conditions prévues contractuellement, notamment pour motif réglementaire. Les prestations sont facturées annuellement sur la base des coûts réellement engagés, calculés en fonction du nombre de jours-hommes consommés, conformément aux modalités de tarification prévues par la convention.

Cette convention a été conclue en date du 28 mars 2025.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

Saham Bank
Page 5

1.2.3. Contrat de prestations de services informatiques (Master service Agreement)

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat cadre de prestations de services informatiques a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels Saham Bank fournit à Eqdom des services d'infrastructures informatiques, incluant notamment l'hébergement, l'exploitation, la sécurité des systèmes d'information, les services réseaux, les télécommunications, ainsi que les services de support et de gestion des environnements IT.

La convention est conclue pour une durée initiale d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2025, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes, et les prestations sont exécutées sur la base de contrats d'application précisant les services fournis, les niveaux de service associés et les conditions financières.

Les modalités financières reposent sur une tarification convenue contractuellement, avec une facturation trimestrielle, et la convention encadre par ailleurs les obligations des parties en matière de sécurité, de confidentialité, de protection des données à caractère personnel, de continuité d'activité, de réversibilité et de conformité aux exigences réglementaires applicables, notamment celles relatives à l'externalisation des activités essentielles.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

1.2.4. Contrat assistance IGAD – Eqdom

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention de services conclue entre SAHAM BANK, en qualité de Prestataire, et EQDOM, en qualité de Bénéficiaire, a pour objet de définir les modalités d'intervention de la structure d'Inspection Générale et Audit (IGAD) de SAHAM BANK dans le cadre de l'assistance apportée à EQDOM au titre de son activité de contrôle périodique.

Elle porte notamment sur la réalisation de missions d'audit prévues au plan d'audit annuel ou ponctuelles, la mise à disposition de moyens humains qualifiés, le suivi des recommandations, ainsi que la supervision de deuxième niveau de l'équipe d'audit d'EQDOM, en vue d'évaluer l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de sécuriser les opérations.

La convention est conclue pour une durée de quatre ans avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, renouvelable par tacite reconduction, et prévoit une rémunération fondée sur le temps effectivement passé selon la méthode du coût complet majoré d'une marge nette de 5 %, avec facturation semestrielle, assortie d'obligations strictes de confidentialité.

Cette convention a été conclue en date du 21 janvier 2026 (entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025).

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

1.3. Conventions conclues avec Saham Capital Gestion

Entités et personnes concernées

- Saham Capital Gestion est détenue par Saham Bank à hauteur de 99,95 % ;
- Monsieur Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion ;
- Monsieur François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion ;
- Monsieur Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank et membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion.

1.3.1. Contrat de Management Fees

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat a pour objet la fourniture -par Saham Bank- de prestations d'assistance technique et d'expertise, notamment en matière de stratégie, d'organisation et de développement, ainsi que d'accompagnement dans le cadre de la supervision exercée par la banque dans plusieurs domaines de gestion, incluant principalement la direction générale, la conformité, la gestion des risques, les finances, les achats, le contrôle permanent et périodique, la responsabilité sociale et environnementale, les affaires juridiques et la gestion de la vie sociale.

Ce contrat a été signé le 26 décembre 2025 et prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée initiale d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (1) année, sauf résiliation dans les conditions prévues contractuellement.

En contrepartie des prestations fournies, Saham Bank perçoit une rémunération versée sur une base trimestrielle, déterminée selon le principe de pleine concurrence, sur la base des coûts directs et indirects effectivement supportés, majorés d'une marge de 5 %, conformément aux modalités prévues par le contrat et son annexe.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 3 147 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

1.3.2. Convention de partenariat commercial OPCVM

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention de partenariat a pour objet de définir les droits et obligations réciproques des parties dans le cadre du mandat confié à Saham Bank visant la présentation et la commercialisation, auprès de sa clientèle, des OPCVM gérés par Saham Capital Gestion, en vue de la souscription et du rachat desdits produits.

Saham Bank
Page 7

La convention formalise ainsi le rôle de Saham Bank en tant qu'intermédiaire commercial, agissant conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux OPCVM et aux standards professionnels en vigueur.

En contrepartie des efforts de commercialisation déployés par Saham Bank, la rémunération prend la forme d'une rétrocession d'une partie des frais de gestion effectivement facturés et encaissés par Saham Capital Gestion, fixée contractuellement à hauteur de 35 %, selon une base de calcul détaillée en annexe de la convention, et facturée sur une base trimestrielle.

Cette convention a été signée en décembre 2025 et prend effet de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2025.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 29 916 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

1.4. Conventions conclues avec Saham Capital Bourse

Entité et personnes concernées

- Saham Capital Bourse est entièrement détenue par Saham Bank (100%) ;
- Monsieur François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'Administration de Saham Capital Bourse.

1.4.1. Contrat de Management Fees

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat a pour objet la fourniture -par Saham Bank- de prestations d'assistance technique et d'expertise, notamment en matière de stratégie, d'organisation et de développement, ainsi que d'accompagnement dans le cadre de la supervision exercée par la banque dans plusieurs domaines de gestion, comprenant en particulier la direction générale, la conformité, les ressources humaines, la gestion des risques, les finances, les achats, le contrôle permanent et périodique, la responsabilité sociale et environnementale, les affaires juridiques et la gestion de la vie sociale.

La convention a été signée le 9 octobre 2025 et prend effet à compter du 1er janvier 2025 pour une durée initiale d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (1) année, sauf résiliation dans les conditions prévues contractuellement.

En contrepartie des prestations fournies, Saham Bank perçoit une rémunération versée sur une base trimestrielle, déterminée selon le principe de pleine concurrence, sur la base des coûts directs et indirects effectivement supportés majorés d'une marge de 5 %, conformément aux modalités prévues par le contrat et son annexe.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 1 082 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

1.4.2. Contrat de service Level Agreement (Recherche financière)

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les engagements réciproques et les standards de qualité applicables à la fourniture de services de recherche financière et économique, destinés à être utilisés par Saham Capital Bourse dans le cadre de la relation client, de l'exécution des opérations et de la vente institutionnelle.

Le périmètre des prestations couvre notamment la couverture des sociétés cotées avec recommandations d'investissement, l'actualisation régulière des modèles financiers, le traitement quotidien du flux d'informations financières, la production de notes macroéconomiques et de commentaires de politique monétaire, ainsi que la participation à des actions commerciales et aux réponses aux requêtes spécifiques des clients, en coordination avec les équipes de Saham Capital Bourse.

En contrepartie des prestations fournies, Saham Capital Bourse s'engage à verser à Saham Bank une redevance annuelle fixe de 1,5 MDH hors taxes. La convention encadre par ailleurs les obligations des parties en matière de communication, de confidentialité, de qualité de service et de remontée des besoins clients, et vise à garantir un service prioritaire et une relation de proximité au bénéfice de la clientèle de Saham Capital Bourse.

Cette convention a été conclue le 18 juillet 2025.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2025

Aucun montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

1.5. Convention de prestation de services informatiques (Master Service Agreement) conclue avec Saham Leasing

Entités et personnes concernées

- Saham Leasing est détenue entièrement par Saham Bank (100%) ;
- Monsieur Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'administration de Saham Leasing ;
- Madame Asmaa Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- Monsieur Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du directoire de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- Monsieur Abdelhalim Fadil est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- Madame Fadwa Ben Saad est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing.

Saham Bank
Page 9

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat cadre de prestations de services informatiques conclu entre Saham Bank, en qualité de prestataire, et Saham Leasing, en qualité de client, a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels la Saham Bank assure au profit de Saham Leasing des services d'infrastructures et de production informatiques, couvrant notamment l'hébergement, l'exploitation, la sécurité des systèmes d'information, les services réseaux et télécommunications, ainsi que les services de support, de maintenance et d'accompagnement des environnements IT.

Le contrat est conclu pour une durée initiale de trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2025, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes, et les prestations sont exécutées sur la base de contrats d'application précisant les services fournis, les niveaux de service associés et les conditions financières.

Les modalités de rémunération reposent sur une tarification contractuelle définie dans les contrats d'application, avec facturation en dirhams selon une périodicité convenue, et la convention encadre par ailleurs les obligations des parties en matière de sécurité, de confidentialité, de protection des données à caractère personnel, de continuité d'activité, de réversibilité et de conformité aux exigences réglementaires applicables, notamment celles relatives à l'externalisation des activités essentielles.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Leasing au titre de l'exercice 2025 est de 1 016 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

1.6. Convention de prestation de services informatiques (Master Service Agreement) conclue avec La Marocaine Vie

Entités et personnes concernées

- La Marocaine Vie est détenue par Saham Bank à hauteur de 49% ;
- Monsieur Moulay Mhamed El Alamy est Vice-Président du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et Administrateur de La Marocaine-Vie ;
- Monsieur Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et Administrateur Représentant Saham Bank au conseil de La Marocaine-Vie ;
- Monsieur Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Administrateur de La Marocaine-Vie.

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat cadre a pour objet de définir les services informatiques confiés, ainsi que les conditions de leur fourniture et de leur gestion. Les prestations portent principalement sur l'hébergement, l'exploitation, la sécurisation et la continuité des systèmes d'information de La Marocaine Vie, incluant notamment les services d'infrastructures, de stockage, de sauvegarde, de plateformes ALX et virtualisées, ainsi que les services réseau et de sécurité.

La convention est entrée en vigueur rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes, avec possibilité de résiliation moyennant un préavis de six (6) mois.

Les conditions financières reposent sur une facturation forfaitaire trimestrielle complétée, le cas échéant, par des prestations hors forfait, selon une tarification définie contractuellement. La convention encadre par ailleurs de manière détaillée les obligations des parties en matière de niveaux de service, de gouvernance contractuelle, de sécurité de l'information, de protection des données à caractère personnel, de continuité d'activité, d'audit et de réversibilité, dans le respect des exigences réglementaires applicables et des dispositifs de contrôle interne.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

1.7. Convention de Management Fecs conclue avec Athena Courtage

Entité et personnes concernées

- Athena Courtage est détenue par Saham Bank à hauteur de 96,93% ;
- Monsieur Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

Nature, objet et modalités de la convention

La présente convention de prestation de services a pour objet la fourniture -par Saham Bank- de prestations d'assistance technique et d'expertise, notamment en matière de stratégie, d'organisation et de développement, ainsi que d'accompagnement dans divers domaines de gestion, incluant en particulier la direction générale, la conformité, les ressources humaines, la gestion des risques, les finances, les achats, le contrôle permanent et périodique, la responsabilité sociale et environnementale et les affaires juridiques.

La convention a été signée le 9 octobre 2025 et prend effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2024 pour une durée initiale d'une (1) année, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une (1) année, sauf résiliation dans les conditions prévues contractuellement.

En contrepartie des prestations fournies, Saham Bank perçoit une rémunération versée sur une base trimestrielle, calculée selon le principe de pleine concurrence, sur la base des coûts directs et indirects effectivement supportés, majorés d'une marge de 5 %, conformément aux modalités prévues dans le contrat et son annexe.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank est de 5 783 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

Saham Bank
Page 11

1.8. Contrat cadre de cession partielle du fonds de commerce entre le CMI, les établissements de paiement et les banques actionnaires du CMI

Entités et personnes concernées

- Saham Bank est actionnaire du Centre Monétique Interbancaire (CMI) à hauteur de (11,2%) ;
- Madame Asmae Al Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Administrateur représentant Saham Bank au Conseil d'Administration du CMI ;
- Saham Paiements est détenue à 100% par Saham Bank ;
- Madame Asmae Al Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Présidente du Conseil d'Administration de Saham Paiements ;
- Monsieur Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Administrateur de Saham Paiements ;
- Monsieur Moulay Mhamed El Alamy est Vice-Président du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et Administrateur de Saham Paiements ;
- Madame Fadwa Ben Saad est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et Administrateur de Saham Paiements.

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat cadre de cession partielle du fonds de commerce est conclu entre le Centre Monétique Interbancaire (CMI), les établissements de paiement et les banques actionnaires du CMI, dont Saham Bank. Ce contrat a pour objet de fixer les principes convenus entre les parties prenantes dans le cadre de la reprise du portefeuille clients du CMI, notamment la définition du périmètre du portefeuille clients objet de cession, les modalités de répartition dudit portefeuille entre les établissements de paiement acquéreurs, la valorisation globale du portefeuille ainsi que les modalités de fixation du prix à payer par chaque acquéreur, et les conditions de transmission des portefeuilles concernés.

Ce contrat a été conclu le 25 novembre 2025.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Conventions conclues avec la Saham Banque Offshore

Entités et personnes concernées

- Saham Bank Offshore est détenue par Saham Bank à hauteur de 99,97% ;
- Monsieur François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'Administration de Saham Banque Offshore ;
- Madame Asmaa Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Administrateur de Saham Banque Offshore ;

- Monsieur Abdelhalim Fadil est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et Administrateur de Saham Banque Offshore.

2.1.1. Convention de mise à disposition d'assistance technique

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Saham Bank, au profit de Saham Banque Offshore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.1.2. Convention de prestation de services dans le domaine juridique

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenus entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2017.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

Saham Bank
Page 13

2.1.3. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de Gestion des ressources humaines

Nature, objet et modalités de la convention

La direction des ressources humaines de Saham Bank s'engage à prendre en charge, pour le compte Saham Bank Offshore, la gestion administrative et sociale, ainsi que le recrutement et la gestion de carrière.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.1.4. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mis en place par Saham Bank auprès de Saham Bank Offshore dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires et des normes du groupe Saham Bank en matière de recouvrement des créances.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.1.5. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes cette convention, la direction financière de Saham Bank s'engage à accompagner Saham Bank Offshore pour tout besoin de gestion comptable, couvrant notamment la fiscalité et le reporting réglementaire, ainsi elle intervient pour assurer la cotation et le financement de prêts court et moyen terme en faveur du client, et produire le calcul du RBO par dossier, à la demande du client.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.1.6. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux

Nature, objet et modalités de la convention

Par ce contrat, la direction de gestion des moyens généraux de Saham Bank s'engage à gérer pour le compte de Saham Bank Offshore les moyens généraux dont elle a la responsabilité et l'assister dans la gestion au quotidien des moyens généraux nécessaire pour le fonctionnement normal de ses activités.

Cette convention a été conclue en date du 12 octobre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 727 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 2 617 KMAD TTC.

2.1.7. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des projets

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les services et les procédures mis en place par Saham Bank auprès de Saham Bank Offshore dans l'objectif de l'assister dans le pilotage et l'encadrement de ses projets bancaires.

Cette convention a été conclue en date du 15 novembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2025.

Saham Bank
Page 15

2.1.8. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maitrise des risques opérationnels et de PCA

Nature, objet et modalités de la convention

Saham Bank s'engage à accompagner le client pour le déploiement des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels conformément aux obligations réglementaires et aux normes Groupe ; ainsi d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des dispositifs de continuité d'activité et gestion de crise du client.

Cette convention a été conclue en date du 12 octobre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.1.9. Risques structurels pour Saham Bank Offshore

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par Saham Bank dans l'objectif d'une assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires.

Cette convention a été conclue en date du 16 décembre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.1.10. Convention de sous location

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat de sous location stipule la mise à disposition par Saham Bank Offshore au profit de Saham Bank d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 242 m2 et sise à la zone franche de Kenitra moyennant un loyer mensuel de 20 KMAD HT.

Cette convention a été conclue en date du 12 novembre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2025.

2.1.11. Convention de prestations CN2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de Saham Bank procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Saham Bank avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 16 avril 2020

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 80 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est 125 KMAD TTC.

2.1.12. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

Saham Bank se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2020.

Saham Bank
Page 17

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 2 454 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est 2 945 KMAD TTC.

2.1.13. Convention de conseil fiscal

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de Saham Bank dispensera aux Filiales ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est 36 KMAD TTC.

2.1.14. Convention de contrôle permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de Saham Bank procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Saham Bank avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 30 septembre 2020

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.1.15. Convention d'accompagnement sur le volet Conformité

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par Saham Bank sur le volet conformité. La mission de Saham Bank, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention a été conclue en date du 24 aout 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est de 72 KMAD TTC.

2.1.16. Convention de contrôle périodique avec Saham Bank Offshore

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD de Saham Bank (le Prestataire) dans les filiales auditées.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audité fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Saham Bank selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence. Sauf accord contraire entre le Prestataire et l'Audité, l'ensemble des frais de séjour et de déplacement engagés par le Prestataire au titre des prestations susvisées sont refacturés par le Prestataire à Saham Bank annuellement.

Cette convention a été conclue en date du 14 décembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2025.

Saham Bank
Page 19

2.2. Conventions conclues avec Saham Leasing

Entités et personnes concernées

- Saham Leasing est détenue entièrement par Saham Bank (100%) ;
- Monsieur Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'administration de Saham Leasing ;
- Madame Asmaa Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- Monsieur Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du directoire de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- Monsieur Abdelhalim Fadil est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing ;
- Madame Fadwa Ben Saad est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur de Saham Leasing.

2.2.1. Convention de garantie SOGEQUIP

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2 000 KMAD HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par Saham Leasing sont placés exclusivement par les agences de Saham Bank auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

Cette convention a été conclue en décembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.2.2. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Saham Bank au profit de Saham Leasing d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à Saham Leasing de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 114 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.2.3. Convention de prestations juridiques

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 24 février 2016.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par Saham Bank au cours de l'exercice 2025 est de 300 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.2.4. Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB)

Nature, objet et modalités de la convention

La présente convention définit les modalités de coopération entre l'entité chargée du contrôle permanent de Saham Bank et celle de Saham Leasing. Elle a pour objectif de définir notamment les modalités de filtrage LAB-IFT par Saham Bank des clients de Saham Leasing hors clients de Saham Bank.

Cette convention est applicable pour toute nouvelle entrée en relation avec Saham Leasing concernant un client hors Saham Bank quel que soit le montant du crédit à octroyer. L'article 3 de ladite convention définit le coût opérationnel des contrôles et le coût de validation dus par Saham Leasing à Saham Bank.

Cette convention a été conclue en date du 08 mai 2012.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun produit n'a été comptabilisé par Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

Saham Bank
Page 21

2.2.5. Prestations de contrôle niveau 2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de Saham Bank procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Saham Bank avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 28 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 388 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.2.6. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

Saham Bank se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 23 septembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 1 500 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est de 1 224 KMAD TTC.

2.2.7. Convention de conseil fiscal

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, la cellule Fiscalité de Saham Bank dispensera aux Filiales ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la ville fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est de 18 KMAD TTC.

2.2.8. Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de Saham Bank procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Saham Bank avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 22 juillet 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 62 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.2.9. Convention d'accompagnement sur le volet conformitéNature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par Saham Bank sur le volet conformité. La mission de Saham Bank, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention a été conclue en date du 21 octobre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun produit n'a été comptabilisé par Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.2.10. Convention de contrôle périodiqueNature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audit ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audit de tout événement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audit fait l'objet d'une facturation annuelle.

Cette convention a été conclue en date du 13 mars 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun produit n'a été comptabilisé par Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.3. Conventions conclues avec EqdomEntités et personnes concernées

- Eqdom est détenue par Saham Bank à hauteur de 57 % ;
- Monsieur Moulay Mhamed El Alamy est Vice-Président du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et Président du Conseil d'Administration d'Eqdom ;
- Monsieur Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et Administrateur d'Eqdom ;

- Madame Asmaa Hajjami est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Administrateur représentant Saham Bank au Conseil d'Eqdom ;
- Monsieur Abdelhalim Fadil est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur d'Eqdom ;
- Madame Fadwa Ben Saad est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et administrateur d'Eqdom.

2.3.1. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Saham Bank au profit d'Eqdom d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.
Ce service permet à Eqdom de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 362 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.3.2. Convention de gestion et de centralisation du service titres

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par Saham Bank moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. En rémunération de l'ensemble des prestations définies, Saham Bank prélèvera sur présentation de facture une commission forfaitaire annuelle de 150 KMAD HT.

Cette convention conclue en date du 15 décembre 2003 a fait l'objet d'un avenant en date du 25 septembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.3.3. Convention de prestations juridiques

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

Saham Bank
Page 25

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention conclue en date du 25 mai 2017.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par Saham Bank au cours de l'exercice 2025 est de 250 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.3.4. Convention conclue sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements.

Saham Bank se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention conclue en date du 1^{er} janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 5 089 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 2 277 KMAD TTC.

2.3.5. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2-Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de Saham Bank procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Saham Bank avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 3 septembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.3.6. Convention Prestation de Service SOGECONSO V1

Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de Saham Bank. En rémunération de cette prestation, les parties procéderont sur une base au moins annuelle au partage suivant du Résultat Avant Impôts (RAI) : 70% du RAI retenu par Eqdom et 30% du RAI retenu par Saham Bank.

Cette convention a été conclue en date du 15 mars 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2025 est de 1 021 KMAD TTC

2.3.7. Convention Prestation de Service SOGECONSO V2

Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de Saham Bank. La convention est conclue pour une durée de 5 années à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été conclue en date du 15 mars 2022.

Saham Bank
Page 27

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de la Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 2 549 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2025.

2.4. Conventions conclues avec La Marocaine-Vie (LMV)

Entités et personnes concernées

- La Marocaine Vie est détenue par Saham Bank à hauteur de 49% ;
- Monsieur Moulay Mhamed El Alamy est Vice-Président du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et Administrateur de La Marocaine-Vie ;
- Monsieur Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et Administrateur Représentant Saham Bank au conseil de La Marocaine-Vie ;
- Monsieur Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Administrateur de La Marocaine-Vie.

2.4.1. Convention de prestations de services

Nature, objet et modalités de la convention

La Marocaine-Vie et Saham Bank ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de la banque.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2004.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.4.2. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Saham Bank au profit de la Marocaine Vie d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à La Marocaine Vie de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 235 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.4.3. Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles Saham Bank procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- Des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de Saham Bank.
- Des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de Saham Bank.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} juillet 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé par Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

2.4.4. Convention de prestations juridiques

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 07 avril 2016.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé par Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Saham Bank
Page 29

2.4.5. Convention de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

Saham Bank se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 3 131 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est de 1 954 KMAD TTC.

2.4.6. Convention d'audit conclue avec La Marocaine Vie

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par Saham Bank au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} février 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé par Saham Bank au cours de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.5. Conventions conclues avec Saham Contact

Entités et personnes concernées

- Saham Contact est une filiale détenue par Saham Bank à hauteur de 99,87% ;

- Monsieur Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'Administration de Saham Contact ;
- Madame Ghita Lahlou est membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank, et Administrateur de Saham Contact.

2.5.1. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

Saham Bank se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 02 octobre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 540 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est de 324 KMAD TTC.

2.5.2. Traitement des Entrées En Relation (EER) à distance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans ce cadre, Saham Bank a initié la mise en place d'un nouveau modèle relationnel, dont la première brique est la mise en place d'une nouvelle offre d'Entrée En Relation 100% à distance, commercialisée sous une marque différenciée de l'offre classique Saham Bank.

A cet effet, Saham Bank et Saham Contact ont décidé de conclure un contrat de service, pour formalisation du cadre de collaboration et définition des conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties.

Cette convention a été conclue en date du 07 juillet 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en charges dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Saham Bank
Page 31

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2024 est de 9 598 KMAD TTC.

2.5.3. Contrôle Permanent Niveau 2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de Saham Bank procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Saham Bank avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 15 mars 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 29 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.5.4. Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de Saham Bank procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Saham Bank avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 22 juillet 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.5.5. Convention d'accompagnement sur le volet conformité

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par Saham Bank sur le volet conformité. La mission de Saham Bank, telle que convenue est de : (i)

Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} mars 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.6. Conventions conclues avec Saham Capital Bourse

- Saham Capital Bourse est entièrement détenue par Saham Bank (100%) ;
- Monsieur François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'Administration de Saham Capital Bourse.

2.6.1. Contrat de bail à usage commercial

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention stipule la mise à disposition par Saham Bank au profit de Saham Capital Bourse d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 21 avril 2001 et a subi une modification en date du 1^{er} janvier 2008. Un nouveau contrat a été conclu en date 28 juin 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 406 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est de 464 KMAD TTC.

2.6.2. Convention de rétrocession de commissions de courtage

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit que Saham Capital Bourse rétrocède à Saham Bank 5% des commissions de courtage perçues par elle.

Cette convention a été conclue en date du 31 décembre 1996 et a fait objet d'un avenant en date du 1^{er} janvier 2013.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le produit comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au cours de l'exercice 2025 est de 34 KMAD HT.

Saham Bank
Page 33

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est de 327 KMAD TTC.

2.6.3. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

Saham Bank se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

Cette convention a été conclue en date du 29 décembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 88 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est de 106 KMAD TTC.

2.7. Conventions conclues avec Saham Capital Gestion

Entités et personnes concernées

- Saham Capital Gestion est détenue par Saham Bank à hauteur de 99,95 % ;
- Monsieur Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion ;
- Monsieur François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion ;
- Monsieur Mehdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank et membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion.

2.7.1. Contrat de bail à usage commercial

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention stipule la mise à disposition par la Saham Bank au profit de Saham Capital Gestion d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 21 avril 2001.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 399 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2025 est de 455 KMAD TTC.

2.7.2. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

Saham Bank se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

La prestation est facturée annuellement sur la base du nombre de J/H complets réellement consommés, avec l'application d'un mark up de 5%.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} décembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé par Saham Bank au cours de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.8. Convention de contrôle permanent Niveau 2 Finance conclue avec Investima

Entités et personnes concernées

- Investima est détenue par Saham Bank à hauteur de 58,47% ;
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'Administration d'Investima.

Saham Bank
Page 35

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Saham Bank et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de Saham Bank procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Saham Bank avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention conclue en date du 07 mai 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.9. Contrat de bail à usage commercial conclu avec Saham Capital Placement

Entités et personnes concernées

- Saham Capital Placement est détenue par Saham Bank à hauteur de 99,97 % ;
- Monsieur Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Saham Bank, et Administrateur de Saham Capital Placement ;
- Monsieur François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Administrateur représentant Saham Bank au Conseil de Saham Capital Placement.

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par Saham Bank au profit de Saham Capital Placement d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la maintenance informatique et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 03 juin 2014

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par Saham Bank au titre de l'exercice 2025 est de 69 KMAD IIT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 78 KMAD TTC.

2.10. Conventions conclues avec Athena Courtage

Entité et personnes concernées

- Athena Courtage est détenue par Saham Bank à hauteur de 96,93% ;

- Monsieur Mchdi Benbachir est Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank, et Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

2.11. Contrat de bail à usage commercial

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les obligations et modalités d'échange d'information et de documents entre DAR AL AMANE, A'RHENA et AL MAGHRIBIA TAKAFUL dans le cadre de la présentation des produits d'assurance Takaful.

Cette convention a été conclue en date du 3 juin 2014.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

2.12. Convention de prestation de services en matière d'animation commerciale

Nature, objet et modalités de la convention

Il s'agit d'une convention de prestation de services en matière d'animation commerciale avec Saham Bank.

Cette convention a été conclue en juin 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes de Saham Bank au titre de l'exercice 2025.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2025.

Casablanca, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

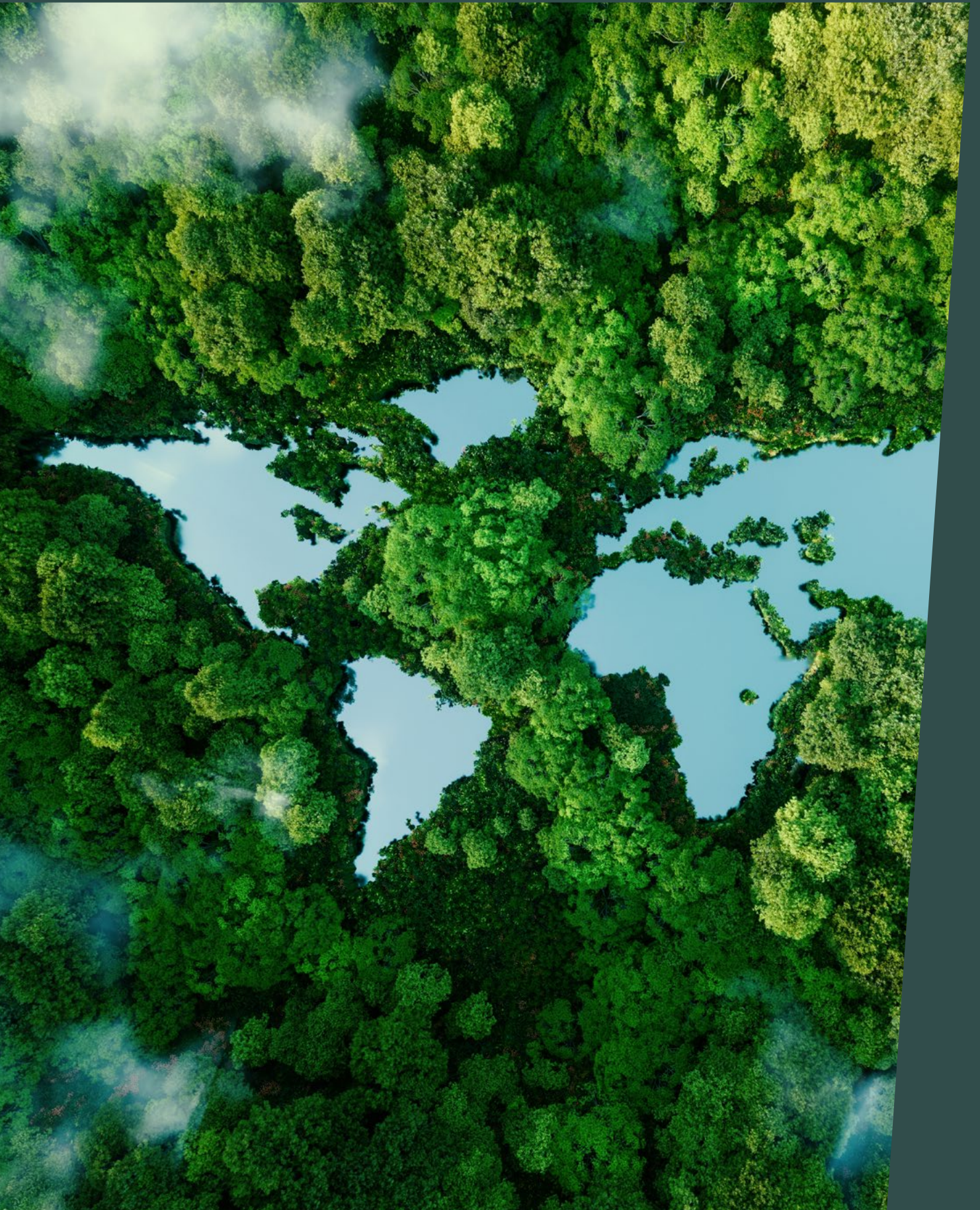
Fidaroc Grant Thornton

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International (S4)
7 Bd. Driss El-Aouï - Casablanca
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Ghali Guessous
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T : +212 (0) 5 22 99 99 00 F: +212 5 22 23 86 70
RC : 109167 - TP : 37999135
C.F. : 128706 | CNSS : 7587045
13

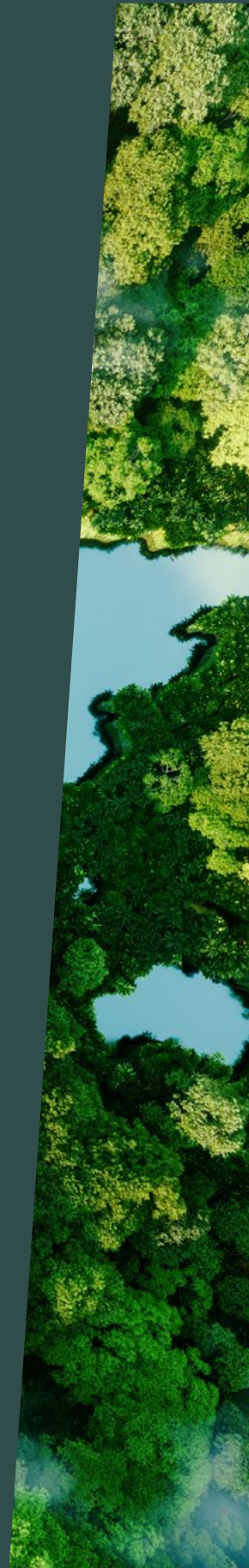
Mohamed Rqibate
Associé



04

RAPPORT ESG

ENVIRONNEMENT, SOCIAL
& GOUVERNANCE





RAISON D'ÊTRE, VISION ET MODÈLE DE PERFORMANCE DURABLE

“ Être un catalyseur des ambitions et créateur de liens pour nos clients, en construisant un futur où la finance sert les Hommes, soutient les entreprises et crée un impact positif pour les générations à venir. ”



MOT DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Ahmed EL YACOUBI

Face à l'urgence climatique et aux nouvelles exigences des marchés mondiaux, la durabilité s'inscrit maintenant dans les standards de performance économique. Chez Saham Bank, nous considérons les critères ESG non comme une contrainte réglementaire, mais comme un levier majeur de compétitivité pour nos clients et pour le Royaume. Notre mission est d'accompagner les opérateurs économiques dans l'optimisation de leurs ressources, la décarbonation de leurs activités et la prise en compte de la diversité et de l'inclusion dans leur modèle d'affaire, garantissant ainsi leur pérennité et leur succès dans une économie en pleine mutation.

En tant que partenaire de confiance, notre ambition dépasse la simple gestion des risques. Nous mobilisons la finance comme un levier au service du développement durable du Maroc. Cette approche structurante nous permet d'orienter nos financements vers des projets à fort impact – qu'il s'agisse d'efficacité énergétique, d'adaptation climatique, d'inclusion financière ou de soutien à l'entrepreneuriat – assurant ainsi la performance économique à long terme de nos clients et leur compétitivité sur un marché international de plus en plus exigeant.

Pour Saham Bank, la durabilité est aussi le gage de notre propre résilience. C'est dans cette perspective que nous publions notre Rapport ESG 2025, qui témoigne de notre volonté de

transparence totale envers nos parties prenantes. Ce document ne se contente pas de retracer nos performances extra-financières ; il incarne la transformation de notre modèle d'affaires sous l'impulsion de notre nouvel actionnaire de référence.

Il met également en lumière notre engagement renouvelé en matière de responsabilité sociale et d'inclusion. L'initiative portée par la création du Social Impact Fund, ayant donné lieu à des actions de soutien concrètes en faveur de l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle, en est une parfaite illustration.

Conformément aux directives de Bank Al-Maghrib et de l'AMMC, ce rapport présente la stratégie ESG de Saham Bank validée par notre Conseil de Surveillance le 26 novembre 2025 et un retour sur nos engagements et nos actions, en cohérence avec notre nouvelle promesse de marque : Accélérateur de vos ambitions. Qu'il s'agisse de décarbonation, d'équité sociale ou d'éthique de gouvernance, nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue, alignée sur les meilleures pratiques nationales et internationales, pour bâtir un avenir où performance financière et impact positif et durable sont indissociables.

PRÉSENTATION DE SAHAM BANK

Un an après l'acquisition, par le groupe Saham, de la participation détenue par le Groupe Société Générale dans Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) et ses filiales, le groupe s'est transformé, révélant sa nouvelle identité de marque : Saham Bank.

Saham Bank s'affirme aujourd'hui comme une banque profondément ancrée dans un siècle d'histoire mais aussi résolument tournée vers les défis de demain. Née de la convergence entre un héritage bancaire structuré et une vision entrepreneuriale audacieuse, celle du Groupe Saham, Saham Bank se positionne comme une banque ayant vocation à accompagner les mutations économiques et sociétales du Maroc.

UNE PROMESSE FORTE PORTÉE PAR CINQ PILIERS FONDATEURS

La nouvelle signature de marque : « Saham Bank – Accélérateur de vos ambitions », est l'expression concrète d'une volonté de placer ses parties prenantes (clients, partenaires, collaborateurs...) au cœur de la mission de la banque.

Saham Bank déploie ainsi une plateforme construite autour de cinq piliers qui structurent autant l'expérience client que la culture interne :

- L'excellence opérationnelle exprimant une exigence de qualité élevée, incarnée avec simplicité ;



- La centricité client, gage de proximité réelle et de présence concrète et réactive, au plus près des clients et des territoires ;
- Une relation client incarnée portée par des équipes engagées et responsables ;
- L'innovation utile et fluide mise au service du quotidien des clients ;

- La responsabilité envers la société avec un engagement fort pour l'inclusion et la durabilité.

À travers cette transformation, la banque trace un cap clair : celui d'une institution plus utile, plus fluide et plus humaine, résolument tournée vers les enjeux et les besoins de demain.

NOUVEAU MODÈLE DE PERFORMANCE DURABLE DE SAHAM BANK

La stratégie ESG de Saham Bank est la déclinaison opérationnelle de ses valeurs et de sa promesse prise envers l'ensemble de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, partenaires et société civile), tenant compte de l'impact de chaque décision sur l'humain, sur la société et sur l'environnement.

La stratégie ESG est intégrée au cœur de notre modèle d'affaires. Elle ne constitue pas une initiative parallèle, mais le prisme directeur de l'ensemble de nos activités. Notre approche repose sur une conviction forte : la performance économique à long terme de la banque et de nos clients est intrinsèquement liée à notre capacité collective à anticiper et à répondre aux défis environnementaux et sociaux.

STRATÉGIE ESG

La transformation de Saham Bank a été l'opportunité de construire une stratégie ESG tenant compte des orientations et des priorités nationales, ainsi que de l'évolution rapide du contexte réglementaire. La définition de la stratégie ESG s'est appuyée sur une analyse approfondie de nos acquis, mais aussi des nouveaux enjeux à adresser et du dispositif à mettre en place à cet effet.

En premier lieu, les assets de la banque sont issus d'une approche structurée, combinant analyse qualitative et quantitative, en s'appuyant sur une évaluation de critères de matérialité pour classer plus d'une centaine d'enjeux extra-financiers

en fonction de leur pertinence et de leur impact sur les parties prenantes et sur la Banque. La consolidation des résultats a permis d'établir une matrice de matérialité, classant les enjeux selon leur impact perçu par les parties prenantes internes et leur importance relative pour les parties prenantes externes et a permis d'orienter les actions sur différents leviers tels que :

- > une gouvernance éthique
- > L'adoption des meilleurs standards pour nos clients
- > Une politique d'achats responsable
- > Des politiques et des pratiques d'employeur responsable
- > La conformité aux exigences réglementaires ESG
- > Une gestion responsable des risques
- > Une gouvernance et une éthique efficace

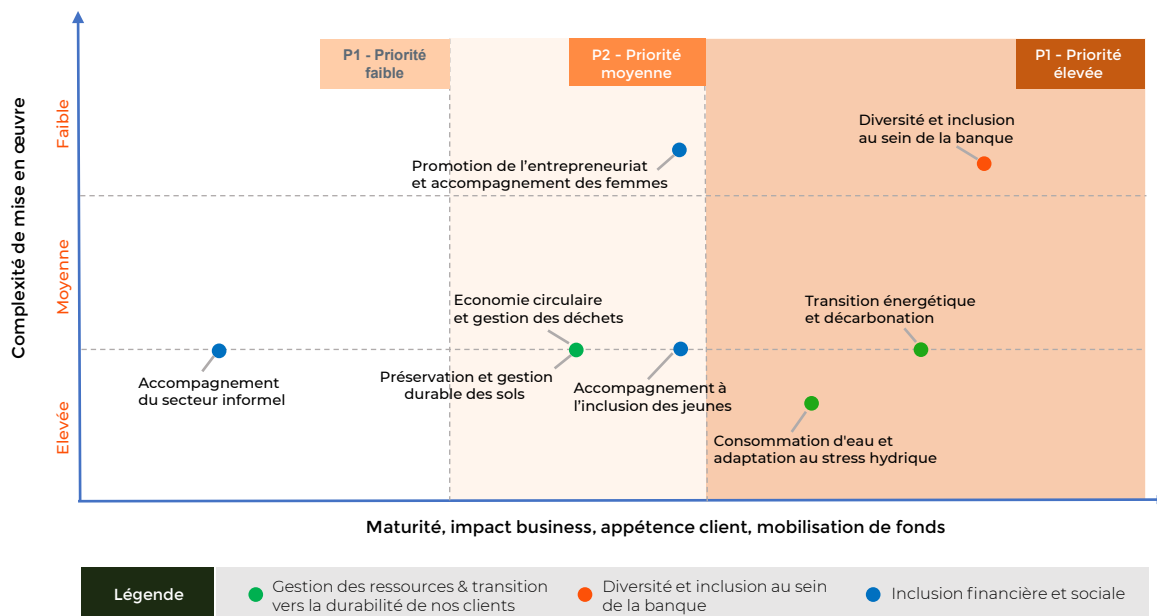


La démarche de consolidation de la stratégie ESG a consisté à renforcer ce socle fondateur tout en se positionnant sur des axes prioritaires différenciants sur lesquels la banque accentue ses efforts afin d'accompagner les enjeux du Maroc et la performance durable de la banque. Ces axes ont été élaborés selon une matrice de priorisation, basée sur une analyse rigoureuse, croisant

exigences réglementaires, maturité du marché et ambitions de croissance :

1. Transition énergétique et décarbonation
2. Consommation de l'eau et adaptation au stress hydrique
3. Diversité et inclusion

Matrice de priorisation des thématiques différenciantes



Ainsi, la stratégie de durabilité de Saham Bank est en cohérence avec les orientations stratégiques de l'Etat.

Le premier axe, transition énergétique et décarbonation soutient l'économie bas-carbone du Royaume et renforce la transition et la souveraineté énergétique du pays dont l'ambition est de porter la part des énergies renouvelables à 52 % d'ici 2030 et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45,5 % à horizon 2030 et de 53 % à 2035.

Le deuxième axe, Consommation de l'eau et adaptation au stress hydrique accompagne la résilience au changement climatique en garantissant une gestion inclusive et durable de l'eau.

Le troisième axe, Diversité et Inclusion, place la diversité et l'inclusion au cœur du capital humain, en favorisant notamment la parité et l'accès des femmes à des postes de responsabilité, conformément aux orientations du Nouveau Modèle de Développement et de la recommandation genre de Bank Al-Maghrib.

Par ailleurs, l'engagement social de la banque intègre également des initiatives concrètes d'accompagnement notamment le soutien aux femmes entrepreneurs. En effet, Saham Bank s'est portée volontaire pour participer à la Coalition Marocaine pour l'inclusion financière des femmes initiée par Bank Al-Maghrib dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

Qu'il s'agisse de décarbonation ou d'amélioration de l'équité sociale, Saham Bank confirme son positionnement d'acteur stratégique, garantissant la compétitivité et la résilience de ses parties prenantes face aux nouveaux standards internationaux et aux exigences réglementaires.

Ainsi, la stratégie ESG repose sur des assets pérennes et s'affirme par des axes différenciants pour mener à bien la réussite des transitions durables et inclusives, en mobilisant la finance au service du climat et du développement économique et social du Royaume.

ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie ESG de Saham Bank s'affirme comme un levier de transformation durable aligné sur l'Agenda 2030 des Nations Unies. Notre action se concentre sur plusieurs piliers fondamentaux.

Notre engagement pour la planète se traduit par le financement de la transition énergétique et de la décarbonation (ODD 7 et 13), ainsi que par une gestion proactive de la ressource en eau (ODD 6) face au stress hydrique. Ces priorités environnementales s'appuient sur une gestion rigoureuse des risques et du reporting data pour garantir la transparence de notre trajectoire carbone.

Nous renforçons notre dimension sociale en plaçant la diversité et l'inclusion au cœur de notre culture interne agissant comme un employeur responsable (ODD 8), tout en favorisant l'autonomisation des femmes entrepreneurs en convergence avec la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (ODD 5 et 10). Par l'innovation et la digitalisation (ODD 9), nous rendons nos services plus accessibles, garantissant ainsi une inclusion bancaire élargie à tous nos clients.

Enfin, notre socle repose sur une gouvernance éthique et une politique d'achats responsables (ODD 12 et 16), assurant la confidentialité des données et l'intégrité de nos pratiques.



GOVERNANCE DE LA STRATÉGIE ESG ET MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

La Gouvernance ESG permet d'installer et de renforcer l'intégration de l'ESG au sein de la stratégie et des opérations de la Banque, tout en veillant à la transparence, la maîtrise des risques ESG et Climat et à l'engagement des parties prenantes.

La stratégie ESG a été formellement approuvée par le Conseil de Surveillance, garantissant son alignement avec les orientations stratégiques de long terme du Groupe Saham Bank et assurant un niveau d'exigence élevé en matière de responsabilité et de performance durable.

Elle est portée au plus haut niveau exécutif par le Directoire qui veille à son intégration dans les décisions stratégiques et opérationnelles.

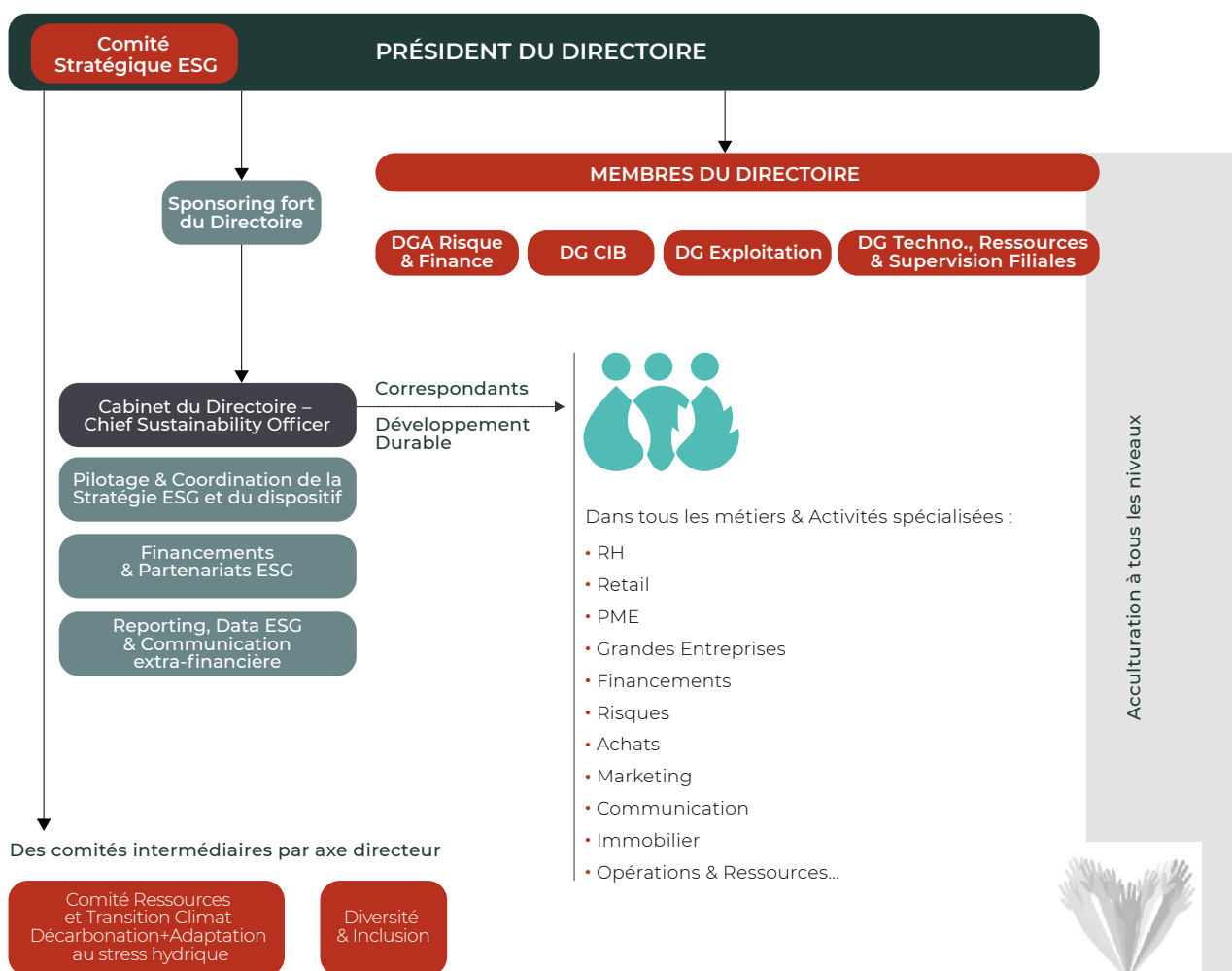
Une équipe centrale, dirigée par le Sustainability Chief Officer, assure le pilotage global, l'animation et la coordination de l'ensemble du dispositif selon la feuille de route définie en collaboration avec

l'ensemble des métiers impliqués dans la gestion opérationnelle des axes prioritaires et stratégiques.

Des correspondants Développement Durable sont désignés au sein de chaque métier (Business Units et Services Units) pour décliner la stratégie, la traduire en actions concrètes sur le terrain afin d'intégrer concrètement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les pratiques opérationnelles.

Enfin, une comitologie dédiée est mise en place pour structurer le suivi, favoriser la transversalité, garantir la remontée d'informations ainsi que la parfaite conformité avec les réglementations et assurer un contrôle régulier de l'avancement des engagements ESG.

Ainsi, le déploiement de la stratégie implique l'ensemble des parties prenantes de manière structurée, coordonnée mais aussi transversale, à tous les niveaux de la banque.



Saham Bank veille à une augmentation continue des impacts positifs résultant de ses activités, produits et services sur les populations et l'environnement, et à une réduction des impacts négatifs associés. Les facteurs de risques d'origine environnementale, sociale ou de gouvernance sont susceptibles de déclencher ou d'aggraver, entre autres, les risques de crédit, de non-conformité et de réputation.

Par ailleurs, le changement climatique peut affecter la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements de crédit par le biais des risques physiques et de transition qu'il peut engendrer.

L'année 2025 a été marquée par la mise en place d'une gouvernance adaptée en matière de gestion des risques ESG et des risques liés au climat. En application des Directives Bank Al-Maghrib N° 5 w 2021 et 1 w 2025, un responsable de la gestion et du suivi des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement a été nommé parmi les membres du Directoire, en l'occurrence le Directeur Général en charge du Risque et de la Finance. Une nouvelle comitologie a également été mise en place en matière de Transition Climat et les travaux ont été lancés pour une refonte du socle procédural encadrant les processus de gestion des risques ESG et des

risques liés au climat, en s'appuyant sur une entité dédiée nouvellement créée au niveau de la SU Risque. Par ailleurs, dans le cadre de son exercice ICAAP 2025, la banque a réalisé un premier stress test climatique interne appliqué au portefeuille de crédit, intégrant à la fois les risques physiques (exposition géographique, aléas extrêmes) et les risques de transition (exposition sectorielle, dépendance carbone des contreparties). Ce premier exercice a permis d'identifier les zones et secteurs les plus vulnérables du portefeuille et de faire une première quantification de ces risques.

Saham Bank consolide son engagement ESG à travers une gouvernance transversale et un dispositif de maîtrise des risques financiers liés au climat, conforme aux directives de Bank Al-Maghrib. La banque structure ainsi la résilience de son portefeuille de crédit et assoit sa stratégie de performance durable sur l'ensemble de ses activités opérationnelles.

RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Saham Bank entretient un dialogue constant et transparent avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cette concertation vise à intégrer leurs attentes de manière agile et responsable, tout en garantissant une conformité stricte aux cadres légaux et réglementaires marocains.

PARTIES PRENANTES	DISPOSITIF DE DIALOGUE MIS EN PLACE
CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte de données et sensibilisation aux enjeux climatiques - Accompagnement à la mise en œuvre du dispositif ESG - Suivi et analyse de la satisfaction client - Ecoute client, enquêtes qualitatives et quantitatives - Informations et sensibilisations régulières dans le cadre de la protection des intérêts clients (lutte contre la cybercriminalité notamment)
REGULATEURS & AUTORITES NATIONALES	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des directives et mise en place des procédures adaptées - Divulcation de la stratégie ESG et des plans d'action mis en œuvre - Relations étroites avec les autorités et participations aux consultations, ateliers et coalitions initiés au niveau de la place financière
COLLABORATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration continue du niveau de certification EDGE pour l'égalité des genres - Dialogue avec les instances représentatives du personnel - Droit d'alerte des collaborateurs - Effort permanent pour maintenir la diversité des genres, l'équité et de bonnes conditions de travail
SOCIETE CIVILE	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue maintenu pour écouter les attentes de la société civile vis-à-vis d'un organisme financier. - Rencontres régulières avec les associations
FOURNISSEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des principes d'achat responsable (équité, transparence, équilibre, traçabilité)
ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Comité stratégique et rapports annuels ; informations quantitatives et qualitatives sur les performances ESG
AGENCES DE NOTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Etude et analyse des évaluations de performance financière

CADRE MÉTHODOLOGIQUE DU RAPPORT ESG

Ce rapport ESG a été élaboré en stricte conformité avec la circulaire 03/19 de l'AMMC, s'appuyant sur une méthodologie structurée et transparente. Elle repose avant tout sur l'engagement formel de la Direction Générale et du Conseil de Surveillance, dont le leadership assure l'impulsion nécessaire au déploiement de la nouvelle stratégie ESG et l'allocation des ressources nécessaires.

Pour garantir la pertinence de cette approche, nous avons procédé à une identification rigoureuse des axes prioritaires, en tenant compte de la maturité du marché, des projets stratégiques nationaux et de l'impact business avéré. Ce processus a été enrichi par la prise en compte de nos parties prenantes, internes et externes, afin d'aligner nos ambitions sur leurs attentes. Sur cette base, des plans d'action ont été définis et validés, visant une mise en œuvre opérationnelle à travers la mobilisation de l'ensemble de nos collaborateurs.

Le présent rapport détaille tant notre vision stratégique globale que les informations spécifiques aux piliers Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG), étayées par des indicateurs quantitatifs pertinents. Enfin, cette démarche s'inscrit dans une logique de progrès permanent : nos objectifs et nos méthodes sont revus périodiquement pour s'adapter avec agilité aux évolutions de l'environnement, aux exigences du régulateur et aux nouveaux défis sociétaux.

Une campagne annuelle de collecte des données est effectuée pour le reporting ESG afin de couvrir des informations extra-financières aussi variées que :

- > Les financements durables et à impact positif
- > Les données environnementales internes
- > Les données sociales et de formation
- > Les actions de sensibilisation des collaborateurs
- > Le mécénat et sponsoring

LES FINANCEMENTS DURABLES ET À IMPACT POSITIF

Le cadre des Financements durables et à impact positif s'appuie sur le respect des trois piliers du Développement Durable (Économique, Environnemental, Social) et sur la Taxonomie européenne. Saham Bank oriente concrètement les flux de capitaux vers une économie durable.

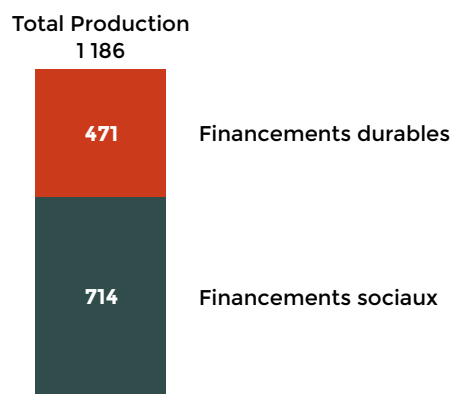
Le montant des Financements durables et à impact positif représente la somme des montants de tous les financements référencés comme Social et/ou Environnemental, portant sur des actifs, équipements, projets et/ou activités ayant un bénéfice environnemental ou social.

Les financements durables intègrent l'ensemble des financements liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Financement d'installations et de production d'énergie renouvelable et les infrastructures liées, Financements pour les Infrastructures et technologies vertes, Financements d'amélioration d'efficacité énergétique, Financements de Projets Bas Carbone et Bio-Sourcés...). Les financements durables sont ainsi assimilés aux produits de financements verts.

Les financements à impact social positif regroupent entre autres les financements du secteur de la santé, de l'éducation, des logements sociaux, des PME, des TPE...

Répartition de la production des financements durables et à impact social positif de Saham Bank en 2025

(En millions de MAD)



DONNÉES ENVIRONNEMENTALES POUR COMPTE PROPRE

L'analyse des campagnes environnementales repose sur le calcul de l'impact carbone généré par les occupants et les bâtiments de l'entité déclarante. Pour structurer ce bilan, la banque s'appuie sur la méthode universelle du GHG Protocol qui impose la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre selon trois niveaux distincts :

- > Le Scope 1 concerne les émissions directes produites par les installations détenues par l'entreprise.
- > Le Scope 2 englobe les émissions indirectes découlant de la consommation d'énergie importée, telle que l'électricité, la chaleur ou la vapeur.
- > Enfin, le Scope 3 complète cette évaluation en répertoriant l'ensemble des autres émissions indirectes, qu'elles se situent en amont ou en aval de la chaîne d'activité.

Pour l'exercice 2026, la banque s'appuiera sur l'outil de calcul de l'empreinte carbone de la Fondation Mohammed VI et validera une nouvelle trajectoire alignée sur les mises à jour de la CDN¹ 3.0 et les projets nationaux de transition énergétique et de gestion durable de l'eau.

DONNÉES SOCIALES ET DE FORMATION

La collecte des indicateurs sociaux de Saham Bank témoigne d'une stratégie axée sur une croissance responsable et inclusive, plaçant le collaborateur au centre de ses priorités. Cette démarche englobe un dialogue social structuré, une gestion rigoureuse de l'emploi et de la parité, ainsi que des politiques actives en faveur de l'égalité professionnelle, de la diversité de genre et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle s'accompagne de dispositifs de rémunération et d'avantages sociaux élargis, tout en garantissant un cadre de travail axé sur la santé, la sécurité et le bien-être.

Parallèlement, la gestion des achats s'inscrit dans le respect de la loi sur le devoir de vigilance à travers, l'analyse des risques et l'intégration de critères ESG dans les appels d'offres et les contrats.

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

Une dynamique de sensibilisation vient compléter les piliers méthodologiques du rapport en soulignant la dimension humaine de la stratégie

environnementale. Saham Bank mise sur une mobilisation active en 2026, transformant les indicateurs techniques des Scopes 1, 2 et 3 en actions concrètes portées par ses collaborateurs et partenaires. Par des campagnes de communication interne ciblées, la banque cherche à ancrer des gestes écoresponsables pérennes, affirmant ainsi que la transition écologique repose autant sur la rigueur du reporting que sur l'adhésion collective aux enjeux climatiques.

LE MÉCÉNAT ET LE SPONSORING

Le mécénat et le sponsoring font partie de la démarche ESG de Saham Bank, témoignant de son engagement envers son environnement social et culturel. Le mécénat permet à la banque d'apporter un soutien financier ou matériel à des œuvres d'intérêt général sans attendre de contrepartie équivalente.

Il s'articule principalement autour de la solidarité, avec l'insertion des jeunes en difficulté par l'éducation et le sport, et de la culture à travers la promotion de la musique et de l'art contemporain.

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Durant l'exercice 2025, Saham Bank n'a pas enregistré de litiges ou d'affaires contentieuses relatifs à l'environnement.

1. CDN (Contribution déterminée nationale) : est un plan d'action climatique crucial dans le cadre de l'Accord de Paris, par lequel chaque pays détaille ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et ses mesures d'adaptation. Au Maroc, le processus est piloté par le Ministère de la transition énergétique et du développement durable en concertation avec les départements ministériels des Finances, de l'Industrie et de l'Agriculture notamment.



SOBRIÉTÉ AU CŒUR DU MODÈLE ÉNERGÉTIQUE ET HYDRIQUE

“ Face à l'accélération du dérèglement climatique, Saham Bank place la transition énergétique et la gestion du stress hydrique au centre de sa vision stratégique. Consciente que ces enjeux représentent à la fois un risque opérationnel et un levier de transformation majeure, elle déploie une approche duale visant l'exemplarité interne et l'accompagnement de l'économie nationale vers un modèle bas-carbone, compétitif et résilient. ”

SAHAM BANK, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Forte de son engagement pour une économie plus résiliente et performante, Saham Bank a érigé le financement durable au cœur de son modèle

stratégique. La banque démontre ainsi sa volonté d'être un acteur clé dans l'atténuation des effets du changement climatique au Maroc.

UN ENGAGEMENT STRATÉGIQUE POUR UNE ÉCONOMIE PERFORMANTE ET RÉILIENTE

En 2025, Saham Bank a franchi une étape majeure dans sa stratégie de financement durable. En scellant un partenariat stratégique de 55 millions d'euros avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) dans le cadre du nouveau programme GEFF Plus (Green Economy Financing Facility) qui se traduit par deux lignes de crédit dédiées au financement de projets privés marocains orientés vers la transition énergétique et le développement durable, la banque intensifie son soutien aux projets à impact.

Saham Bank s'impose comme le partenaire privilégié de la décarbonisation et de l'adaptation climatique au Royaume en accompagnant les projets structurants de dessalement d'eau de mer, de déploiement des parcs éoliens et photovoltaïques, de gestion durable et de valorisation des ressources.

DES SOLUTIONS INNOVANTES : LE « PACK SOLAIRE » ET LA LIGNE GEFF III

Pour transformer ces ambitions en réalités concrètes, la banque propose deux leviers majeurs aux entreprises (PME, Grandes Entreprises et secteur public) :

- > **Le Pack Solaire** : une solution clé-en-main permettant l'installation d'unités photovoltaïques en autoconsommation. Cette offre combine une mise en relation avec des experts certifiés, des financements compétitifs (crédit-bail ou tiers-financement) et un outil de simulation permettant d'estimer le potentiel théorique des projets pour maximiser leur rentabilité.
- > **GEFF III** : en collaboration avec la BERD, l'Union Européenne et le Green Climate Fund, ce programme offre un accès privilégié au capital vert. Il est spécifiquement conçu pour renforcer la compétitivité des PME marocaines en facilitant leurs investissements dans l'efficacité énergétique et les bâtiments durables, dans l'objectif de stimuler l'innovation et favoriser la résilience et la durabilité.

GESTION DURABLE DE L'EAU

Le stress hydrique n'est plus une menace lointaine, mais une réalité structurelle qui conditionne l'avenir économique et social de notre pays. Face à ce défi sans précédent, Saham Bank a inscrit la gestion durable des ressources en eau parmi ses priorités stratégiques ESG.

LES ENJEUX NATIONAUX

Le Maroc a traversé une période de tension hydrique historique, marquée par une raréfaction des précipitations et un assèchement chronique des nappes phréatiques. L'ampleur du défi se manifeste sur plusieurs fronts :

- > **Pénurie de ressources** : la disponibilité en eau par habitant a chuté de manière drastique au fil des décennies, se situant désormais bien en deçà du seuil d'alerte critique.
- > **Dépendance agricole** : le secteur agricole absorbe la grande majorité des ressources disponibles, ce qui rend la modernisation des systèmes d'irrigation indispensable pour garantir la sécurité alimentaire.
- > **Stratégie Nationale** : le Plan National de l'Eau mobilise des investissements importants pour diversifier les sources d'approvisionnement, en misant notamment sur le dessalement de l'eau de mer, l'interconnexion des bassins et le recyclage des eaux usées.

ÊTRE LE PARTENAIRE FINANCIER DE LA RÉILIENCE

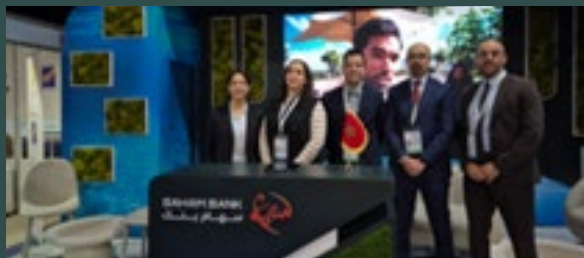
La gestion de l'eau est un levier de résilience pour les clients de la banque et une opportunité de croissance durable. Saham Bank agit comme un catalyseur via des financements et des solutions innovantes :

- > Accompagnement des clients (agriculteurs, industriels, collectivités) à travers des financements dans l'acquisition de technologies économes en eau (goutte-à-goutte, circuits fermés, stations de traitement privées...).
- > Appui aux grands projets structurants et infrastructures de dessalement et de transfert d'eau.
- > Accompagnement technique et sensibilisation des partenaires aux risques climatiques pour l'optimisation de leur empreinte hydrique.

Ambition Saham Bank :
 contribuer activement à transformer
 la contrainte hydrique en une
 opportunité de modernisation
 technologique, garantissant la
 pérennité des activités de nos clients
 et la préservation du patrimoine
 naturel national.

PARTICIPATION DE SAHAM BANK AU 19^e CONGRES MONDIAL DE L'EAU

Le 19^e Congrès Mondial de l'Eau s'est tenu du 1^{er} au 5 décembre 2025 sous le thème « L'eau dans un monde qui change : innovation et adaptation », en présence de plus de 1500 participants venus du monde entier.



Durant cet événement organisé par l'IWRA (International Water Resources Association) et le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, les équipes Saham Bank ont été au cœur des échanges stratégiques et des thématiques d'avenir :

> **Rencontres institutionnelles** : présentation de la nouvelle stratégie ESG à Monsieur Nizar Baraka, Ministre de l'Équipement et de l'Eau, qui a salué l'engagement de la banque dans le financement de projets durables.

> **Innovations & Technologies** : l'usage de l'IA et de la Data pour optimiser les ressources, ainsi que les solutions de dessalement et de traitement des eaux usées.

> **Souveraineté alimentaire et industrielle** : comment sécuriser l'irrigation agricole et les besoins hydriques des industries...

Pour Saham Bank, la participation à cet événement a permis de renforcer les liens avec des acteurs clés, décideurs, experts et entreprises technologiques. Cela se traduit par :

1. Le renforcement de l'expertise sectorielle pour une meilleure compréhension des besoins des clients opérant dans le dessalement, l'énergie, l'agriculture, le tourisme...
2. Un benchmark des solutions de financement innovantes pour poursuivre la dynamique de développement de produits de financement structurés adaptés aux projets de gestion durable de l'eau.
3. L'accompagnement financier des nouveaux enjeux notamment la gestion des besoins en eau, l'usage de l'IA et des Data Centers pour apporter des solutions innovantes de gestion de l'eau, des infrastructures de transport et de production alternative...

SOUTIEN À LA FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement cible principalement les générations d'avenir, qu'elle vise à sensibiliser et à éduquer aux valeurs et aux comportements du développement durable.

Saham Bank apporte son soutien financier à ces initiatives de formation des générations écoresponsables en éveillant la curiosité des jeunes et en les amenant à prendre conscience de leurs responsabilités individuelles et collectives vis-à-vis de l'environnement.

GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES POUR COMPTE PROPRE

Les principaux leviers identifiés pour réduire l'empreinte carbone pour compte propre concernent le papier, le transport, les déchets, l'énergie, l'IT et l'immobilier.

Depuis plusieurs années (2019), un programme volontariste a été mis en œuvre en ce sens, s'appuyant sur des actions concrètes et progressives, dont les principaux axes sont portés par :

- > Énergie avec ses deux composantes Bâtiment et IT : à la suite de l'audit énergétique réalisé en 2023, la banque a poursuivi le déploiement des recommandations. Plusieurs mesures contribuent désormais à la réduction de nos émissions directes.
- > Adoption d'une charte d'efficacité énergétique dédiée au parc immobilier.
- > Optimisation des plages horaires et des consignes de température pour les systèmes de climatisation.

ÉLECTRICITÉ & EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**-42 %
d'émissions de
CO2 entre 2019
et 2025**

Saham Bank intensifie sa transition énergétique en capitalisant sur l'énergie solaire pour réduire son empreinte carbone.

En 2025, le déploiement s'est accéléré avec l'équipement de neuf agences supplémentaires (notamment à Ain Sebaâ, Agadir, et Marrakech), portant l'économie d'énergie prévisionnelle à 47 % à horizon 2030 et évitant l'émission de 64 tonnes de CO2 sur les 9 sites déployés en 2025.

Ce programme couvre désormais des sites stratégiques tels que l'agence de Ouarzazate, le Club Dar Bouazza, ainsi que des infrastructures de loisirs alimentées par des parkings solaires. Parallèlement, la banque a lancé un projet de pilotage intelligent (monitoring) pour rationaliser la consommation en temps réel et optimiser l'efficacité énergétique du réseau d'agences.



Centrale solaire Beni-Mellal Agence Principale

PAPIER

**-54 %
empreinte
carbone liée
au papier entre
2019 et 2025**

Le « plan d'action papier » repose sur la généralisation de l'impression recto verso par défaut, la rationalisation du parc d'imprimantes et la digitalisation continue des processus. Des actions « Quick Win » ont également été déployées par les métiers pour optimiser leur consommation. Ces initiatives affichent des résultats concrets : entre 2019 et 2025, l'empreinte carbone liée au papier a chuté de 54 %.

Parallèlement, Saham Bank a lancé plusieurs mesures pour réduire son impact écologique, ciblant en priorité le papier, principal consommable des activités de services. À titre d'exemple, l'impression des tickets sur les guichets automatiques a été supprimée, les clients recevant désormais une notification instantanée via leur application mobile.

TRANSPORT

Saham Bank intensifie ses efforts pour limiter l'impact environnemental de sa logistique et de ses déplacements. La banque privilégie désormais les transports en commun pour l'acheminement du matériel, abandonnant les solutions dédiées plus énergivores. La fréquence des navettes de courrier a également été optimisée, passant de cinq à trois envois par semaine.

En parallèle, pour encourager la mobilité durable, la banque a intégré des véhicules hybrides à sa car policy, tout en maintenant sa flotte de cyclomoteurs électriques. À ce jour, les hybrides représentent déjà 11 % du parc en location longue durée (LLD).

DÉCHETS

Saham Bank poursuit son programme de gestion des déchets en généralisant le tri sélectif (papier, plastique et déchets ménagers). Ce dispositif assure un conditionnement rigoureux et l'acheminement systématique des rebuts vers des filières spécialisées de recyclage ou d'élimination des déchets.

MOBILIER ET MATÉRIEL NON UTILISÉ

L'année 2025 s'est distinguée par une vaste opération de mécénat, consistant au don de mobilier et d'équipements à plusieurs associations pour l'aménagement de leurs centres d'accueil. Dans une démarche de responsabilité environnementale, la banque a également conclu un partenariat stratégique avec un expert de la gestion écologique des rebuts. Ce prestataire, dûment agréé par l'État marocain, garantit une

traçabilité totale via la délivrance de certificats de conformité.

Cette initiative poursuit trois objectifs majeurs :

- Limiter la production de déchets et réduire leur nocivité.
- Organiser la collecte, le transport et le traitement selon des standards écologiquement rationnels.
- Favoriser le réemploi, le recyclage ou la transformation des déchets en ressources ou en énergie.

PLASTIQUE À USAGE UNIQUE



Courant 2025, la banque a installé 45 fontaines à eau au sein de son siège et de ses annexes. Cette initiative vise à éradiquer l'usage des bouteilles en plastique à usage unique. Elle a permis de réduire la

consommation de plastique de 75 %³. Au-delà de l'impact écologique, cette action garantit un accès généralisé à une eau potable de qualité tout en ancrant des comportements écoresponsables au cœur de la culture d'entreprise.

IMPLANTATION DE JARDINS

Engagée dans une démarche de durabilité, Saham Bank assure l'entretien continu des espaces verts de ses sites, en particulier ses centres d'estivage. En 2025, ces efforts se sont intensifiés avec l'aménagement de nouveaux espaces : plus de 600 m² de gazon et 200 cyprès (*Cupressus*) ont été plantés. Ces nouveaux aménagements paysagers

créent des lieux de convivialité, alliant bien-être des vacanciers et réduction de l'empreinte environnementale globale.

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

En 2025, Saham Bank a poursuivi une action clé dans l'acculturation de ses équipes en déployant des ateliers inspirés de la Fresque du Climat. Ce dispositif pédagogique, fondé sur le jeu et l'intelligence collective, a permis de sensibiliser une partie des collaborateurs aux enjeux complexes de la transition climatique, aux nouvelles exigences réglementaires et à la stratégie ESG de la banque.

Pour garantir un déploiement massif et de proximité, un réseau d'ambassadeurs internes a été instauré : chaque entité a nommé un référent dédié, garant de l'animation de ces ateliers au sein de son propre périmètre.



Au-delà de la prise de conscience environnementale, cette initiative vise à marquer durablement les esprits en partageant, à grande échelle, la stratégie de l'entreprise ainsi que sa vision des risques et opportunités associés au changement climatique.

MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET PERFORMANCE DURABLE IT

La Direction des Systèmes d'Information place la technologie au service d'un développement résilient et inclusif. Cette ambition se traduit par une transformation profonde des infrastructures, visant à concilier innovation de pointe et responsabilité écologique.

VERS DES ARCHITECTURES « GREEN-BY-DESIGN » ET UNE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE MAÎTRISÉE

Pour l'exercice 2025, l'action SI s'inscrit dans une stratégie globale de modernisation des infrastructures visant à améliorer l'efficacité des

socles techniques, optimiser l'usage des ressources et réduire l'empreinte environnementale.

L'année 2025 a été marquée par la prise en charge du programme d'autonomisation, faisant suite à la cession de la participation du Groupe Société Générale au Groupe Saham.

Dans ce contexte, il a été nécessaire de repenser « By-Design » les architectures techniques vers des architectures modernes, afin d'accompagner cette transformation tout en maîtrisant l'impact énergétique et en maintenant une trajectoire cohérente avec les objectifs de sobriété et d'efficacité. Cette approche a permis d'absorber de

2. FinOps (Finance et Operations) est une démarche de gestion financière du Cloud. Son but est d'optimiser les coûts liés à l'utilisation des ressources informatiques tout en garantissant la performance technique.

3. Au niveau siège, hors restaurant d'entreprise.

nouveaux besoins et périmètres sans dégradation de la cadence énergétique ni augmentation disproportionnée de l’empreinte infrastructurelle.

Cette stratégie repose sur une démarche structurée de rationalisation et de consolidation des environnements, fondée sur une meilleure adéquation entre les besoins métiers et les capacités réellement utilisées. Elle intègre également des principes de pilotage économique inspirés du FinOps², permettant d’identifier les surcapacités, de limiter les redondances et de concentrer les investissements sur des infrastructures utiles, durables et maîtrisées.

OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURES ET LEVIERS DE TRANSFORMATION TECHNOLOGIQUE

Un levier important de cette démarche a été la mise en place progressive de plateformes hyperconvergées (HCI)⁴, conçues comme des plateformes « all-in-one » regroupant, au sein d’un même socle, les ressources nécessaires au fonctionnement des systèmes d’information. Cette approche permet de réduire la dispersion des infrastructures, de mutualiser les ressources et de limiter le nombre d’équipements physiques déployés.

En parallèle, des actions ciblées ont été menées pour accélérer le traitement de l’obsolescence. Elles ont consisté à identifier les applications et environnements devenus en fin de vie, à les décommissionner et à retirer les équipements associés. Cette démarche contribue directement à la réduction du parc technique, à la libération d’espace en Datacenter et à la baisse des consommations énergétiques liées à l’exploitation et au refroidissement.

41 TO
Gain de stockage à travers l’initiative de consolidation des environnements de test.

Un Gain de 41 To de stockage a été réalisé à travers l’initiative de consolidation des environnements de test Amplitude, portant sur les bases de données et les binaires. L’action a permis

de décommissionner des machines obsolètes, optimisant ainsi la puissance de traitement et réduisant les coûts.

Ces actions ont été complétées par l’optimisation des capacités Datacenter, notamment à travers l’aménagement d’une nouvelle salle technique plus efficiente avec une nouvelle architecture électrique, qui permettra de concentrer les infrastructures sur une surface optimisée, de réduire l’empreinte au mètre carré et de limiter les besoins énergétiques liés au refroidissement.

Enfin, d’autres projets de modernisation sont inscrits dans la feuille de route, dans la même logique de rationalisation et de performance. Ils concernent notamment une transformation profonde des technologies Télécom, avec l’adoption progressive de solutions de type SD-WAN⁵. Cette évolution permettra de réduire le nombre d’équipements et d’assets déployés sur le réseau, de simplifier les architectures, tout en améliorant la performance, la résilience et la qualité de service des connexions.

L’ensemble de ces actions contribue directement aux objectifs de sobriété énergétique, de réduction de l’empreinte carbone et de maîtrise durable des ressources, avec des effets mesurables à moyen terme sur la consommation énergétique et l’empreinte environnementale des systèmes d’information.

4. **Plateformes hyperconvergées (HCI)** : Architecture informatique dite « all-in-one » qui regroupe, sur une même plateforme, les ressources de calcul, de mémoire et de stockage. Elle permet de réduire le nombre d’équipements physiques, de simplifier l’exploitation des infrastructures et de diminuer la consommation énergétique et l’empreinte matérielle des Datacenters.

5. **SD-WAN** : Technologie de réseau qui permet de piloter de manière centralisée les connexions télécoms. Elle simplifie l’architecture réseau, réduit le nombre d’équipements déployés, améliore la performance et la résilience des liaisons, tout en optimisant les coûts et l’empreinte des infrastructures télécoms.



INCLUSION FINANCIÈRE, PROXIMITÉ TERRITORIALE ET IMPACT SOCIAL

“ Dans un contexte économique marqué par la nécessité d’une croissance partagée, l’axe stratégique de Saham Bank en matière de Diversité et Inclusion est en cohérence avec les stratégies nationales.

L’approche vise à déconstruire les barrières traditionnelles de l’accès aux services financiers, en se positionnant comme un partenaire d’accessibilité et de proximité pour les segments de population souvent sous-représentés. Cela se traduit concrètement par un focus volontariste sur l’accompagnement des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME), véritables moteurs de l’emploi, et de manière ciblée sur l’autonomisation financière et l’accélération de la femme entrepreneure.

En 2025, Saham Bank a œuvré pour renforcer l’inclusion financière via une proximité territoriale innovante (agences mobiles, présence OFPPT) et des mécanismes de soutien robustes (PIAFE, Charte TPE, Charte de l’Investissement, Produits Tamwilcom).

”

INCLUSION FINANCIÈRE, PROXIMITÉ TERRITORIALE ET AUTONOMISATION DES JEUNES

En 2025, Saham Bank a intensifié son action auprès des particuliers via deux leviers : le déploiement d'agences mobiles au cœur des zones économiques pour faciliter l'accès aux services bancaires aux salariés. Ce dispositif consiste à intervenir directement au cœur des zones économiques structurées (zones industrielles, plateformes logistiques, grands sites d'entreprises), afin de rapprocher concrètement les services bancaires des populations à travers des solutions adaptées.

Par ailleurs, une présence accrue dans les établissements de formation comme l'OFPPT a permis de combiner bancarisation des jeunes et ateliers pédagogiques autour de la gestion budgétaire pour favoriser l'autonomie financière des plus jeunes.



Cette approche permet de les accompagner dans leurs premiers pas dans le système financier formel et de favoriser leur autonomisation financière.

CHARTRE TPE : DISPOSITIF DE SOUTIEN DES TPE

En réponse aux orientations de Bank Al-Maghrib et dans le cadre de la Charte de financement et d'accompagnement des TPE, Saham Bank a amorcé en 2025 une série d'actions structurantes alignées sur ses engagements stratégiques.

PARTENARIATS ET ÉCOSYSTÈMES

La banque a dynamisé son alliance avec le Club Des Dirigeants en participant activement à des cercles d'affaires et des événements de networking. Ces échanges permettent d'apporter une expertise financière directe aux entrepreneurs, tout en explorant des synergies dans l'innovation et le digital, notamment lors de la 5^e édition du Congrès International Digital Now 2025 que la banque a sponsorisé pour identifier de nouvelles solutions en cybersécurité, IA et pour nouer d'éventuelles alliances avec des Fintechs.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT ET AUX TPE

En 2025, la Charte relative au financement et à l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) a été mise en place avec un ensemble d'institutions (Ministère de l'Économie et des Finances, FMEF, Bank Al-Maghrib, établissements bancaires). Elle vise à renforcer l'inclusion financière et le rôle économique des TPE -qui représentent près de 94 % du tissu productif, en améliorant l'accès aux financements et en structurant un accompagnement adapté à chaque étape et besoins de la vie des TPE (renforcement des



mécanismes de financement, déploiement de programmes de formation, de sensibilisation et d'appui technique).

Engagée dans le cadre de la Charte TPE aux côtés de Bank Al-Maghrib, Saham Bank a mobilisé plus de 550 MDH via le Programme Intégré d'Accompagnement et de Financement des Entrepreneurs (PIAFE), dont 50 MDH pour l'année 2025. Ce volet financier est complété par une implication directe dans les mécanismes de garantie et de cofinancement avec Tamwilcom et la participation active à l'élaboration de la charte TPE avec Bank Al -Maghrib, Tamwilcom, les Centres régionaux d'Investissement et les banques de la place.

Enfin, le modèle relationnel de la banque évolue avec la création d'Espaces PRO & TPE dédiés, renforçant l'expertise et la proximité client à travers des rencontres et événements thématiques.

nabD, NOUVEAU SOUFFLE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

nabD symbolise le renouveau de la banque digitale de Saham Bank : un nouveau souffle, un nouveau battement, qui place la transparence, la sécurité, l'innovation et l'expérience client au cœur de sa promesse, tout en restant la première banque 100 % digitale du paysage bancaire marocain.

UNE EXPÉRIENCE LABELLISÉE « YOUR LIFESTYLE BANKING » POUR UNE AUTONOMIE TOTALE

Avec sa nouvelle signature «Your Lifestyle Banking», nabD ambitionne de simplifier le quotidien financier de ses clients en proposant une relation bancaire entièrement à distance, leur offrant une accessibilité et une autonomie totale, ainsi qu'une flexibilité maximale dans la gestion de leurs finances.



nabD se distingue ainsi comme la seule banque au Maroc à proposer un parcours 100 % digital, de l'ouverture de compte à la livraison de la carte à l'adresse désignée, jusqu'à l'ensemble de la gestion de la relation bancaire. Ce changement d'identité visuelle et stratégique traduit une volonté forte :

proposer des services bancaires innovants, intuitifs et alignés sur le mode de vie des clients jeunes et fortement appétent au digital.

UN LEVIER DIGITAL AU SERVICE DE L'ACCESSIBILITÉ ET DES ODD

Au-delà de l'innovation technologique, nabD s'inscrit dans la stratégie de finance inclusive de Saham Bank. En levant les barrières physiques et géographiques, l'offre répond directement aux attentes d'une génération connectée, tout en facilitant l'accès aux services financiers de base pour une clientèle élargie.

Cette démarche soutient activement les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD relatif à une croissance inclusive et l'ODD lié à la réduction des inégalités, en démocratisant l'usage de solutions de paiement et d'épargne via une application mobile unique.

DES SERVICES INNOVANTS POUR UNE GESTION BUDGÉTAIRE RESPONSABLE

L'offre nabD intègre des fonctionnalités avancées favorisant une éducation financière pratique. Les clients bénéficient d'un coaching financier intégré et de conseils personnalisés pour piloter leur budget de manière autonome. Avec des solutions exclusives comme la « Cagnotte nabD » pour la gestion de l'épargne et l'accès à des téléconseillers sur des plages horaires élargies, Saham Bank réaffirme sa mission d'accompagner chaque citoyen dans sa réussite financière, avec simplicité et transparence.

TOKENISATION, LEVIER DE PERFORMANCE ESG ET D'INCLUSION FINANCIÈRE

Dans le cadre de sa stratégie de digitalisation responsable, Saham Bank a intégré des solutions de paiement reposant sur la tokenisation, notamment via Apple Pay et Google Pay. Ce nouveau service annexé aux cartes Visa et MasterCard de Saham Bank consiste à remplacer les données sensibles des cartes bancaires par des identifiants numériques uniques (tokens), renforçant ainsi la sécurité des transactions.

PROTECTION DES DONNÉES ET INCLUSION FINANCIÈRE

La tokenisation contribue activement à la protection des données personnelles des clients et à la réduction de la fraude, garantissant des usages de paiement plus sûrs et plus fiables. Cette technologie favorise également l'inclusion financière en facilitant l'accès aux paiements dématérialisés, y compris pour les publics les moins enclins aux moyens de paiement traditionnels.

OPTIMISATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Sur un volet environnemental, la généralisation des paiements tokenisés contribue indirectement à la réduction de l'empreinte carbone, grâce à la diminution de l'usage des supports physiques (cartes plastiques, papier) et à la limitation des déplacements liés à la gestion des moyens de paiement.

ETHIQUE NUMÉRIQUE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Enfin, en matière de gouvernance, cette initiative s'inscrit dans une démarche de conformité réglementaire et d'éthique numérique, en ligne avec les standards internationaux de sécurité et de protection des données (notamment PCI-DSS). Elle renforce la maîtrise des risques opérationnels et améliore la confiance des clients dans les moyens de paiements. Cette technologie réduit de fait, l'usage des billets de banque et favorise la traçabilité des paiements.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT SOCIAL IMPACT FUND

Social Impact Fund est un Fonds Commun de Placement de catégorie monétaire qui distribue son résultat en partie ou en totalité sous forme de dividendes, intégralement reversés à des structures associatives œuvrant au profit de populations défavorisées ou en situation précaire. C'est l'une des particularités majeures de ce fonds : les investisseurs, aussi bien acteurs institutionnels qu'entreprises ou personnes physiques, renoncent délibérément à la plus-value de leur placement. Les bénéficiaires ciblés par ce fonds sont les associations de droit marocain qui agissent dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- > L'insertion professionnelle ou l'entrée dans la vie active
- > L'insertion sociale
- > L'insertion par l'éducation, la culture ou le sport
- > La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
- > La santé

La sélection des projets est assurée par un comité indépendant, dénommé Social Impact Board, qui s'appuie sur l'expertise de Saham Bank dans l'évaluation des candidatures, la présélection des dossiers, ainsi que dans la gestion des relations avec les associations.

En 2025, trois associations ont été désignées en tant que bénéficiaires de nouvelles subventions, à



la suite des délibérations tenues à l'issue de l'appel à projets organisé l'année précédente, autour de la thématique « Initiatives pour l'employabilité et l'autonomisation des jeunes ».

Il s'agit de :

- > Al Amal, pour l'accompagnement et le suivi des détenus des établissements d'incarcération
- > Douar Tech, pour son programme vers l'entrepreneuriat numérique
- > Centre Draâ Tafilalet pour le Développement Durable.

AL AMAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI DES DÉTENUS DES ÉTABLISSEMENTS D'INCARCÉRATION (AASDEI)



Le projet « Formation, Prévention, Insertion » soutenu par le Fonds Social Impact, repose sur une approche pédagogique innovante pour prévenir les comportements violents, lutter contre la récidive

et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes marginalisés et ex-détenus, issus de quartiers défavorisés de Casablanca (Moulay Rachid, Lahraouiyyine, Médiouna et Hay Al Mohammadi).

Le programme bénéficie à environ 200 jeunes et membres de leurs familles, dont 65 % sont des jeunes femmes.

Lauréat du premier appel à projets du Fonds organisé en 2023, le projet déployé pour une année, a été renouvelé pour deux années supplémentaires.

Le projet «Tri9nology - Une voie vers l'entrepreneuriat numérique», subventionné par le Fonds Social Impact, déployé sur une durée de trois ans, vise à révéler le potentiel entrepreneurial de jeunes issus du milieu rural, en particulier celui des femmes, grâce à l'utilisation des technologies. Il s'articule autour de deux axes essentiels : l'inclusion numérique et un cadre d'apprentissage hybride fondé sur l'expérimentation.

Le programme entend renforcer la résilience individuelle et collective dans les communautés des provinces d'Essaouira et de Chichaoua. Il cible 40 bénéficiaires directs par an et par province, soit 240 bénéficiaires au total.



Entreprendre main dans la main

Les jeunes participants accéderont aux ressources du réseau de Douar Tech et pourront bénéficier des conseils avisés de mentors, emprunter des parcours pour la création d'entreprises, se voir offrir des opportunités de financement et être mis en contact avec un réseau d'entrepreneurs.

CENTRE DRÂA TAFILALET POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CDTDD)



Le projet «Inclusion socio-économique des femmes d'Imilchil» subventionné par le Fonds Social Impact, est mené sur une durée de trois ans. Il propose la création d'un incubateur de coopératives féminines dirigées par de jeunes femmes leaders et vise à intégrer les femmes de la région dans la valorisation des activités économiques féminines locales, comme l'artisanat, l'élevage et la production agricole afin de générer des revenus durables.

Il prévoit également la mise en place d'une association fédératrice de coopératives, permettant de mutualiser les ressources et les compétences.



Se former ensemble pour bâtir demain

Le programme s'adresse à 50 bénéficiaires. Il projette d'accompagner 30 jeunes femmes leaders, pour le lancement de 5 coopératives féminines devant générer une cinquantaine d'emplois.

SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Saham Bank développe des partenariats avec les acteurs de la société civile, agissant au profit des populations jeunes en besoin d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle.

INSERTION PROFESSIONNELLE : AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE MÉCÉNAT DE SAHAM BANK

Soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité



Saham Bank réaffirme son soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui œuvre depuis sa création, à développer des programmes intégrés, axés sur le renforcement des capacités propres des jeunes à entreprendre, afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle.

Etant donné le rôle déterminant de la formation qualifiante dans l'atteinte des objectifs de l'insertion des jeunes et en appui aux actions de soutien à la scolarisation et au renforcement de leurs acquis, la Fondation Mohammed V déploie plusieurs centres de formation professionnelle et d'insertion des jeunes afin de favoriser leur accès à différents mécanismes et moyens d'intégration sociale et professionnelle.

Soutien à la fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus



Saham Bank contribue au financement des projets de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, qui œuvre pour l'ancrage de la culture d'assistance post carcérale en vue de permettre aux détenus, essentiellement les mineurs et les jeunes, de corriger leur comportement, d'acquérir des compétences, de poursuivre leurs études ou d'apprendre un métier à même de leur ouvrir des perspectives sur le marché de l'emploi.

L'espace carcéral devient une école pour préparer la réinsertion sociale et une pépinière pour faire éclore les compétences dans des conditions humaines faisant du respect de la dignité du détenu, le souci principal.

Partenariat avec la Fondation Ténor pour la Culture (Programme Mazaya)



Mazaya est un programme socio-éducatif combinant éducation scolaire et cursus musical professionnel, destiné aux enfants déscolarisés, issus de milieux défavorisés et qui consiste à les intégrer dans un cursus de formation musicale intensive dispensée par des membres de l'Orchestre Philharmonique du Maroc.

L'ambition de ce programme est de faire de la musique un outil de développement personnel et social, tout en offrant de réels débouchés professionnels. Dans ce cadre, Saham Bank parraine un jeune artiste pour la poursuite de sa formation

INSERTION PAR L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

Partenariat avec l'association Orchestre Philharmonique du Maroc



Saham Bank soutient l'association Orchestre Philharmonique du Maroc pour contribuer à la promotion de la musique classique au Maroc. L'association œuvre pour la formation continue de musiciens marocains et l'organisation de concerts, offrant au public une grande variété de programmes de musique, allant du grand répertoire symphonique à la musique contemporaine, en passant par l'opéra et la musique de chambre.



INSERTION PAR L'ÉDUCATION, LA PRATIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

Partenariat avec la fondation Zakoura Éducation

Après avoir subventionné le premier Collège Rural numérique de Proximité (CORP) au Maroc, dont a bénéficié le douar Khallad, situé dans la province d'Azilal, Saham Bank a financé l'extension du programme au douar Tizgui Tiknkmt, dans la province d'Al Haouz.



Partenariat avec la Maison d'enfants Akkari



L'association Maison d'enfants Akkari est un établissement de protection sociale, reconnue d'utilité publique, sous la tutelle du Ministère de la Solidarité et de l'Insertion Sociale et de la Famille. L'orphelinat accueille des enfants et adolescents, âgés de 5 à 18 ans, orphelins, abandonnés ou en situation précaire, et subvient à leurs besoins vitaux : hébergement, habillement, santé, éducation...

Le partenariat avec l'association Akkari porte sur le financement de l'équipement des dortoirs de l'orphelinat en lits et la contribution aux frais de soutien scolaire des enfants.

Dons de mobilier de bureau en faveur de l'association Al Ikram



Al Ikram est une association reconnue d'utilité publique œuvrant en faveur de l'autonomisation socio-économique des jeunes Neet et des femmes cheffes de familles monoparentales.

Saham Bank a contribué à l'équipement en mobilier d'un centre d'accueil de jeunes filles et du local administratif de l'association, afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des bénéficiaires.



L'EXCELLENCE RELATIONNELLE AU SERVICE DES MEILLEURS STANDARDS DE LA RELATION CLIENTS

En 2025, Saham Bank franchit une étape décisive en alignant son modèle de service sur les meilleurs standards d'excellence. En plaçant l'innovation digitale et l'éthique relationnelle au cœur de sa stratégie, la banque transforme l'expérience client en un levier majeur de responsabilité sociale et d'inclusion financière.

L'INNOVATION DIGITALE AU SERVICE D'UNE FINANCE DURABLE ET INCLUSIVE

L'EXPÉRIENCE CLIENT : LEVIER D'INCLUSION ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Conformément aux principes de l'Initiative Financière de l'ONU (UNEP FI)⁶, Saham Bank place le client au cœur de sa responsabilité sociale. En 2025, la refonte de 100 % des parcours digitaux et la réduction de 25 % des étapes par processus ne sont pas seulement des gains d'efficacité ; ce sont

des vecteurs d'inclusion financière. En simplifiant l'accès aux services, en améliorant la lisibilité de l'offre digitale, en offrant des expériences disruptives notamment via le produit NabD, banque 100% en ligne et en visant une ergonomie adaptée aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) selon la charte nationale, la banque intègre ainsi le progrès social durable dans l'usage de ses offres digitales.

6. L'Initiative Financière de l'ONU (UNEP FI) est un partenariat mondial créé en 1992 entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le secteur financier privé. Elle mobilise plus de 500 banques, assureurs et investisseurs pour promouvoir une finance durable, alignant les capitaux sur les objectifs de développement durable (ODD) et l'accord de Paris

INNOVATION DIGITALE & SATISFACTION CLIENT : L'EXCELLENCE RÉCOMPENSÉE PAR LE PRIX « DESIGN & UX »



La durabilité d'une banque repose sur la confiance et la transparence. Saham Bank renforce sa gouvernance en intégrant ses clients directement dans la conception de ses services.

S'appuyant sur une écoute approfondie avec une dizaine de focus groupes et une analyse systématique des retours (notée 4,7/5 sur Android), la banque pratique une innovation ouverte et éthique.

La pertinence de cette approche a reçu une consécration internationale avec l'obtention du Prix « Design & Expérience Utilisateur » lors des Fix The Future Digital CX Awards 2025. Cette distinction récompense une vision où le design n'est pas qu'esthétique, mais sert la durabilité de la relation et la satisfaction client.

En garantissant des parcours fluides et cohérents coconstruits avec les clients, Saham Bank démontre sa capacité à transformer l'innovation technologique en une valeur concrète et lisible pour l'ensemble du marché marocain.

DIGITAL RESPONSABLE : FIABILITÉ ET RÉSILIENCE OPÉRATIONNELLE

Le volet environnemental et de durabilité passe par une infrastructure optimisée. En affichant une disponibilité des services supérieure à 99,5 % et en divisant par 10 le temps de rétablissement des services, Saham Bank assure une résilience opérationnelle exemplaire. Le déploiement de l'hypervision transverse permet une gestion plus sobre et efficace des ressources IT. Cette performance est nourrie par une démarche de co-construction (plus de 100

99,5 %
temps de disponibilité
des services en ligne

+ 100 feedbacks
clients pris en compte
pour améliorer nos
services

feedbacks clients ont été intégrés en 2025), garantissant que chaque évolution technologique répond à un besoin réel. Cette approche de Digital Responsable minimise les irritants (-50 %) et maximise l'impact positif, positionnant la banque comme une référence de la finance de demain avec une disponibilité des services 24h/24 et 7j/7, une expérience homogène sur l'ensemble des canaux

et un haut niveau de confiance dans les services digitaux.

L'EXPÉRIENCE CLIENT AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

En 2025, Saham Bank a engagé une démarche ambitieuse et structurante visant à renforcer durablement la qualité de l'expérience proposée à ses clients. Cette dynamique s'est traduite par plusieurs initiatives majeures, articulées autour de l'amélioration des parcours, de l'écoute client et de l'optimisation des processus clés.

Le programme de transformation a allié excellence relationnelle et engagement sociétal. En plaçant la « Voix du Client » au cœur de son organisation, Saham Bank a optimisé l'accueil et l'expertise conseil, comme en témoignent les retours de 10 000 clients et l'intensification du suivi des portefeuilles stratégiques. Cette démarche, axée sur la transparence et l'inclusion, a permis de lever les irritants opérationnels, améliorant simultanément l'expérience client et le bien-être au travail des collaborateurs.

DÉPLOIEMENT DES VISITES MYSTÈRES ET PARTAGE DES ENSEIGNEMENTS

Dans la continuité de cette démarche, Saham Bank a mis en place un dispositif de « Clients Mystères » au sein du top 75 des agences prioritaires. Quatre visites par agence ont été réalisées au dernier trimestre, permettant d'évaluer objectivement la conformité des pratiques relationnelles en situation réelle. Ces audits ont constitué un levier important pour transformer chaque retour terrain en opportunité de progrès.

Un référentiel « Saham Attitude » a été créé et permet de lister les bonnes pratiques et postures dans les agences. Il a été le socle de l'évaluation des agences. En 2026, ce dispositif sera généralisé à l'ensemble des agences, réaffirmant notre volonté d'offrir une expérience client équitable, experte et humaine sur l'ensemble du territoire.

INDUSTRIALISATION DU MODÈLE DE PILOTAGE DE LA SATISFACTION CLIENT

En 2025, la banque s'est dotée d'une plateforme de Client Feedback Management, permettant de solliciter directement ses clients, notamment via des campagnes d'emailing, afin de mesurer leur niveau de recommandation et de satisfaction.

Plus de 8 000 clients ont contribué à cette démarche, partageant des verbatims riches et exploitables. L'ensemble de ces retours est analysé individuellement, offrant à Saham Bank une vision fine et opérationnelle de l'expérience vécue.

Cette plateforme permettra à terme de :

- Industrialiser la mesure de la satisfaction relationnelle et transactionnelle
- Déployer des actions correctives rapides
- Piloter l'excellence relationnelle jusqu'à l'échelle de l'agence
- Animer et engager le réseau d'agences à travers une labellisation valorisant les meilleures pratiques
- Informer les clients des améliorations concrètes suite à leurs retours.

TRANSFORMATION DU PARCOURS DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Un chantier majeur a été mené pour transformer et fluidifier le parcours de traitement des réclamations. Cette refonte en profondeur vise à garantir l'équité et la protection des droits des clients, grâce à une efficacité et une réactivité améliorée.

Cette refonte repose sur 4 grands piliers :

- La centralisation des réclamations orales au niveau du Centre de Relation Clients, pour renforcer les capacités de traitement immédiat
- Le focus sur 2 canaux d'enregistrement : le Centre de Relations Clients et les différentes applications bancaires
- Une supervision et un pilotage à travers la Direction Marketing & Expérience Client
- Une gouvernance forte pour le traitement des irritants afin de les transformer en leviers d'amélioration.

Dès le dernier trimestre 2025, cette transformation a permis de réduire significativement les délais de traitement, renforçant ainsi la confiance renouvelée des clients.

DAR AL AMANE : ACTEUR MAJEUR DE L'INCLUSION ET DE L'EXCELLENCE RELATIONNELLE

À travers sa fenêtre participative Dar Al Amane, Saham Bank réaffirme son engagement en faveur d'une finance éthique, inclusive et tournée vers le progrès social. En conjuguant innovation digitale et accompagnement de proximité, l'institution favorise l'accès aux services essentiels tout en garantissant une expérience client de haut niveau, récompensée pour sa qualité constante.

INCLUSION ET ÉDUCATION FINANCIÈRE

Dar Al Amane joue un rôle moteur dans l'amélioration du taux de bancarisation en démocratisant l'accès au système bancaire participatif. Elle œuvre activement à la vulgarisation des solutions financières à travers quatre leviers stratégiques :

> **Accès à la propriété** : une part prépondérante des financements est destinée aux ménages à revenus modestes et moyens, facilitant l'acquisition de

logements décents via des dispositifs tels que le logement social ou le programme Daam Sakane.

> **Épargne et Takaful** : Dar Al Amane encourage la collecte de dépôts et déploie progressivement des solutions de Takaful. Fondées sur l'entraide et le partage des risques, ces dernières renforcent la cohésion sociale et la protection des participants en créant une communauté solidaire.

> **Transformation Digitale** : la dématérialisation des processus (ouverture de compte, application mobile) améliore l'inclusion tout en réduisant l'empreinte environnementale de l'activité.

> **Soutien à l'économie réelle** : l'offre s'étend aux professionnels et TPE, avec un ciblage prioritaire des secteurs de la santé et de l'enseignement privé, moteurs du développement durable.

DAR AL AMANE : ÉTUDES ET RECONNAISSANCES

ÉLU SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE 2026

Pour la 5^e année consécutive, Dar Al Amane a été sacrée « Service Client de l'Année 2026* » dans la catégorie « Banque Participative ». Cette distinction est le fruit d'une évaluation rigoureuse comprenant 160 tests « clients mystères » menés sur 12 semaines via l'ensemble des canaux (agences, téléphone, digital et réseaux sociaux). Ce succès renouvelé témoigne de la capacité de Dar Al Amane à maintenir une expérience client d'excellence durable, fondée sur la confiance.

ÉTUDE DE CONNAISSANCE CLIENT 2025

Placée au cœur de sa stratégie, la connaissance client permet à Dar Al Amane d'anticiper et de hiérarchiser les besoins de ses clients. L'enquête d'envergure menée en 2025 a permis d'affiner la proposition

ÉLU SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE 2026

5 fois élu service client

Plus qu'un titre...
Une exigence que nous incarnons chaque jour

Service Relation Clients: 2211
www.daralame.ma

SAHAM BANK
سهم بنك

معاً كآفاق جديدة
DAR AL AMANE

Saham Bank : S.A. à Direction et à Conseil de Surveillance. Au capital de 2 102 500 000 Dirhams, 10, Rue Abdoumoumen, 20100 Casablanca - Maroc | R.C.N° 28997 | ICE N°: 00540367000005
www.sahambank.com DAR AL AMANE - Division d'appartenance du Wali de Bank Al Maghrib n°18 en date du 17/04/2027
*Étude Approche Client - Inspire Research réalisée du 25 Août au 14 Novembre 2025 - plus d'informations sur www.esca.ma

de valeur de la banque et de renforcer son positionnement en alignant ses services sur les attentes réelles du marché.

*Étude Approche client - Inspire Research réalisée du 25 août au 14 novembre 2025 - Plus d'informations sur www.esca.ma



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET CAPITAL HUMAIN

BÂTIR UNE CULTURE D'EXCELLENCE, D'ÉQUITÉ, D'INCLUSION ET DE BIEN-ÊTRE

La performance durable ne peut se concevoir sans un engagement social exemplaire. En plaçant l'humain au cœur de ses priorités stratégiques, Saham Bank transforme la culture d'entreprise en un véritable levier d'innovation et de résilience.

De la promotion d'une qualité de vie au travail certifiée par les meilleurs labels, à une politique de rémunération équitable et un dialogue social fondé sur la transparence, la banque bâtit chaque jour un environnement où chaque talent peut s'épanouir durablement.

Cette ambition est scellée par des reconnaissances majeures, notamment la certification EDGE Move pour l'égalité femmes-hommes et les labels Rekrute Krunchy et Feelgood. À travers une politique RH innovante — de l'accompagnement des parcours de vie professionnelle à la transparence des rémunérations — Saham Bank fait de l'épanouissement de ses collaborateurs le garant de l'excellence collective.

DIVERSITÉ ET INCLUSION, UN ENGAGEMENT STRATÉGIQUE DURABLE

Chez Saham Bank, la lutte contre les discriminations constitue un enjeu fondamental d'équité, d'égalité et de respect, mais également un levier de performance et de création de valeur. La diversité est appréhendée dans toute sa richesse et sa pluralité : égalité femmes-hommes, équilibre intergénérationnel, inclusion des personnes en situation de handicap, diversité des parcours académiques et professionnels...

La diversité et l'inclusion ne sont pas seulement des principes, elles représentent des piliers structurants de notre stratégie de développement. Convaincue que la représentativité féminine à tous les niveaux organisationnels est une opportunité stratégique et un vecteur de performance économique et financière, Saham Bank a été pionnière dans la nomination de femmes à des postes de direction et au comité exécutif. Cet engagement traduit une réelle volonté de promouvoir le mérite et l'équité, tout en renforçant la cohésion et la performance collective.

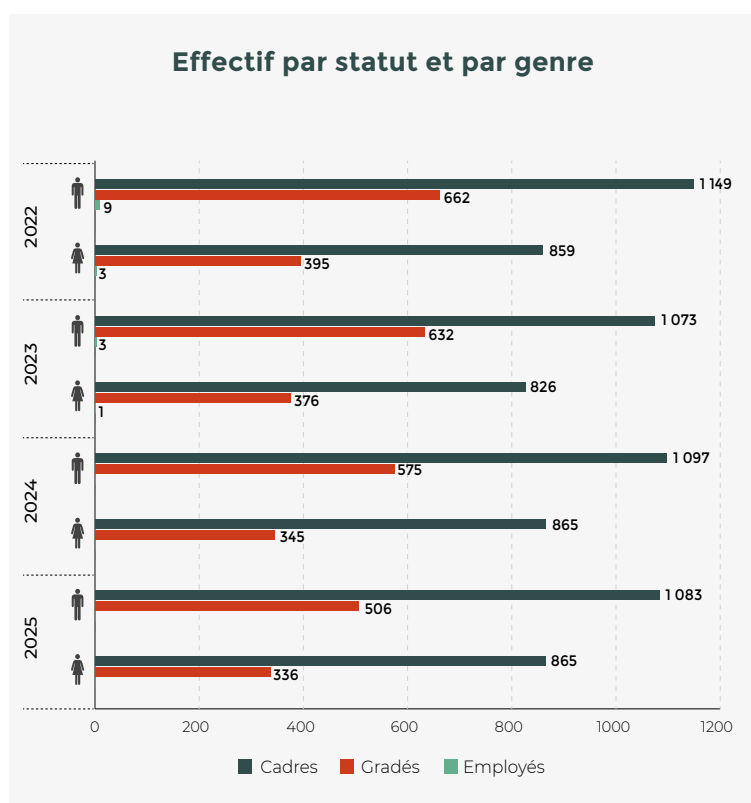
Porté directement par le Directoire, le programme « Diversité et Inclusion » a permis de consolider des acquis significatifs et de mettre en place une stratégie ambitieuse autour de la gestion des talents, de l'accompagnement des parcours de carrière et de l'intégration des jeunes recrues. Des avancées notables ont été réalisées grâce à des réformes en matière de gestion des ressources humaines et à l'évolution des modèles organisationnels, renforçant ainsi la culture inclusive de la banque.

Dans une logique de durabilité et de reconnaissance internationale, Saham Bank s'est engagée dans la démarche de certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality), méthodologie de référence mondiale en matière d'égalité de genre. Ce processus rigoureux repose sur un diagnostic approfondi, une évaluation des pratiques existantes, la mesure des perceptions internes et l'élaboration d'un plan d'action structuré.

En 2023, Saham Bank a obtenu la certification EDGE au niveau 2 « Move » dès le premier audit, devenant la première organisation Africaine ayant atteint ce niveau d'exigence. Cette distinction constitue une reconnaissance majeure de l'engagement de la banque en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et confirme la pertinence d'un modèle inclusif de gestion des ressources humaines.

La banque poursuit aujourd'hui cette dynamique et s'est engagée dans le processus de renouvellement de sa certification, avec l'ambition de renforcer ses pratiques et de consolider ses acquis, tout en visant à court terme l'amélioration de son niveau de certification. Cette démarche illustre la volonté de Saham Bank d'inscrire dans la durée la diversité et l'inclusion, en tant que vecteurs essentiels de croissance, de performance et de responsabilité sociétale.

Les chiffres clés du « Chantier Diversité et Inclusion », témoignent d'un engagement concret envers l'équité des genres.



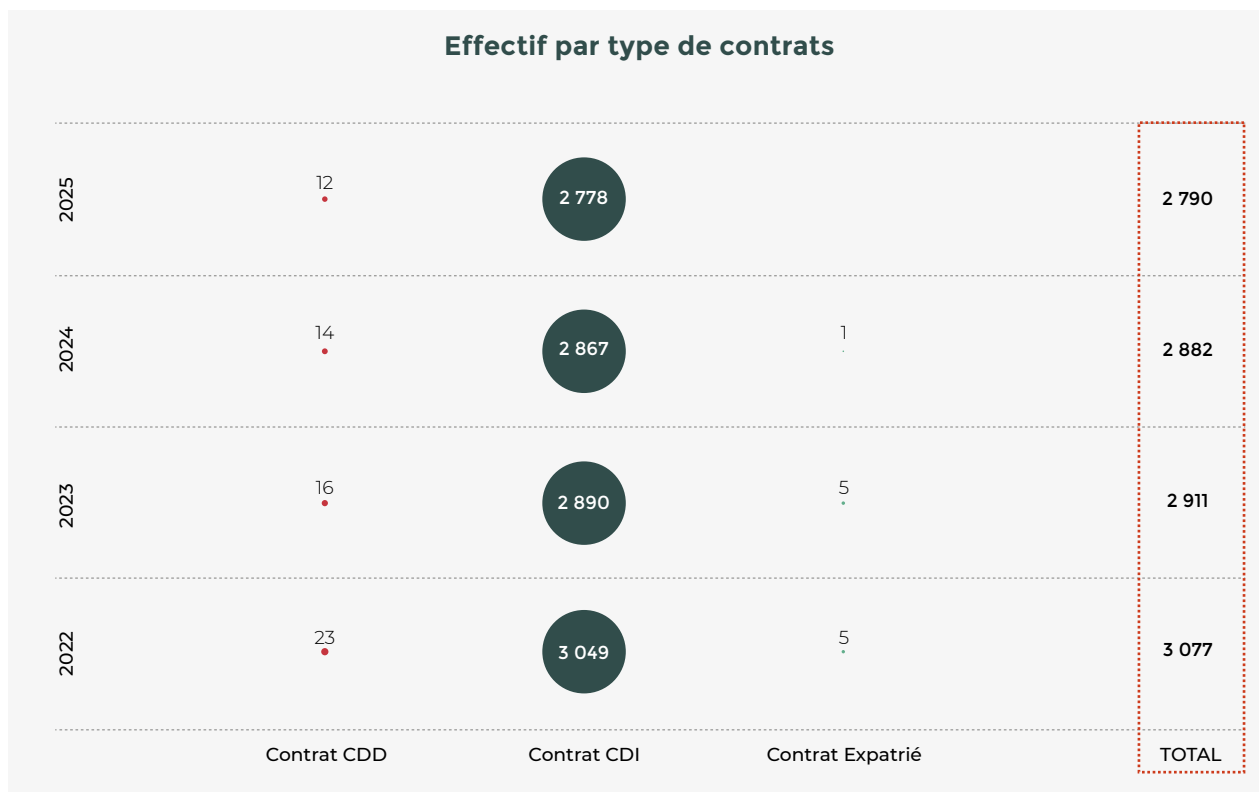
UNE POLITIQUE RH ENGAGÉE ET INCLUSIVE

Dans le cadre de l'amélioration continue de sa politique d'inclusion et de la qualité de vie au travail, Saham Bank a poursuivi le déploiement d'actions à fort impact, articulées autour des axes suivants :

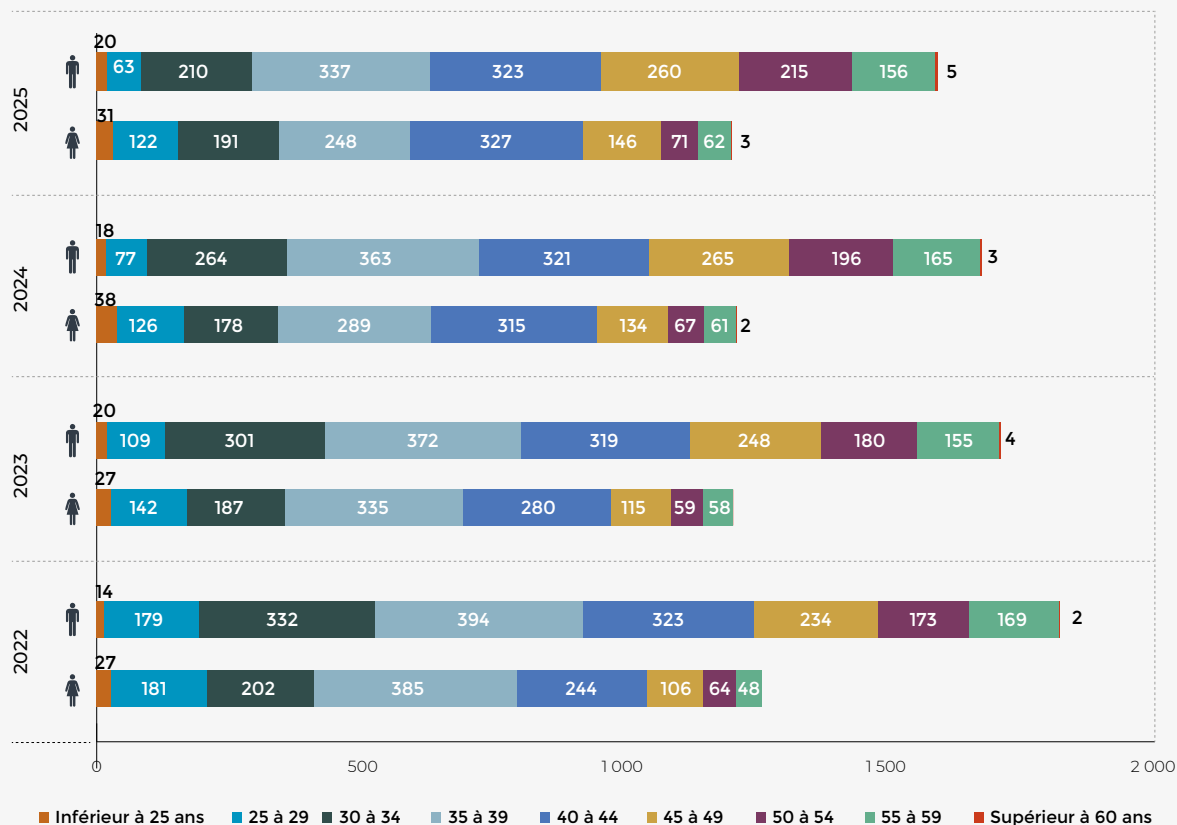
- Un dispositif structuré d'accompagnement des congés de maternité et des absences prolongées, comprenant :
 - Un entretien préparatoire avant le départ, afin d'anticiper les modalités de retour des collaboratrices concernées ;
 - Un entretien systématique à leur reprise pour favoriser une réintégration optimale ;
 - Le remplacement systématique des absences de longue durée par des contrats à durée déterminée, au siège comme au sein du réseau.
- Un mécanisme d'alerte interne dédié à la prévention et au traitement des situations de harcèlement ou de comportements inappropriés qui pourraient porter préjudice aux collaboratrices et collaborateurs.
- Un parcours d'intégration des nouvelles recrues, conçu pour renforcer leur engagement et leur sentiment d'appartenance dès leur arrivée.
- Un processus de recrutement fondé sur une étroite collaboration entre les Ressources Humaines et les métiers, garantissant des pratiques inclusives et équitables, en cohérence avec les principes de transparence portés par la Banque.

- Une vigilance permanente en matière de santé, de sécurité et de bien-être au travail. Saham Bank œuvre à offrir un environnement professionnel sûr et épanouissant, tout en favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- L'enrichissement de l'offre de services aux collaborateurs pour répondre à leurs besoins du quotidien, à travers la mise en place de partenariats avec des établissements externes.

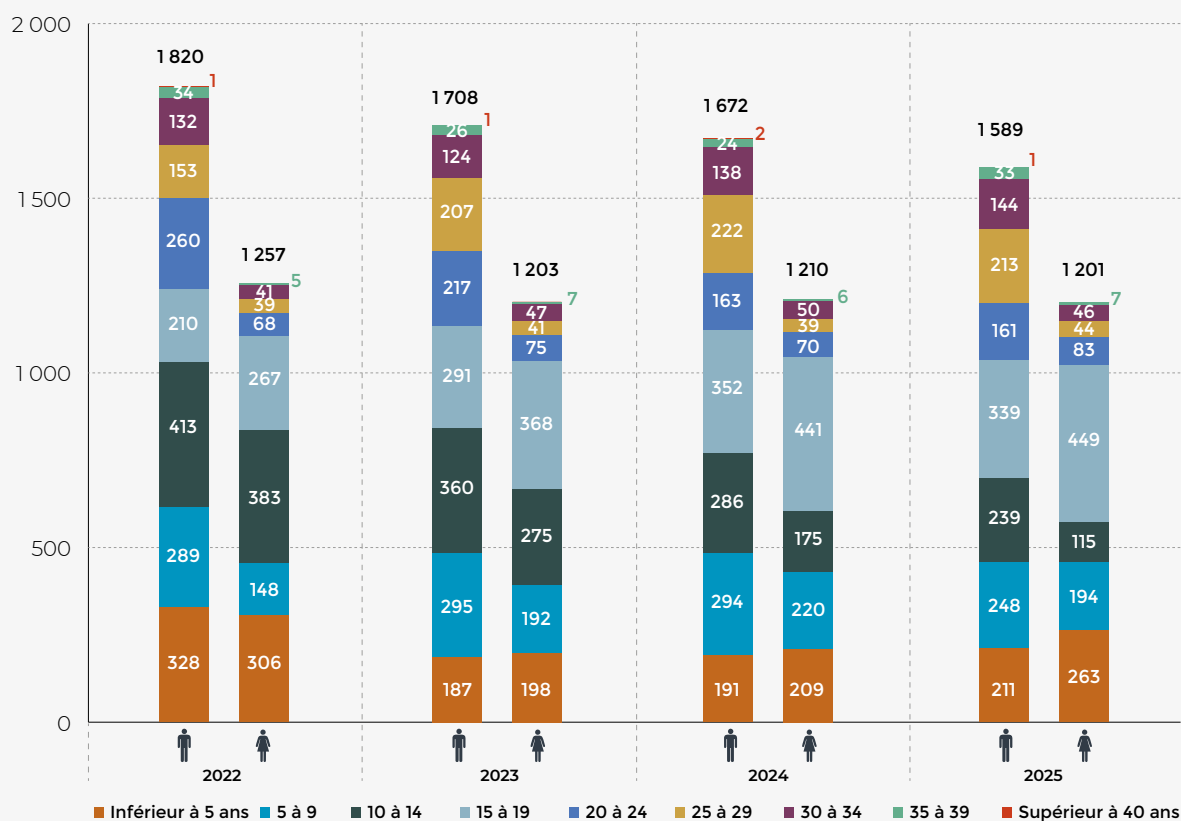
Par ailleurs, l'engagement de Saham Bank en faveur de la qualité de vie au travail a été salué par l'obtention des labels Rekrute Krunchy et Feelgood, qui distinguent les organisations plaçant l'expérience collaborateur, le bien-être et la qualité des pratiques managériales au cœur de leurs priorités. Ces reconnaissances externes valorisent les initiatives de la Banque en matière d'environnement de travail, d'écoute des collaborateurs, de développement des talents et de promotion d'une culture fondée sur le respect et la confiance. Elles constituent également un levier stratégique pour la marque employeur, en renforçant la visibilité et l'attractivité de Saham Bank auprès des candidats, tout en contribuant à la fidélisation des collaborateurs et à la consolidation d'un sentiment d'appartenance durable.



Effectif par tranche d'âge



Effectif par ancienneté



POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION

La politique de recrutement et de rémunération de Saham Bank repose sur des principes de transparence, d'équité et de responsabilité, en cohérence avec les engagements de la banque en matière de développement durable et de responsabilité sociétale (RSE). Elle vise à favoriser l'adhésion et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs, tout en leur offrant une visibilité claire sur leurs parcours de carrière et leurs perspectives d'évolution.

Dans une logique de valorisation des talents, la banque procède régulièrement à l'identification des profils clés et des hauts potentiels. Ces derniers bénéficient de parcours de développement adaptés, conçus pour renforcer leurs compétences et leur offrir des opportunités de progression à tous les niveaux de l'organisation. Cette démarche contribue à instaurer un cadre de travail positif, inclusif et motivant, où chaque collaborateur peut s'épanouir et contribuer pleinement à la performance collective.

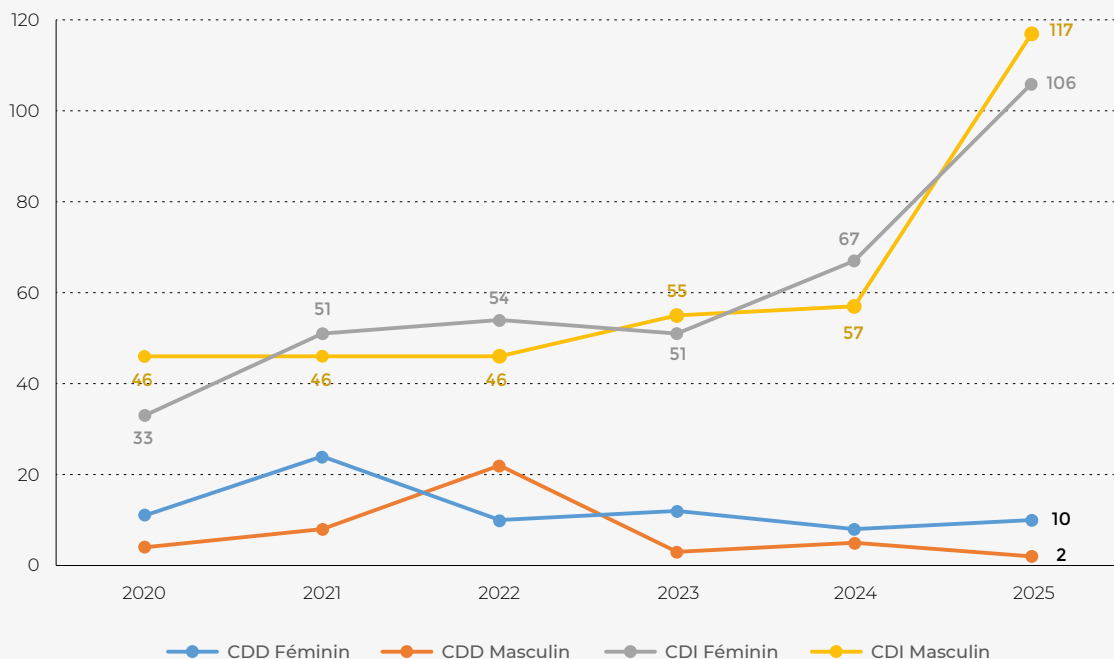
Une attention particulière est portée aux jeunes talents, notamment à travers l'offre de stages de fin d'études et la participation active de Saham Bank à divers forums et événements de recrutement. Ces initiatives permettent de renforcer la marque employeur de la banque, de promouvoir l'égalité des chances et d'attirer des profils diversifiés, en ligne avec les valeurs de diversité et d'inclusion inscrites dans la stratégie RSE.

En matière de rémunération, Saham Bank s'appuie sur des benchmarks de marché et sur une méthodologie de pesée normative des postes, garantissant des niveaux de rémunération cohérents, compétitifs et équitables. La situation des collaborateurs fait l'objet d'un suivi régulier, notamment lors des mobilités internes ou des exercices annuels d'évaluation, afin d'assurer une gestion proactive et responsable des carrières.

Cette politique intégrée de recrutement et de rémunération illustre la volonté de Saham Bank de créer un environnement de travail durable, fondé sur la reconnaissance, l'équité et la valorisation des compétences.

Fidèle à ses engagements en matière de diversité et inclusion, Saham Bank a participé au Forum Handicap Maroc 2025 pour promouvoir l'égalité des chances. Cette présence active souligne une volonté concrète de favoriser l'accès à l'emploi et de valoriser la diversité des talents. L'inclusion y est affirmée comme un levier de performance et un pilier fondamental de la culture d'entreprise.

Recrutement par genre



DIALOGUE SOCIAL, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVE ET DU BIEN-ÊTRE

Saham Bank inscrit sa politique de gestion des Ressources Humaines dans une démarche rigoureuse de conformité aux exigences réglementaires, tout en veillant à promouvoir des pratiques responsables favorisant la cohésion interne et le bien-être social. Cette orientation reflète la volonté de la banque de conjuguer performance durable et responsabilité sociétale, en plaçant le respect des collaborateurs et la qualité du climat social au cœur de ses priorités stratégiques.

La banque attache une importance particulière à la conformité de l'ensemble de ses activités et processus RH aux cadres légaux et réglementaires en vigueur. Cette vigilance permanente garantit une gouvernance sociale exemplaire, fondée sur l'éthique, la transparence et la responsabilité. En sécurisant ses pratiques, Saham Bank renforce la confiance de ses parties prenantes et affirme son engagement en faveur d'une gestion des talents durable et irréprochable.

Convaincue que la qualité du dialogue social constitue un levier essentiel de stabilité et de performance collective, Saham Bank œuvre à instaurer un climat de concertation constructif entre la Direction, les instances représentatives du personnel et l'ensemble des collaborateurs. Le respect de la liberté syndicale, l'écoute active et la promotion d'échanges réguliers permettent d'anticiper les enjeux sociaux, de prévenir les tensions et de soutenir une dynamique de collaboration durable au sein de l'organisation.

Attachée aux principes d'équité et de respect, Saham Bank veille à offrir à chacun un cadre professionnel exempt de toute forme de discrimination et garantissant une égalité de traitement tout au long du parcours professionnel.

La protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs constitue par ailleurs une responsabilité fondamentale pour Saham Bank, qui veille à assurer des conditions de travail sûres et adaptées, tout en déployant des dispositifs de prévention destinés à limiter les risques professionnels. Cette approche préventive participe à la préservation du capital humain de la banque et témoigne d'une attention constante portée à la qualité de vie au travail.

Dans cette dynamique, Saham Bank a mené plusieurs campagnes de sensibilisation et de dépistage au bénéfice de ses collaboratrices et collaborateurs. Des actions ciblées ont ainsi été organisées, notamment le dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus pour les collaboratrices de plus de 40 ans, le dépistage du cancer de la prostate, ainsi qu'une campagne de dépistage de la tuberculose ouverte à l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, la banque a organisé deux campagnes de don de sang en partenariat avec le centre de transfusion sanguine de Casablanca, réaffirmant son engagement en faveur de la solidarité et de la santé publique.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, appuyée par un pilotage structuré des indicateurs sociaux, permettant d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et de renforcer durablement la politique sociale de la banque.

Afin d'assurer un suivi transparent et mesurable de sa performance sociale, Saham Bank s'appuie sur un ensemble d'indicateurs clés reflétant l'impact concret de ses engagements en matière de responsabilité humaine et sociale.

101 personnes représentantes du personnel
(délégués titulaires et délégués suppléants)

6 réunions effectuées par les représentants du personnel
(2 Comités d'Entreprise & 4 Comités Hygiène et Sécurité)

0 jour de grève

8 licenciements

177 démissions

29 accidents du travail

19 litiges sociaux

CAPITAL HUMAIN, L'EXCELLENCE AU SERVICE D'UNE CROISSANCE DURABLE

Saham Bank considère le capital humain comme un levier déterminant de sa performance et de sa transformation durable. Dans un environnement en pleine mutation, la banque s'attache à accompagner l'évolution continue des compétences de ses collaborateurs tout en leur proposant des parcours professionnels stimulants, porteurs de sens et alignés sur les ambitions stratégiques. Cette orientation traduit une conviction forte : la réussite collective repose avant tout sur l'engagement et le développement des femmes et des hommes qui composent l'organisation.

Dans cette dynamique, Saham Bank met à disposition des collaborateurs et des nouvelles recrues un ensemble d'opportunités destinées à accompagner leur progression et à enrichir leur expertise. Ces opportunités prennent la forme de parcours de formations variés, incluant des formations certifiantes, des initiatives de reskilling et d'upskilling, ainsi que des actions ciblées pour le développement du leadership, en particulier auprès des « Seniors Managers » et de la communauté



des « Leaders ». Par ailleurs, la banque renforce son attractivité auprès des jeunes talents à travers des initiatives dédiées, telle que les « Job dating Days » dont la première édition a permis de créer un espace privilégié de rencontre avec les jeunes diplômés spécialisés dans les métiers des nouvelles technologies, en cohérence avec les enjeux de transformation du secteur bancaire.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES POUR UN ACCOMPAGNEMENT CIBLE

Dans une logique proactive de gestion du capital humain, Saham Bank a instauré en 2025 un dispositif structuré d'évaluation des compétences. Ce système repose sur une appréciation managériale des collaborateurs du siège et sur des bilans de compétences dédiés aux équipes commerciales. Il permet d'objectiver les écarts entre compétences détenues et compétences requises, favorisant ainsi une allocation efficiente des ressources de formation.

Les résultats de cette campagne ont permis d'identifier des priorités d'accompagnement au profit de métiers stratégiques tels que les fonctions régaliennes, la Banque d'Investissement et les conseillers de clientèle. Ce ciblage contribue à sécuriser les activités à forte valeur ajoutée. Au-delà de la réponse aux besoins immédiats, ce dispositif installe une véritable culture d'apprentissage continu, renforçant la résilience organisationnelle et favorisant une meilleure articulation entre gestion des talents, mobilité interne et trajectoires professionnelles.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES « SENIORS MANAGERS »

Dans un contexte de transformation stratégique, Saham Bank a fait le choix d'investir dans le développement de son capital humain en lançant un programme d'accompagnement des Senior Managers et Leaders. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la banque d'incarner l'excellence, l'innovation et la centricité client, en dotant ses dirigeants et leaders des compétences et des postures nécessaires pour piloter le changement dans un environnement marqué par la croissance et la complexité. L'objectif est clair : renforcer la capacité de leadership, consolider l'alignement stratégique et permettre aux leaders de porter la vision de transformation auprès de l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes.

Avec une mise en œuvre progressive jusqu'en 2026, ce programme multimodal et intégré combine des approches complémentaires : un travail approfondi sur la connaissance de soi grâce au profiling MBTI et au coaching individuel, des modules de formation de haut niveau dispensés par des partenaires académiques de renom, ainsi que des séances de codéveloppement favorisant l'intelligence collective. Les thématiques abordées

couvrent des enjeux clés pour l'avenir de la Banque : leadership transformationnel, mindset stratégique, expérience client, transformation digitale et intelligence artificielle, communication d'influence et prise de parole.

Les premiers résultats des groupes pilotes témoignent de l'impact concret de cette initiative dès 2025 :

- > **50** profils MBTI⁷ réalisés,
- > **100** heures de coaching individuel,
- > **24** jours de formation en présentiel,
- > **30** heures de codéveloppement collectif.

Ces chiffres traduisent l'engagement de Saham Bank à investir durablement dans ses talents et à préparer ses leaders à relever les défis de demain. En structurant ainsi son programme d'accompagnement, la banque affirme sa responsabilité sociale et son ambition de bâtir une organisation résiliente, innovante et centrée sur l'humain, capable de porter une transformation durable au service de ses clients et de la société.

ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE FORMATION DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'AUTONOMISATION

L'année 2025 a marqué une étape décisive pour Saham Bank, où la formation s'est affirmée comme un levier stratégique au service de la transformation et de l'autonomisation de l'institution.

Dans un contexte de transition et de redéfinition des orientations stratégiques, le renforcement des dispositifs de développement des compétences a permis de sécuriser la continuité des activités et de soutenir les ambitions de croissance.

 15 598 heures de formation dispensées	 448 collaborateurs formés
 59 actions de formations déployées	 30 Collaborateurs inscrits à l'Executive Master Management Bancaire
 11 Collaborateurs ayant bénéficié d'un reskilling	 436 Collaborateurs ayant bénéficié d'un upskilling
 4 Collaborateurs inscrits à la licence professionnelle bancaire	 96 Collaborateurs ayant participé au séminaire d'intégration des nouvelles recrues (action déployée fin janvier 2026)
 109 Collaborateurs ayant suivi des formations Soft Skills/Leadership (y compris les Senior Managers)	

7. Le MBTI® (Myers & Briggs Type Indicator) est un indicateur de personnalité conçu pour aider à comprendre comment les individus perçoivent le monde et prennent des décisions. Il est généralement utilisé pour améliorer le style de management.

Un chantier prioritaire a porté sur la conception et le lancement des modules de formation réglementaires, élaborés en étroite collaboration avec les lignes métiers clés (Conformité, IT, Risque). Cette démarche a garanti un alignement rigoureux avec les exigences légales et prudentielles du secteur bancaire. La digitalisation de ces formations doit permettre d'assurer une qualité pédagogique élevée, une traçabilité optimale et une conformité renforcée. Les thématiques couvertes – sanctions et embargos, LCB-FT, lutte contre la corruption, sécurité des systèmes d'information, KYC, FATCA et gestion des conflits d'intérêts – témoignent de la volonté de la banque de consolider son assise réglementaire.

Parallèlement, le déploiement de la plateforme Learning Management System "Excellia" a constitué une avancée majeure. Ce nouvel outil centralise la distribution, le suivi et le pilotage des formations digitales, tout en renforçant la gouvernance et la fiabilité du reporting. Excellia intègre une offre riche et diversifiée, allant des soft skills aux formations métiers conçues en interne, dans une logique de blended learning. Cette dynamique prépare la création de la Saham Bank Academy, véritable catalyseur de l'excellence et de l'innovation en matière de formation. Enfin, des parcours spécifiques ont été conçus pour les communautés de Leaders et de Talents, afin de renforcer les capacités managériales et préparer les relais de leadership indispensables à la réussite de la transformation.

FORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR ACCOMPAGNER LES MÉTIERS SENSIBLES ET RÈGLEMENTÉS

Saham Bank a poursuivi en 2025 ses efforts d'accompagnement des métiers soumis à des exigences réglementaires renforcées. Des parcours dédiés ont été déployés pour les équipes de la Conformité, de l'Audit, des Activités de Marché et du Contrôle Permanent, avec l'obtention de certifications reconnues telles que celles de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et la certification internationale ACAMS⁸. Ces actions renforcent la maîtrise des risques réglementaires et consolident la crédibilité institutionnelle de la Banque.

La banque a également poursuivi le parcours de Reskilling Chargé de Clientèle Entreprise, destiné à accompagner le développement de la filiale

commerciale PME. Ce programme offre aux collaborateurs l'opportunité de diversifier leurs compétences et de construire des trajectoires d'évolution professionnelle, tout en répondant aux besoins de développement commercial.

Enfin, pour améliorer durablement la satisfaction client, de nouveaux parcours ont été mis en place afin de soutenir l'évolution des offres de services et promouvoir une expérience client différenciante. Des dispositifs d'accompagnement terrain ont été déployés auprès de la force de vente Retail, facilitant l'appropriation des nouvelles propositions de valeur et l'adoption de standards relationnels alignés avec les ambitions de la Banque.

8. ACAMS : Association of Certified Anti-Money Laundering Specialists qui fournit une certification pour la lutte contre la criminalité



DÉONTOLOGIE ET CONFORMITÉ AU SERVICE DE LA PERFORMANCE DURABLE

“ Pour Saham Bank, l’intégrité constitue bien plus qu’une obligation réglementaire : elle est le fondement même de la relation de confiance avec ses clients et partenaires. À travers son Code Déontologique, l’institution définit un cadre de conduite strict où la loyauté, la transparence et le respect du secret bancaire sont érigés en principes absolus.

Face aux défis de la transformation digitale et de la criminalité financière, la banque déploie un dispositif de vigilance aux standards internationaux. Ce système global repose sur une politique de « tolérance zéro » envers la corruption et s’appuie sur des piliers opérationnels robustes : de la protection rigoureuse des données personnelles (Cyber-résilience) à la prévention des abus de marché et des conflits d’intérêts. ”

LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Le code déontologique de Saham Bank définit les règles de conduite obligatoires pour l'ensemble du personnel. Il repose sur des valeurs d'intégrité, de loyauté et de transparence, visant à protéger la réputation de l'institution et les intérêts des partenaires.

Les engagements clés incluent le respect absolu du secret bancaire et de la confidentialité, la prévention

et la gestion rigoureuse des conflits d'intérêts, une politique stricte de lutte anti-corruption et anti-traffic d'influence et le respect des règles sur les cadeaux et invitations.

Par ailleurs, un droit d'alerte confidentiel est en place pour signaler toute infraction grave.

DISPOSITIF DE CONFORMITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Saham Bank place l'éthique et la conformité réglementaire au sommet de ses priorités stratégiques afin de garantir la confiance de ses clients et partenaires. Ce dispositif global s'appuie sur une culture de vigilance permanente et des processus rigoureux visant à sécuriser les marchés, prévenir les comportements illicites et assurer une transparence totale. À travers ses piliers opérationnels, la banque réaffirme son engagement pour une gouvernance intègre et une sécurité financière de standard international.

Outre les dispositifs déployés en matière de conformité réglementaire tels que la protection des données personnelles, le dispositif de lutte anti-corruption, la protection du consommateur, l'application du Code de Conduite déontologique et l'intégrité des marchés, Saham Bank veille également au respect de la sécurité financière à travers l'identification des clients et contreparties, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des embargos et sanctions internationales et ce, conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur en la matière.

Chaque collaborateur est acteur de la conformité réglementaire et de la protection des intérêts des investisseurs.

PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIANCE NUMÉRIQUE

Saham Bank s'est engagée dans une transformation digitale afin d'offrir des services bancaires innovants, fluides et accessibles en toute confiance. Dans cette démarche, la cybersécurité occupe une place centrale dans la stratégie de la banque.

PARTICIPATION à LA REGIONAL CYBER WEEK

Saham Bank a sponsorisé la Semaine Régionale de la Cybersécurité (Regional Cyber Week), organisée à Rabat du 15 au 19 septembre 2025 sous le thème « L'avenir de la cybersécurité : la souveraineté numérique au service d'un développement économique durable ». L'événement a réuni experts et décideurs pour débattre de la cyber-résilience et renforcer la coopération régionale.

Cette rencontre a rassemblé les principaux acteurs du secteur afin d'échanger sur les enjeux stratégiques liés à l'intelligence artificielle et à la résilience numérique.

À travers conférences, ateliers et compétitions, elle a visé à renforcer la collaboration, stimuler l'innovation et développer les compétences face aux menaces émergentes, confirmant le rôle du Maroc comme acteur clé de la cybersécurité en Afrique et dans la région arabe.

Ainsi, Saham Bank met en œuvre des dispositifs - humains, organisationnels et techniques - pour protéger les opérations bancaires, prévenir la fraude et garantir la confidentialité des informations, quel que soit le canal utilisé. Ces dispositifs sont intégrés dans la gouvernance de gestion des risques de la banque et pilotés par une filière d'expertise dédiée, Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), rattachée à la Direction Générale.

Ces dispositifs sont intégrés dès la conception des services digitaux et renforcés en continu pour s'adapter à l'évolution des usages et des menaces.

Afin de prendre en compte l'évolution de la cybercriminalité, en cohérence avec l'état de l'art et les standards internationaux en termes de Sécurité de l'Information, ainsi que la réglementation en vigueur, la banque veille dans sa stratégie de Cybersécurité à :

- Protéger les données des clients et la capacité à opérer les services de la banque, tenant compte des menaces, des risques et des exigences réglementaires, dès la conception.
- Faire évoluer le pilotage de la Cybersécurité en augmentant à la fois les protections et contrôles, et les capacités de détection et de réaction.
- Accompagner les clients à travers des actions de communication et de pédagogie pour encourager des comportements numériques responsables et sécurisés.

En plaçant l'humain, la confiance et la sécurité au cœur de sa transformation digitale, Saham Bank s'engage à offrir une expérience bancaire moderne, fiable et respectueuse des données, au service d'une relation durable avec ses clients et l'ensemble de ses parties prenantes.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Saham Bank agit en tiers de confiance pour protéger les données sensibles de ses clients et collaborateurs en se conformant strictement à la loi 09-08 via des dispositifs robustes de sécurité. La mise en conformité est assurée par une double responsabilité entre les entités opérationnelles et la direction de la Conformité, qui supervise l'application des règles et pilote les pratiques en liaison avec la CNDP.

PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Saham Bank déploie un dispositif rigoureux de prévention des conflits d'intérêts, structuré autour de deux axes majeurs : les conflits institutionnels, liés aux activités commerciales du Groupe avec ses partenaires, et les conflits individuels, pouvant impliquer les collaborateurs ou mandataires sociaux en direct ou via leurs proches. Ce cadre normatif garantit la conformité réglementaire et protège la banque contre les risques juridiques ou de réputation.

La mise en œuvre de cette politique repose sur des principes opérationnels et éthiques :

- L'organisation assure l'autonomie des fonctions sensibles par un rattachement direct au Directoire. Elle impose une séparation physique stricte, notamment pour la Salle des Marchés, ainsi que des procédures d'habilitation limitant l'accès aux informations confidentielles au strict besoin.
- La banque applique des règles d'équité absolue dans le traitement des ordres clients. Elle interdit tout intéressement personnel des collaborateurs aux transactions et impose une transparence totale sur les frais et commissions.
- Une cartographie des risques, révisée annuellement, permet d'identifier les situations critiques. Cette démarche est soutenue par des programmes de formation continus et une obligation pour chaque collaborateur de déclarer annuellement tout lien d'intérêt potentiel.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET DE VIGILANCE ANTICORRUPTION

Saham Bank applique une politique de « tolérance zéro » envers la corruption via un cadre normatif robuste et des équipes dédiées. Chaque collaborateur est investi d'une responsabilité individuelle de détection et de signalement des comportements anormaux, incluant les cadeaux et avantages d'affaires.

Ce programme structuré repose sur des leviers clés :

- Mise en place d'une cartographie des risques de corruption et évaluation rigoureuse des tiers.
- Formations généralisées et programmes spécifiques pour les profils les plus exposés.
- Dispositif obligatoire de déclaration des cadeaux et repas d'affaires via une adresse dédiée.
- Système de signalement professionnel auprès de la hiérarchie ou du Chief Compliance Officer (CCO).
- Intégration d'un régime disciplinaire strict en cas de manquement au Code de Conduite.

PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS

La réglementation sur la transparence et l'intégrité des marchés vise à garantir un marché efficient en éradiquant l'asymétrie informationnelle. Saham Bank s'y conforme en imposant des règles strictes pour prévenir et détecter les abus de marché, autour de trois piliers :

- **L'information privilégiée** : interdiction absolue d'utiliser ou de transmettre des données non publiques et précises, susceptibles d'influencer les cours.
- **Le délit d'initié** : proscription de toute opération boursière, recommandation ou modification d'ordre basée sur des informations confidentielles, que ce soit pour compte propre ou pour autrui.
- **La manipulation de marché** : interdiction de diffuser de fausses informations, des rumeurs ou

d'utiliser des pratiques trompeuses pour altérer le fonctionnement régulier des marchés.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE : UN DISPOSITIF DE VIGILANCE INTÉGRÉ

Dans un environnement réglementaire en constante mutation, Saham Bank place la maîtrise des risques de conformité au cœur de sa stratégie opérationnelle. À travers sa Service Unit Conformité, la banque déploie un dispositif rigoureux articulé autour de la connaissance approfondie de ses contreparties, la lutte proactive contre les flux illicites et le strict respect des régimes de sanctions internationales. Cette organisation repose sur une synergie entre expertise humaine, pilotage technologique et alignement aux meilleures pratiques de Sécurité Financière.

Connaissance Client (KYC)

Le département dédié à la connaissance clientèle centralise l'identification et la vérification des données tiers (collecte, analyse, revues périodiques). Le dispositif est structuré via une « tour de contrôle » coordonnant les métiers et l'appui technologique

pour sécuriser l'entrée et le suivi de la relation d'affaires.

Lutte contre le Blanchiment et le Terrorisme (LCB/FT)

Reposant sur une approche par les risques, ce programme assure la surveillance des opérations et les déclarations de soupçons auprès de l'ANRF⁹. La banque réalise un Risk Assessment annuel pour s'aligner sur les standards internationaux et répondre aux exigences de collecte de données de Bank Al-Maghrib. Elle mise également sur la formation des équipes de terrain afin de les accompagner pour mieux identifier les signaux en matière de LCB/FT.

Sanctions et Embargos

Saham Bank gère la conformité aux réglementations locales et extraterritoriales en s'appuyant sur un corpus normatif strict et des outils technologiques avancés, comme l'automatisation du tracking des navires, pour sécuriser les opérations de Trade Finance et traiter les alertes liées aux pays sous sanctions.

ACHATS RESPONSABLES

Notre responsabilité sociétale s'étend au-delà de nos propres opérations : en alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) — notamment l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) — nous veillons à rester alignés sur les plus hauts standards d'éthique et de durabilité auprès de notre écosystème de fournisseurs.

UNE RELATION DE PARTENARIAT FONDÉE SUR L'ÉQUITÉ ET LA TRANSPARENCE

Notre politique d'achats repose sur des engagements fermes garantissant l'intégrité de nos processus de sélection. Nous assurons une concurrence loyale et une transparence totale, tout en facilitant l'accès de nos marchés aux PME pour stimuler l'économie locale. Cet engagement repose sur :

- > La lutte contre la corruption et la gestion rigoureuse des conflits d'intérêts.
- > Le respect strict de la Loi N°69-21 sur les délais de paiement, garantissant la santé financière de nos partenaires.

- > La promotion de la diversité et de l'inclusion, en privilégiant des fournisseurs adoptant des pratiques RH exemplaires.
- > La prévention des risques de dépendance, assurant une résilience mutuelle durable.

L'EXIGENCE ESG AU CŒUR DE NOS COLLABORATIONS

Nous exigeons de nos fournisseurs un alignement total avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre charte d'achats responsables impose le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, proscrivant le travail forcé et celui des enfants, et garantissant un environnement de travail sûr et digne.

Sur le plan environnemental, nos partenaires s'engagent à minimiser leur empreinte carbone, à optimiser la gestion des ressources (eau, énergie) et à favoriser l'économie circulaire. Afin de garantir l'application de ces engagements, nous nous réservons un droit d'audit et encourageons une démarche de progrès continu au sein de toute notre chaîne d'approvisionnement.

9. L'ANRF (Autorité Nationale du Renseignement Financier) est le pilier central du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) au Maroc.



GOVERNANCE

“ Respectant les principes généraux de gouvernement d’entreprise, le système de gouvernance de Saham Bank se compose d’un Directoire qui assure ses fonctions de gestion et l’administration courante des activités de l’établissement, ainsi que le pilotage effectif du processus de réalisation des objectifs stratégiques fixés par le Conseil de Surveillance. ”

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a pour mission principale de veiller à ce que la gestion de la Banque s’exerce conformément à la réglementation en vigueur et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l’établissement et peut procéder, à tout moment de l’année, aux vérifications et contrôles qu’il juge opportuns.

Le Directoire rend compte régulièrement de la marche des affaires sociales au Conseil de Surveillance, au minimum une fois par trimestre. Après la clôture de chaque exercice, et dans un délai

maximal de trois mois, il lui présente également les documents prévus par la Loi 17-95, aux fins de vérification et de contrôle.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire. Il fixe les principes et les critères de rémunération, incluant les composantes fixes, variables et exceptionnelles.

Le Conseil de Surveillance délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires et consacre le temps nécessaire à l’exercice diligent de ses missions.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Nom et Prénom	Fonction	Date de première nomination par le CS / ratification lors de l'AGO	Date de renouvellement du mandat	Expiration du mandat
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	Président du Conseil	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2027
Monsieur Moulay Mhamed ELALAMY	Vice-Président du Conseil	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2026
Madame Layla M'ZALI	Membre du Conseil	Cooptation CS du 9 décembre 2009 Ratification AGO du 8 juin 2010	AGO du 22 mai 2024	AGO statuant sur les comptes 2027
Madame Ghita LAHLOU	Membre du Conseil	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2026
Monsieur Driss BENHIMA	Membre Indépendant du Conseil	Cooptation CS du 22 mai 2015 Ratification AGO du 30 juin 2015	AGO du 30 mai 2023	AGO statuant sur les comptes 2026
Monsieur Jean-Luc PARER	Membre Intuitu Personae du Conseil	Cooptation CS du 15 juin 2012 Ratification AGO du 14 mai 2013	-	AGO statuant sur les comptes 2026
Madame Fadwa BEN SAAD	Membre du Conseil	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2026
Monsieur Amine LAHRICHI	Membre du Conseil	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2025
Monsieur Abdelhalim FADIL	Membre du Conseil	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	AGO du 24 juin 2025	AGO statuant sur les comptes 2028
Monsieur Otmane SERRAJ	Membre du Conseil	Nomination AGO 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2028
Madame Sophie ELKRIEF	Membre Indépendant du Conseil	Cooptation CS du 26 novembre 2025 Ratification AGO de juin 2026	-	-
Monsieur Mehdi GHISSASSI	Membre Indépendant du Conseil	Cooptation CS du 3 décembre 2024 Ratification AGO du 13 janvier 2025	-	AGO statuant sur les comptes 2027
Monsieur Abdelaziz TAZI	Conseiller & Président d'Honneur			
Monsieur Abdellatif HAKAM	Conseiller			

CRITÈRES D'INDÉPENDANCE

Le Conseil de Surveillance de Saham Bank comprend en son sein trois membres indépendants :

- Monsieur Driss BENHIMA
- Monsieur Mehdi GHISSASSI
- Madame Sophie EL KRIEF

Ainsi qu'un membre intuitu personae :

- Monsieur Jean-Luc PARER

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance est pris en charge par le Comité des Nominations et de Rémunération qui soumet ses propositions au Conseil de Surveillance, à charge pour ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans le cadre de sa mission, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les travaux de comités spécialisés dont les conclusions ou recommandations peuvent donner lieu à délibération. Les Comités rattachés au Conseil de Surveillance sont au nombre de cinq :

- Le Comité des Risques
- Le Comité d'Audit et des Comptes
- Le Comité des Rémunérations et des Nominations
- Le Comité des Grandes Expositions
- Le Comité Stratégique Intelligence Artificielle & Data

LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est chargé notamment de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de rémunération de ses membres, de ceux du Directoire ainsi que des Directeurs Généraux Adjoints de la banque. Il veille à l'adéquation de la composition du Conseil et de ses comités rattachés, formule des recommandations en matière de nominations et de successions et examine les situations potentielles de conflits d'intérêts liées aux processus de désignation.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins 2 fois par an.

Composition du Comité des Nominations et des Rémunérations au 31/12/2025

Nom et Prénom	Fonction
Monsieur Driss BENHIMA*	Président
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	Membre
Madame Ghita LAHLOU	Membre

* Membre indépendant du Conseil de Surveillance

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES

Le Comité d'Audit et des Comptes est responsable de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de Contrôle Interne appropriés et adaptés à la taille, au profil de risque, à l'importance systématique, à la taille et à la complexité de la banque ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités.

Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2025. Les principaux points examinés sont les suivants :

- L'arrêté des comptes trimestriels, semestriels et annuels.
- Les travaux du Contrôle Permanent, du Contrôle Périodique et de Conformité.
- Le suivi des risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux).
- Le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place.
- Le dispositif de clôture de comptes et de traitement des mainlevées.
- Les synthèses des missions externes effectuées (régulateur...) ainsi que les préconisations émises et les plans de mise en œuvre.
- L'approbation du plan d'audit 2025.

Composition du Comité d'audit et des comptes au 31/12/2025

Nom et Prénom	Fonction
Madame Sophie EL KRIEF	Président
Madame Ghita LAHLOU	Membre
Madame Fadwa BEN SAAD	Membre
Monsieur Otmane SERRAJ	Membre

SOUS-COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES DE DAR AL AMANE

Le Sous-Comité d'Audit et des Comptes est chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle Interne de la fenêtre participative « Dar Al Amane ». Ce comité a été tenu deux fois courant l'exercice 2025.

Composition du Sous-Comité d'Audit et des Comptes de Dar Al Amane au 31/12/2025

Nom et Prénom	Fonction
Madame Sophie EL KRIEF	Président
Madame Ghita LAHLOU	Membre
Madame Fadwa BEN SAAD	Membre
Monsieur Otmane SERRAJ	Membre

LE COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des Risques est chargé notamment d'assister le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance des risques auxquels Saham Bank est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la réglementation relative au risque.

Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2025. Les principaux points examinés sont les suivants :

- Approbation des orientations de la politique de crédit de la banque, des seuils et limites d'encadrement des différents risques (risques de crédit, structurels, de marché et opérationnels) définis dans le cadre de l'appétit pour le risque.
- Suivi du respect de ces seuils et limites d'encadrement, ainsi que des ratios réglementaires.
- Analyse du dispositif de gestion des risques et du fonctionnement du recouvrement.
- Examen du portefeuille d'engagements, des principaux indicateurs de risques et des décisions prises par la Direction des Risques sur les grands dossiers.
- Analyse des résultats des stress tests.

Composition du Comité des Risques au 31/12/2025

Nom et Prénom	Fonction
Monsieur Jean-Luc PARER	Président
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	Membre
Monsieur Moulay Mhamed ELALAMY	Membre
Monsieur Abdelhalim FADIL	Membre

LE DIRECTOIRE

Au 31 décembre 2025, le Directoire se compose de 5 membres nommés par le Conseil de Surveillance.

Nom et Prénom	Fonction
Monsieur Ahmed EL YACOUBI	Président
Madame Asmae HAJJAMI	Membre – Directeur Général
Monsieur François MARCHAL	Membre – Directeur Général
Monsieur Mehdi BENBACHIR	Membre – Directeur Général
Monsieur Jérôme BRUN	Membre – Directeur Général Adjoint

Le Directoire se réunit à cadence régulière afin de partager les sujets d'actualité et les décisions importantes.

SOUS-COMITÉ DES RISQUES DE DAR AL AMANE

Le sous-comité des Risques est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques de la fenêtre participative « Dar Al Amane ». Ce comité a été tenu deux fois courant l'exercice 2025.

Composition du sous-comité des Risques de Dar Al Amane au 31/12/2025

Nom et Prénom	Fonction
Monsieur Jean-Luc PARER	Président
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	Membre
Monsieur Moulay Mhamed ELALAMY	Membre
Monsieur Abdelhalim FADIL	Membre

LE COMITÉ DES GRANDES EXPOSITIONS

Le Comité des Grandes Expositions a pour mission d'examiner et de revoir régulièrement les principaux risques de crédit et grandes expositions du Groupe afin de s'assurer que ceux-ci sont compatibles avec la stratégie et les politiques des risques approuvées ainsi qu'avec le degré d'aversion au risque défini.

Ce comité a été tenu trois fois courant l'exercice 2025.

LE COMITE STRATÉGIQUE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE & DATA

Le Comité Stratégique Intelligence Artificielle & Data a été créé dans un contexte où l'émergence de l'intelligence artificielle représente une transformation majeure pour le secteur bancaire. Il a pour missions principales de valider les orientations et les impacts stratégiques de l'IA, proposer des recommandations au Conseil de Surveillance, suivre la conformité et l'éthique des usages de l'IA. Ce comité a été institué en fin d'année 2025.

Le Directoire assiste également à un certain nombre de comités internes transverses à portée stratégique et/ou décisionnelle justifiant la nécessaire collégialité et portant sur les 6 axes suivants :

- Performance & Management
- Stratégie & Budget
- Gestion des Risques et Conformité
- Finance
- RH
- RSE & Expérience client

Enfin, le dispositif d'animation en cascade de l'ensemble des entités (BU, SU, filiales...) est construit sur le principe de subsidiarité entre les membres du Directoire et avec les lignes des Responsables de BU/SU/Filiales concernées. De ce fait, un certain nombre de comités internes spécialisés sont organisés, en la présence et sous la présidence d'un membre du Directoire.

En particulier, le Directoire s'appuie sur les instances suivantes :

- Comité Senior Management
- Communauté des Leaders

LE COMITE SENIOR MANAGER

Le Comité Senior Manager est composé, en plus des membres du Directoire, des Responsables BU/SU, des Délégués Régionaux et Responsables des filiales. Il a pour objectif d'analyser et piloter l'activité et les résultats de la banque. Il fait partie des principales instances de gestion de la banque. Il a une vocation décisionnaire et informative et se réunit à fréquence mensuelle.

Il permet également de partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres, d'échanger sur les enjeux et sujets majeurs de la banque et de ses filiales ainsi que de renforcer la cohésion et la synergie du Senior Management et des filiales.

LA COMMUNAUTÉ DES LEADERS

Le Directoire a instauré la Communauté des Leaders, un cadre de rencontre trimestriel réunissant des managers et des talents clés de la banque. Cette instance vise à partager les réalisations, aligner les priorités stratégiques et échanger sur les enjeux majeurs d'actualité. Elle contribue ainsi à renforcer la cohésion entre les managers de la banque et des filiales. Avec une vocation informative, ces réunions favorisent également une dynamique collaborative au sein des équipes de direction.

Ce Comité est composé des :

- Membres du Directoire,
- Membres du Senior Manager,
- Membres du Comité, nommés par le Président du Directoire en fonction de leur posture managériale et de leur expérience et leadership/ ou en tant que talents.

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DU GROUPE SAHAM BANK AU 31 DÉCEMBRE 2025

DIRECTOIRE

M. Ahmed EL YACOUBI	
Président du Directoire	SAHAM BANK
Président du Conseil d'Administration	SAHAM LEASING
Administrateur	EQDOM SAHAM CAPITAL PLACEMENT VENTEC
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION
Administrateur représentation de Saham Bank	LA MAROCAINE VIE

Mme Asmae HAJJAMI	
Directeur Général et Membre du Directoire	SAHAM BANK
Présidente du Conseil d'Administration et Administrateur	SAHAM PAIEMENTS
Administrateur	SAHAM LEASING SAHAM BANQUE OFFSHORE
Administrateur représentation de Saham Bank	SAHAM LEASING EQDOM SAHAM BANQUE OFFSHORE EH ACMAR CMI

M. François MARCHAL	
Directeur Général et Membre du Directoire	SAHAM BANK
Président du Conseil d'Administration	INVESTIMA SAHAM BANQUE OFFSHORE SAHAM CAPITAL BOURSE
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION
Administrateur représentation de Saham Bank	SAHAM CAPITAL PLACEMENT CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AU MAROC

M. Mehdi BENBACHIR	
Directeur Général et Membre du Directoire	SAHAM BANK
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION
Président du Conseil d'Administration	SAHAM CONTACT ATHENA COURTAGE
Administrateur	LA MAROCAINE VIE SAHAM PAIEMENTS SAHAM LEASING

M. Jérôme BRUN	
Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire	SAHAM BANK

CONSEIL DE SURVEILLANCE SAHAM BANK

M. Moulay Hafid ELALAMY

Président et Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Président Directeur Général et Administrateur	SAHAM FINANCES SAHAM HORIZON SAHAM REAL ESTATE FUND SAHAM MANAGEMENT COMPANY
Président du Conseil d'administration - Président du Comité Exécutif	FONDATION SAHAM
Président du Conseil d'administration et Administrateur	TELEPERFORMANCE SE IDEATION
Administrateur	SAHAM IMMO

M. Moulay Mhamed ELALAMY

Président et Membre du Conseil d'Administration	EQDOM
Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Directeur Général Délégué	SAHAM HORIZON
Directeur Général Délégué et Administrateur	SAHAM FINANCES SAHAM REAL ESTATE FUND SAHAM MANAGEMENT COMPANY
Président du Conseil d'administration et Administrateur	SAHAM IMMO OASIS INDUSTRIES MEDJOOL STAR M-Care, anciennement dénommée MEDEN HEALTHCARE SAHAM EUROPE
Président Directeur Général et Administrateur	SAHAM INVESTISSEMENT IDEATION DEVELOPPEMENT SAHAM PARTICIPATIONS
Administrateur	SAHAM PAIEMENTS LA MAROCAINE VIE FONDATION SAHAM S-VENTURE, anciennement dénommée SAHAM VENTURE CAPITAL SAHAM INTERNATIONAL
Gérant	IDEATION PARTICIPATION SAHAM LUXEMBOURG SAHAM CAPITAL MANAGEMENT SAHAM DÉVELOPPEMENT

Mme. Layla M'ZALI

Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Directeur Général	DEVECO SOUSS
Président du Conseil d'Administration	GAMMA MOTORS
Co-gérante	NORD SUD OMA HOLDING MARIMBO YASMINA BUS MZALIA SARL E.M.G.C SARL FIBULE IMMO SARL OUMZA SARL MZALI BIOUGRA SARL RESIDENCE CTM SARL LES PREMICES SARL AFRIQUE STAR SARL GERONIMO SARL ECLIPSE IMMO SARL VEHICULE CENTER SARL

Mme. Ghita LAHLOU

Président du Conseil d'Administration	MEDIA NETWORK FUND
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Administrateur	SAHAM MEDIA FUND SAHAM CONTACT HOLDING CASABLANCA MEDICALE DEVELOPPEMENT SAHAM HORIZON IMMORENTE WITAMAX UNICONFORT MAROC DOLIDOL FONDATION SAHAM
Administrateur Indépendant	TOTAL ENERGY GROUPE CMGP TGCC
Gérant	KIDS FASHION

M. Driss BENHIMA

Président du Conseil d'Administration	AIR LIQUIDE MAROC AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS TDM AEROSPACE
Administrateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN NEXANS MAROC ASK GRAS SAVOYE MGH FRANCE
Membre Indépendant du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Gérant	NATEEJ SARL

M. Jean-Luc PARER

Membre Intuitu personae du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Membre du Conseil de Surveillance	GROUPEMENT INTERPRODUCTEURS COLLIOURE BANYULS

M. Abdelhalim FADIL	
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Administrateur	EQDOM SAHAM LEASING SAHAM BANQUE OFFSHORE

M. Amine LAHRICHI	
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Administrateur	MEDIA NETWORK FUND
Représentant Permanent de la Société Idéation, Administrateur	PALMIERS SUR MER

Mme. Fadwa BEN SAAD	
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Administrateur	EQDOM SAHAM LEASING SAHAM PAIEMENTS
Directeur Général	M-CARE, anciennement dénommée Meden Healthcare

M. Mehdi GHISSASSI	
Membre Indépendant du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Administrateur	TELEPERFORMANCE
Membre du Conseil Consultatif	QUIBIM GRAPhTX

M. Othmane SERRAJ	
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Administrateur	ARKTIKA CAPITAL AB

Mme. Sophie ELFRIEF	
Membre Indépendant du Conseil de Surveillance	SAHAM BANK
Présidente Exécutive	NewCo SKY
Administratrice Indépendante	Natixis Investment Managers La Française de l'Energie Prévoir Vie

ENTITÉ DU GROUPE SAHAM

M. Othmane ALAOUI BELGHITI	
Administrateur Indépendant	SAHAM BANQUE OFFSHORE
Gérant	ALBEOT INVESTMENT SARL COLOSSEUM DEVELOPMENT SARL

M. Hicham AMAKRAN	
Administrateur	AL MAGHRIBIA TAKAFUL

Mme Zineb AYOUCHE	
Membre du Conseil d'Administration	SAHAM CAPITAL PLACEMENT
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL BOURSE

Mme. Khalida AZBANE	
Président Directeur Général	LES LABORATOIRES AZBANE
Administrateur Indépendant	SAHAM LEASING SONASID CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE
Membre Expert	CESE

M. Aboubakr Seddik BENOUNA	
Administrateur	ATHENA COURTAGE

M. Hamza BEKKALI	
Administrateur	SAHAM BANQUE OFFSHORE

M. Ismail BELLALI	
Administrateur Indépendant	SAHAM PAIEMENTS
Gérant	UNIPAY.MA

M. Mohamed Reda BENNANI	
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	LA MAROCAINE VIE
Administrateur	ATHENA COURTAGE AL MAGHRIBIA TAKAFUL INVESTIMA MEJDOOL STAR INTERNATIONAL EDUCATION GROUP – IEG OASIS INDUSTRIES
Représentant permanent-Administrateur personne morale	SAHAM SUPPORT SERVICES

M. Hassan BOULAKNADEL		
Président Directeur Général	AJIAL	
	AKILAM	
	CIMR	
	CIMR ATTADAMOUN	
	CIMR IDDIKHAR	
	CIMR PREVOYANCE	
Président du Conseil d'Administration - Représentant Permanent CIMR	RAMICAL	
	CIMR IMMO PREMIUM	
	CIMR INVEST IMMO	
Administrateur Unique - Représentant Permanent CIMR	CIMR PATRIMOINE	
	NEJMA	
	PASTEUR	
Membre Conseil de Surveillance - Représentant Permanent CIMR	RANILA	
	RISMA	
Membre Comité de Surveillance	ALHIF	
Membre Conseil de Surveillance	H PARTNERS	
Président du Conseil d'Administration	COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT	
	GENERATION PERFORMANCE	
Administrateur	LESIEUR CRISTAL	
	AUTO HALL	
Administrateur Représentant Permanent CIMR	COSUMAR	
	A6 IMMOBILIER	
Administrateur	AFMA	
	AJIAL	
	AL MADA HOLDING	
	AL MADA VENTURE CAP	
	AM INVEST MOROCCO	
	BANQUE CENTRALE POPULAIRE	
	BRASSERIES DU MAROC	
	CDV PATRIMOINE	
	CDV PROMOTION	
	CENTURIS	
	CFG BANK	
	CHENE CAPITAL	
	CIMR ATTADAMOUN	
	CIMR IDDIKHAR	
	CIMR PREVOYANCE	
	CIMR TRESO PLUS	
	EQDOM	
	LAFARGE HOLCIM MAROC	
	M'OFFICE	
	OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE	
	OPCI EDUCAPITAL	
	SAPINO	
	SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	
	SOMED	
	Administrateur Indépendant	CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER
	Gérant	CIMR FONCIA
		LABEL

Mme. Imane CHAKIR	
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION

M. Youssef DAKKOUNI	
Administrateur	SAHAM PAIEMENTS

M. Moulay Abdelaziz ELALAMY	
Administrateur	EQDOM
	LA MAROCAINE VIE
	ATHENA COURTAGE
Co-Gérant	SAHAM SKHIRAT SARL

M. Adil EL KOURRI	
Administrateur	SAHAM CONTACT

M. Mohamed EL MARZOUQI	
Président Directeur Général et Administrateur	HOLDING CASABLANCA MÉDICALE DÉVELOPPEMENT
	PALMIERS SUR MER
	SAHAM SUPPORT SERVICES
Président Directeur Général, Administrateur et Représentant permanent-Administrateur personne morale	S-VENTURE, anciennement dénommée SAHAM VENTURE CAPITAL
	SAHAM MÉDIA FUND
Directeur Général Administrateur	SAHAM EUROPE
	IDÉATION
Administrateur et Représentant permanent d'un Administrateur personne morale	INVESTIMA
	LA MAROCAINE VIE
	MÉDIA NETWORK FUND
	SAHAM FINANCES
	SAHAM HORIZON
	SAHAM LEASING
	SAHAM REAL ESTATE FUND
Gérant	M-CARE, anciennement dénommée MEDEN HEALTHCARE
	IDÉATION TRANSPORT
Co-gérant	ELALAM IMMOBILIER
	FONCIÈRE SANTÉ MAROC
	GSOFCOMPANY
	IDÉATION INVESTISSEMENT
	MADINAT EL OULFA
	MPC CASABLANCA
	MUTÉO
	SDZ PROMOTION
	SHERPA FINANCE
	16-9 OULED AZZOUZ
25 SM RF	
45 ALMAZ	
FINANCIÈRE SAB KÉNITRA	

M. Mohamed EL MORABIT	
Directeur Général	SAHAM PAIEMENTS
Administrateur	SAHAM PAIEMENTS

Mme. Amina FIGUIGUI	
Directeur Général	ONP
Administrateur Indépendant	EQDOM
	CIMENTS DU MAROC
	TERRAMIS
	SNEP
Administrateur	INRH
	INPPLC
	ISCAE
Administrateur représentant l'ONP	ANDA

M. Mohamed FILAL	
Administrateur	SAHAM CONTACT

Mme. Nawal HAKAM	
Administrateur	INVESTIMA
	AUTO NEJMA
	ÉTABLISSEMENT HAKAM FRÈRES
	HAKAM ABDELLATIF FINANCE

Mme Isabelle HAOUCH	
Administrateur représentation de SAHAM BANK	INVESTIMA
	SAHAM CONTACT
	ATHENA COURTAGE

M. Abderrazak HASSOUNI	
Administrateur	AL MAGHRIBIA TAKAFUL

Mme Kawtar JOHRATI	
Administrateur Indépendant	DIANA HOLDING
	COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (CMT)
	SOREC
	ITHMAR CAPITAL
Expert Indépendant	VALORIS EQUITY FUND
Présidente du Comité d'Allocation d'Actif	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES

M. Taoufik LACHKER HIDARA	
Directeur Général & Administrateur	LA MAROCAINE VIE
Président du Conseil d'Administration	MAROCAINE VIE IMMOBILIER
Représentant permanent de La Marocaine Vie au Conseil d'Administration	ATHENA COURTAGE
	LOSTE ET COMPAGNIE D'ASSURANCES

Mme. Khadija LARAKI	
Administrateur Indépendant	MOBILISE FINANCIAL SERVICES (ex RCI FINANCE)
Administrateur	INVESTIMA
	FOMAGERIES BEL
	FLEXIMAT
	TAKADO
Administrateur	FILACOM
Directeur Général	

M. Larbi MOULINE	
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL BOURSE
Président du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION
Président du Conseil d'Administration	SAHAM CAPITAL PLACEMENT

Mme. Rim BENSOUA MOURRI	
Administrateur	LA MAROCAINE VIE
	SAHAM CAPITAL PLACEMENT
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL GESTION
	SAHAM CAPITAL BOURSE

Mme. Ouafae MRIOUEH	
Président du Conseil	LA FONCIERE HOSPITALIERE UIR
	HUIR
	OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE
Représentent permanent d'ATLANTIC Re	CAT ASSURANCE ET REASSURANCE
	EQDOM
	JAWHARAT ACHAMAL
	SMAEX
Représentent permanent de la CDG	ATLANTASANAD
	LAFARGE HOLCIM
Administrateur	CDG INCEPT
	FONDATION CDG

Mme. Narjis OUEDRHIRI	
Membre du Conseil de Surveillance	SAHAM CAPITAL BOURSE
Administrateur	SAHAM PAIEMENTS

Mme. Houda RAHMANI	
Administrateur	LA MAROCAINE VIE

M. Said RKAIBI	
Président du Conseil d'Administration	OMNIDATA
	OMNISHORE
	DIAL TECHNOLOGIES
	MEDTECH
Président du Conseil de Surveillance	S2M
Vice-Président du Conseil de Surveillance	DISWAY
Administrateur	SAHAM LEASING
	NCRM
	AeBDM
	FORUM
	SOPRIMA
	OPPSCIENCE

M. Mohammed TAHRI	
Administrateur	SAHAM LEASING
	EQDOM
Administrateur représentation de INVESTIMA	VENTEC
Directeur Général	INVESTIMA

M. Abdelaziz TAZI

Président Directeur Général VENTEC
Administrateur ECOWELL
EQDOM
INVESTIMA
AFRICA FIRST ASSIST
DOUNITEX
SIRMEL
INDUSPARC
Membre du Comité MCS
de pilotage
Conseiller SAHAM BANK

M. Yassine SEKKAT

Administrateur EQDOM

M. Faiçal ZAHLANE

Administrateur AL MAGHRIBIA TAKAFUL

M. Aboubakr ZEHOUANI

Directeur Général Délégué SAHAM PAIEMENTS
Administrateur SAHAM PAIEMENTS

M. Tahar ZERRARI

Administrateur représentation SAHAM CAPITAL PLACEMENT
de SAHAM CAPITAL GESTION
Directeur Général SAHAM CAPITAL GESTION

M. Youssef ZERRARI

Administrateur SAHAM CONTACT
SAHAM PAIEMENTS

M. Jawad ZIYAT

Président Directeur Général INJAZ HOLDING
Administrateur Indépendant SAHAM LEASING
Président RAJA CLUB ATHLETIC

MATRICE DE CORRESPONDANCE

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		Page
	PARTIE	SOUS-PARTIE	
Stratégie RSE	Nouveau modèle de performance durable de Saham Bank	Stratégie ESG	144-146
Périmètre du rapport, entités du groupe	Nouveau modèle de performance durable de Saham Bank	Mot du président Stratégie ESG	143 144-146
Analyse de matérialité des différents aspects ESG	Nouveau modèle de performance durable de Saham Bank	Stratégie ESG	144-146
Note descriptive de la collecte d'informations	Cadre méthodologique du rapport ESG	Cadre méthodologique du rapport ESG	149-150
Référentiels adoptés	Nouveau modèle de performance durable de Saham Bank	Stratégie ESG Cadre méthodologique du rapport ESG	144-146 149-150

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		Page	
	PARTIE	SOUS-PARTIE		
ENVIRONNEMENT	Litiges, contentieux relatifs à l'environnement	Ethique, déontologie et efficacité de la gouvernance	Litiges et affaires contentieuses relatifs à l'environnement	150
	Informations environnementales (activités polluantes, politique en matières d'environnement pour compte propre, gestion des déchets...)	Sobriété au cœur de notre modèle énergétique et hydrique	Saham Bank : acteur de la transition énergétique et durable au Maroc La gestion durable de l'eau : un impératif national au cœur de la stratégie ESG de Saham Bank Gestion responsable des ressources pour compte propre	151-152
	Mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité	Sobriété au cœur de notre modèle énergétique et hydrique	Saham Bank : acteur de la transition énergétique et durable au Maroc La gestion durable de l'eau : un impératif national au cœur de la stratégie ESG de Saham Bank	151-152
	Consommation en ressources	Sobriété au cœur de notre modèle énergétique et hydrique	Gestion responsable des ressources pour compte propre	154-155
SOCIAL	Recrutement	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Politique de recrutement et de rémunération	172
	Climat Social	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Dialogue social, santé et sécurité au service de la performance collective et du bien-être	173
	Hygiène et santé	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Dialogue social, santé et sécurité au service de la performance collective et du bien-être	173
	Rémunération	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Politique de recrutement et de rémunération	172
	Gestion des carrières	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Politique de recrutement et de rémunération	172
	Formation	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Formation et développement des compétences	175-176

DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		Page
	PARTIE	SOUS-PARTIE	
Mesures mises en place pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Politique de recrutement et de rémunération	172
Égalité H/F	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Diversité et inclusion : un engagement stratégique durable	169
Effectif par branche d'activité	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	L'humain au cœur de la performance : une politique RH engagée et inclusive	170-171
Effectif par Nature de contract (CDI-CDD-Intérim)	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	L'humain au cœur de la performance : une politique RH engagée et inclusive	170-171
Effectif par Catégorie (Cadres, employés)	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	L'humain au cœur de la performance : une politique RH engagée et inclusive	170-171
Effectif par Genre (H/F)	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	L'humain au cœur de la performance : une politique RH engagée et inclusive	170-171
Effectif par Ancienneté	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	L'humain au cœur de la performance : une politique RH engagée et inclusive	170-171
Nombre de représentants du personnel	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Dialogue social, santé et sécurité au service de la performance collective et du bien-être	173
Nombre de jours de grève	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Dialogue social, santé et sécurité au service de la performance collective et du bien-être	173
Nombre d'accidents de travail	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Dialogue social, santé et sécurité au service de la performance collective et du bien-être	173
Nombre de licenciements	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Dialogue social, santé et sécurité au service de la performance collective et du bien-être	173
Nombre de démissions	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Dialogue social, santé et sécurité au service de la performance collective et du bien-être	173
Nombre de recrutements	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Politique de recrutement et de rémunération	172
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs et individuels)	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Dialogue social, santé et sécurité au service de la performance collective et du bien-être	173

SOCIAL

DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		Page	
	PARTIE	SOUS-PARTIE		
GOUVERNANCE	Composition de l'organe de gouvernance	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Gouvernance éthique et durable	168-176
	Indépendance des administrateurs	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Gouvernance éthique et durable	168-176
	Mandats	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Gouvernance éthique et durable	168-176
	Rémunération des administrateurs	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Gouvernance éthique et durable	168-176
	Rémunération des dirigeants (stock-option, avantage en nature)	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Gouvernance éthique et durable	168-176
	Comités spécialisés	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Gouvernance éthique et durable	168-176
	Taux de présence aux réunions	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Gouvernance éthique et durable	168-176
	Relation avec les actionnaires	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Gouvernance éthique et durable	168-176
	Évaluation de l'organe de gouvernance	Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Gouvernance éthique et durable	168-176
	Éthique, déontologie et prévention de corruption	Déontologie et conformité au service de la performance durable	Dispositif de conformité et prévention des risques d'intégrité	178-180

DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		Page	
	PARTIE	SOUS-PARTIE		
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Impact économique et social de l'activité de la société sur la population riveraine	Conjuguer finance solidaire et impact sociétal	Inclusion financière, proximité territoriale et autonomisation des jeunes	158
		Impact social au service de l'inclusion financière	nabD : le nouveau souffle de l'inclusion financière par Saham Bank	159
	Impact des investissements (infrastructures et services publics)	Croissances des territoires		157-161
	Actions correctives mises en place au sein des activités ayant un impact négatif sur les communautés locales	Sobriété au cœur de notre modèle énergétique et hydrique	Gestion responsable des ressources pour compte propre	154-155
	Ethique et corruption, réponse à des incidents de corruption	Déontologie et conformité au service de la performance durable Responsabilité sociale et capital humain : bâtir une culture d'excellence, d'équité, d'inclusion et de bien-être	Dispositif de conformité et prévention des risques d'intégrité	178-180
	Conditions de dialogue avec les parties prenantes	Nouveau modèle de performance durable de Saham Bank	Relations avec les parties prenantes	148
	Politique et critères de sélection des Fournisseurs, Clients	Déontologie et conformité au service de la performance durable	Achats responsables : bâtir une chaîne de valeur éthique et durable	180



05

**ACTIVITÉ
DAR AL AMANE**





DAR AL AMANE: DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF D'UNE OFFRE PARTICIPATIVE ET DE PARCOURS AU SERVICE DE LA SATISFACTION CLIENT

“ Fenêtre participative de Saham Bank, Dar Al Amane poursuit son développement en tant que banque proche de ses clients et engagée pour une finance éthique et inclusive. Forte de huit années d'activité, le succès de la fenêtre s'appuie sur une culture d'entreprise solide, l'engagement de ses équipes, une qualité de service reconnue sur le marché, des synergies renforcées avec Saham Bank et un réseau d'agences dédié couvrant les principales villes du royaume. ”

Les résultats obtenus en 2025, reflètent la solidité du business model de Dar Al Amane qui s'est consolidée au fil des années. Cette évolution a permis à Dar Al Amane de s'imposer comme acteur important du marché participatif au Maroc, affirmant ainsi sa volonté de préserver sa place parmi les leaders de ce marché.

Dar Al Amane propose une gamme complète de produits et services, conforme aux principes de la finance participative, couvrant les besoins de ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises en banque au quotidien, financement, investissement, épargne et assurance Takaful.

DES LEVIERS STRUCTURANTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SA STRATÉGIE

L'année 2025 a été marquée par la mise en place de plusieurs initiatives pour traduire la vision Dar Al Amane :

Renforcement des canaux digitaux

Afin de satisfaire la demande croissante de ses clients en matière de simplicité et d'autonomie, Dar Al Amane a poursuivi l'enrichissement de son application mobile pour rendre l'expérience client plus intuitive et moderne. De nouvelles fonctionnalités ont été ainsi ajoutées : gestion du virement, nouveaux facturiers... Les parcours ont été améliorés notamment les demandes de financement en ligne.

Cette démarche reflète l'engagement de Dar Al Amane à intégrer l'innovation pour améliorer ses services et renforcer sa compétitivité.

Développement du réseau d'agences

Pour plus de proximité vis-à-vis de sa clientèle, Dar Al Amane, déjà présente dans les grandes régions du Maroc, a continué à développer son réseau d'agences à travers l'ouverture d'une nouvelle agence à Casablanca. Elle porte ainsi le nombre d'agences à dix-huit.

Stratégie commerciale centrée sur le client

La stratégie commerciale de Dar Al Amane s'appuie sur un fort dynamisme des équipes et une personnalisation des offres pour chacune de ses cibles, notamment ses clients particuliers, professionnels et entreprises. Elle vise à satisfaire l'ensemble des besoins liés aux projets et aux principaux moments de vie de ses clients (logement, mobilité, équipement, investissement...)

La disponibilité des équipes et la qualité de traitement des demandes des clients renforcent l'efficacité commerciale et positionne Dar Al Amane comme un acteur privilégié auprès de ses clients. Le centre de relation clients de Dar Al Amane joue un rôle important dans l'accompagnement personnalisé des clients et complète les canaux de contact ouverts aux clients.

Dar Al Amane s'appuie également sur des partenariats avec de grands acteurs nationaux (promoteurs immobiliers, concessionnaires automobiles...) pour mettre à la disposition de ses clients une offre et des solutions diversifiées. Pour soutenir sa croissance durable, Dar Al Amane est en permanence à l'écoute de ses clients et de son marché pour améliorer ses parcours et sa proposition de valeur.

FINANCEMENT PARTICIPATIF

Une finance éthique
Un engagement dans la durée

La banque en toute confiance

CONFORME
aux avis du
Conseil Supérieur
des Oulémas

DU SERVICE CLIENT 2025

"Amine, 40 ans, Cadre."

2211
www.daralamane.ma

الأمانيون
DAR AL AMANE

SAHAM BANK
سهام بنك

Saham Bank S.A. à Direction et à Conseil de Surveillance, au capital de 2 152 600 000 Dirhams, 10, Bd Abdelmoumen - 20100 Casablanca - Maroc | R.C. N° 28867 | ICE N°: 0016436700005 | www.sahambank.com DAR AL AMANE - Délégation d'agrément du Wali de Bank Al-Maghrib n°42 en date du 17/04/2017

Satisfaction client, une priorité stratégique

Depuis sa création, Dar Al Amane place la satisfaction client au cœur de ses priorités, que ce soit dans la conception de ses offres, l'élaboration de ses processus et parcours, ou comme fondement central de sa culture d'entreprise. Son « Orientation Client » est confirmée une nouvelle fois en remportant, pour la 5^e année consécutive, le prestigieux titre de « Service Client de l'année 2026 Maroc » dans la catégorie « Banque Participative ».



Cette 5^e distinction, qui témoigne de son positionnement comme un acteur de référence de la finance participative au Maroc, reflète un travail collectif, porté par des équipes mobilisées au quotidien pour offrir une expérience client fondée sur la confiance, l'écoute et l'excellence relationnelle.

En 2026, Dar Al Amane continuera à renforcer son rôle de partenaire de confiance auprès de ses

clients, à améliorer ses parcours digitaux, à enrichir son offre de produit et à développer son réseau d'agences. Fidèle à ses valeurs d'innovation, de partage, d'expertise et d'engagement, elle s'engage à accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets. Acteur actif de l'écosystème participatif, ses projets de développement s'inscriront en cohérence avec l'évolution du cadre réglementaire et juridique.

DES INDICATEURS EN ÉVOLUTION FAVORABLE REFLÉTANT LA SOLIDITÉ DE LA MARQUE

L'année 2025 marque encore une fois le développement continu de Dar Al Amane en augmentant sa croissance et en consolidant ses performances sur les principaux indicateurs d'activité. Elle a ainsi enregistré une évolution solide aussi bien en financements qu'en collecte des dépôts par rapport à l'année précédente. Ceci reflète l'attractivité de la marque et la confiance dont elle jouit auprès de ses clients et son marché.

Au 31/12/2025, les dépôts à vue totalisent un montant de 878 millions de dirhams, en évolution de 20,6 % par rapport à l'année précédente. Les comptes d'investissement s'élèvent à 302 millions de dirhams, en hausse de 7,9 %. Quant aux encours de financement à la clientèle, ils affichent un montant de 4,7 milliards de dirhams, en évolution de 13,6 % par rapport à 2024.

RÉSULTATS FINANCIERS DE DAR AL AMANE AU 31/12/2025

ACTIFS ET PASSIFS DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2025

En milliers de Dirhams

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	218 673	255 172
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	675	721
3. Créances sur la clientèle	4 731 387	4 167 557
. Créances sur Mourabaha	4 704 737	4 149 579
. Créances sur Salam	-	-
. Créances sur autres financements participatifs	-	-
. Autres créances sur la clientèle	26 649	17 978
4. Titres de transaction et de placement	-	-
. dont Certificats de Sukuk	-	-
5. Biens acquis dans le cadre de financements participatifs	628	227
6. Immobilisations données en Ijara	-	-
7. Titres d'investissement titres de participation et emplois divers	-	-
. dont Certificats de Sukuk	-	-
. dont Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
8. Dépôts d'investissement placés et Wakala Bil Istismar placés	-	-
9. Autres actifs	87 545	90 029
TOTAL DE L'ACTIF	5 038 908	4 513 706

En milliers de Dirhams

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 829 081	1 766 735
. A vue	-	-
. A terme	1 829 081	1 766 735
3. Dépôts de la clientèle	985 857	794 568
. Comptes à vue créditeurs	880 894	729 922
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	-	-
. Autres comptes créditeurs	104 963	64 646
4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	5 493	5 417
5. Autres passifs	1 510 983	1 294 008
6. Provisions pour risques et charges	514	1 015
7. Dépôts d'investissement reçus	304 941	283 003
8. Dotation en capital	260 000	260 000
9. Report à nouveau (+/-)	-	-
10. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	86 190	60 329
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	55 849	48 632
TOTAL DU PASSIF	5 038 908	4 513 706

HORS BILAN AU 31/12/2025

En milliers de Dirhams

HORS BILAN	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS	42 449	40 787
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	42 449	40 787
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	24 133	24 133
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	24 133	24 133
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2025	31/12/2024
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	172 195	148 932
1.Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
2.Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	161 594	140 283
3.Produits sur titres de propriété ⁽¹⁾ et certificats de Sukuks	-	-
4.Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
5.Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
6.Commissions sur prestations de service	10 023	8 146
7.Autres produits bancaires	506	473
8.Transfert de charges sur dépôts d'investissement et wakala Bil Istismar reçus	73	30
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	16 346	14 452
9.Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	195	702
10.Charges sur opérations avec la clientèle	-	-
11.Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
12.Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
13.Autres charges bancaires	7 514	6 154
14.Transfert de produits sur dépôts d'investissement et wakala Bil Istismar reçus	8 637	7 596
III.PRODUIT NET BANCAIRE	155 849	134 480
15.Produits d'exploitation non bancaire	-	-
16.Charges d'exploitation non bancaire	-	-
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	61 410	52 716
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES	54 340	28 487
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	51 833	25 799
VII. RÉSULTAT COURANT	91 932	79 076
VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	91 932	79 076
17. Impôts Théoriques ⁽²⁾	36 083	30 444
IX. RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	55 849	48 632

(-) signifie moins

(+) signifie plus

(1) Autres que Moucharaka et Moudaraba

(2) Le calcul de l'IS réel est compris dans la charge d'impôt de Saham Bank



06

**COMMUNICATION
CORPORATE**





LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DIFFUSÉS EN 2025

- Finance participative : Dar Al Amane s'allie à Autocaz pour une solution de financement automobile
- Saham Bank obtient 55 millions d'euros de la BERD pour accélérer la finance verte au Maroc
- Saham Bank lance sa filiale Saham Paiements pour accélérer l'adoption des solutions de paiement électronique au Maroc
- Saham Bank consolide sa stature internationale avec l'obtention de la notation internationale Fitch "BB" (perspective stable)
- Saham Bank et IFC unissent leurs forces pour dynamiser le financement des entreprises marocaines et accélérer la transition durable
- Saham Bank obtient sa première notation Moody's : Ba1, perspective stable
- Saham Paiements acquiert une partie du portefeuille commerçants du Centre Monétique Interbancaire (CMI)
- Dar Al Amane élu « Service Client de l'année 2026 Maroc » pour la 5ème année consécutive dans la catégorie « Banque Participative »

Les communiqués de presse sont consultables sur le site www.sahambank.com - Rubrique « Espace Presse » <https://www.sahambank.com/nous-connaître/sinformer-et-nous-suivres/espace-presse/>



